

**Essais sur les moyens de former de bons médecins : sur les obligations réciproques des médecins et de la société ; partie d'un Projet d'Education Nationale, relative à cette profession / Par M. J.J. Menuret, Docteur en l'Université de Médecine de Montpellier, Agrégé honoraire de celle de Valence, Médecin des Ecuries du Roi, Médecin-consultant de Madame Comtesse d'Artois, Correspondant de la Société Royale des Sciences, Associé libre de l'Académie delphinale, &c.;**

### **Contributors**

Menuret de Chambaud, Jean Jacques, 1733-1815.  
Royal College of Physicians of London

### **Publication/Creation**

Paris : P.D. Pierres, 1791.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/ccabbrdc>

### **Provider**

Royal College of Physicians

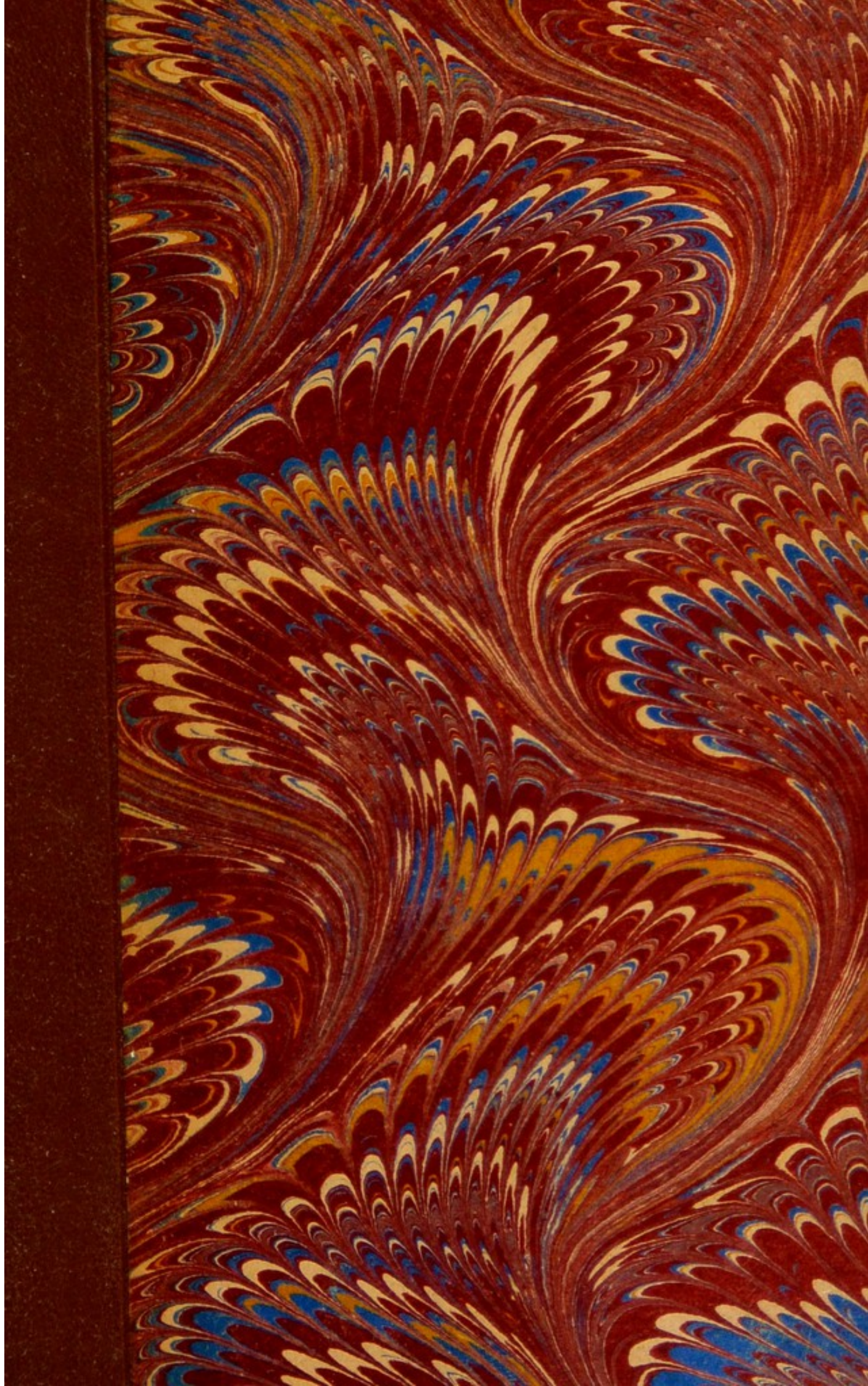
### **License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by Royal College of Physicians, London. The original may be consulted at Royal College of Physicians, London. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

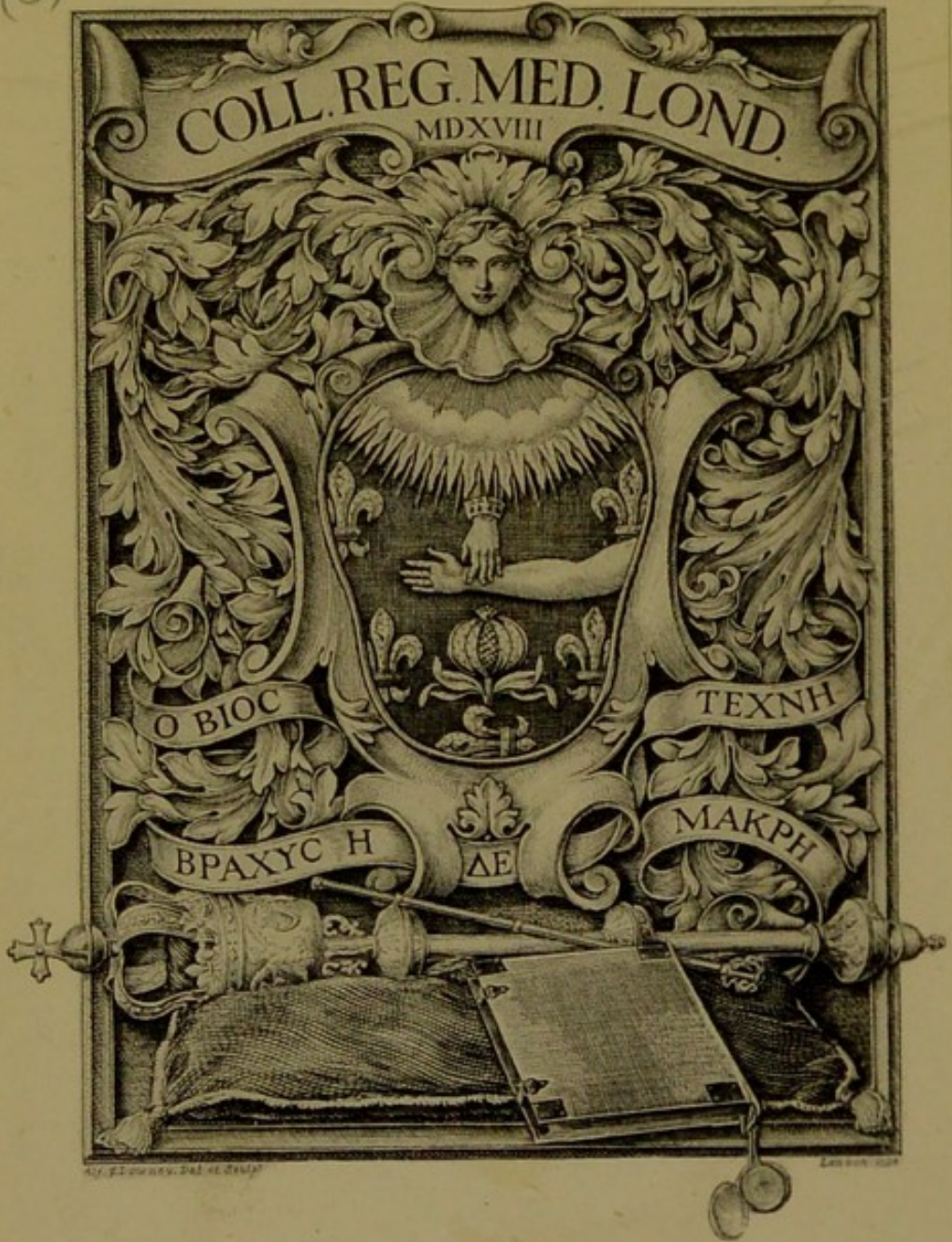
**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

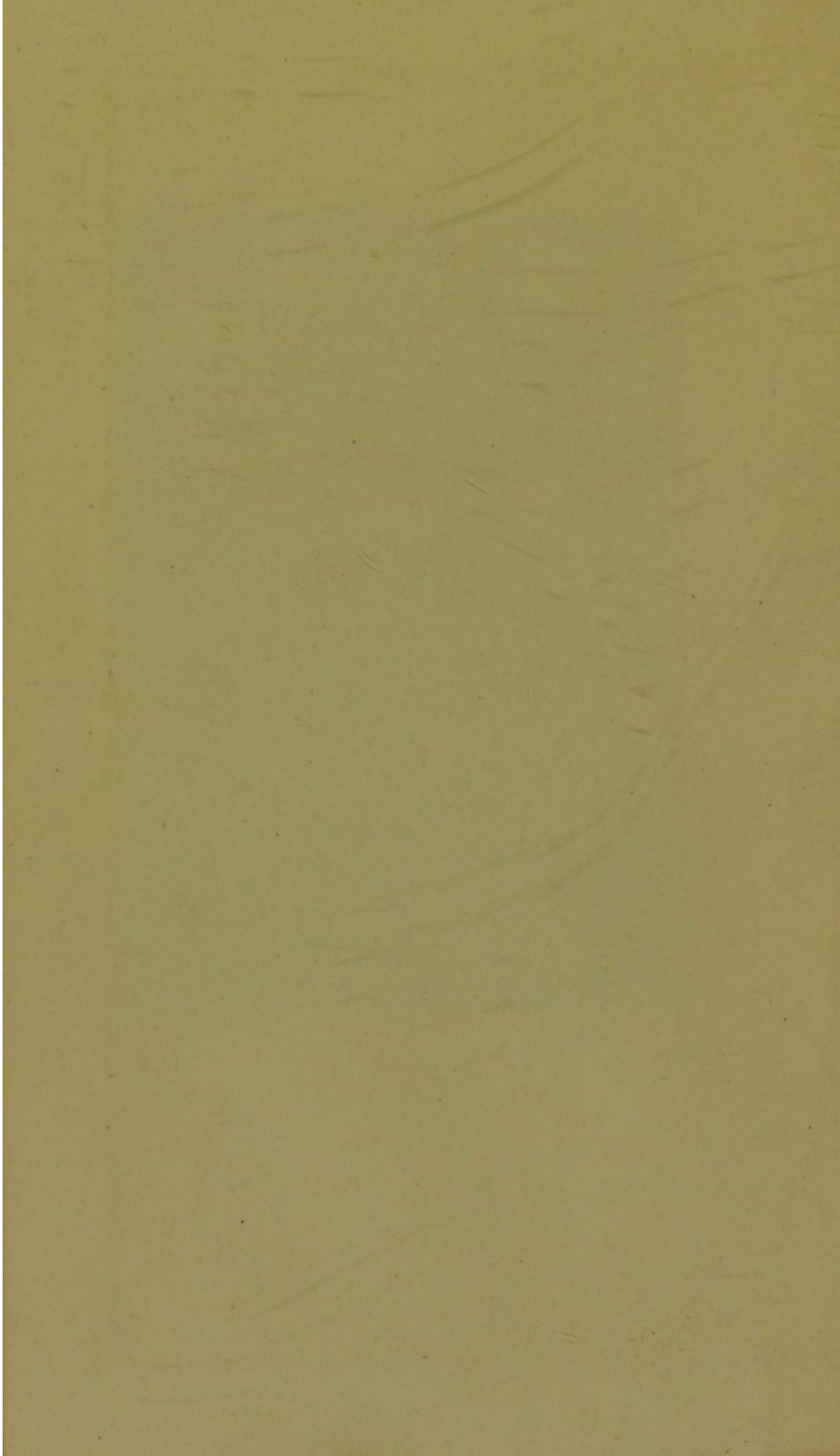


(H) 02/83-a-20

614-2











# ESSAIS

SUR LES MOYENS

DE FORMER DE BONS MÉDECINS.



THE ASSOCIATED

SURVEYING MACHINES

FOR THE BUREAU OF LANDS

1871

1871

1871

780/1

# ESSAIS

SUR LES MOYENS

DE FORMER DE BONS MÉDECINS;

SUR

LES OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

DES MÉDECINS ET DE LA SOCIÉTÉ.

*Partie d'un Projet d'Education Nationale,  
relative à cette Profession.*

Par M. J. J. MENURET, Docteur en l'Université de  
Médecine de Montpellier, Agrégé honoraire de celle de  
Valence, Médecin des Écuries du Roi, Médecin-  
consultant de Madame Comtesse D'ARTOIS, Corres-  
pondant de la Société Royale des Sciences, Affocié libre  
de l'Académie Delphinale, &c.

---

*Bonos Medicos in civitate oportet.*  
PLATO de Republicâ.

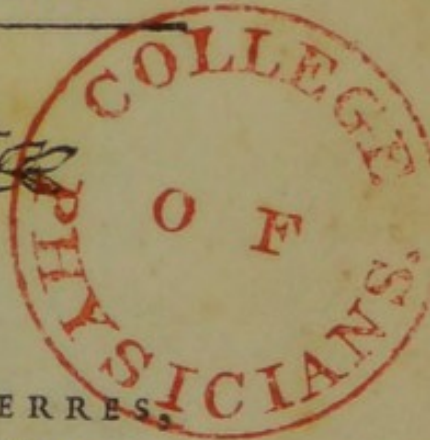
---



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE PH.-D. PIERRES,

Premier Imprimeur du Roi, rue S.-Jacques, N° 35,



---

M. DCC. XCI.

ROYAL COLLEGE OF PHYSICIANS  
LIBRARY

CLASS

614.2

ACCN.

17869

SOURCE

DATE

---

---

## AVERTISSEMENT.

*IL y a plus d'un an que ce petit Ouvrage étoit fait ; il a été pendant plusieurs mois entre les mains d'un Membre de l'Assemblée Nationale & du Comité de Salubrité. Des Décrets survenus depuis ce temps , & habilement dirigés au rétablissement de l'égalité civique, d'autres, relatifs à la disposition des biens du Clergé , ont détruit ou contrarié des dispositions que j'avois cru d'après les préjugés reçus & les formes établies d'une exécution facile & avantageuse. Je n'ai aucun regret aux retranchemens & corrections qu'ils ont nécessité dans cette partie de mon Ouvrage.*

*Je viens de lire le Plan proposé par la Société Royale de Médecine ; je dois à ce Corps illustre de la considération & de la reconnoissance , de l'estime & de l'attachement à ses Membres ; j'apprécie & j'honore leur zèle & leurs intentions , j'aime*

vj    A V E R T I S S E M E N T .

*à pouvoir rendre un hommage particulier au mérite de celui qui peint les talens comme Buffon peignoit la nature ; mais leur projet m'a laissé l'opinion que mon **Essai** pourroit encore avoir quelque utilité , & que même , dans les parties où il est en opposition avec leurs idées , il seroit plus favorable au bien de la société , à celui des Médecins & des états qui y correspondent.*



---

## AVANT-PROPOS.

L'ENTRÉE DE CES LIEUX N'EST PERMISE  
QU'A DES AMES PURES.

---

TELLE étoit l'inscription du Temple d'Esculape à Epidaure ; elle devoit être gravée sur la porte de toutes les Ecoles de Médecine , & plus fortement empreinte dans le cœur de ceux qui se destinent à cet état & qui en vont commencer l'étude. Pour connoître plus en détail les obligations & les devoirs auxquels ils s'engagent , qu'ils lisent & méditent les préceptes tracés à cet égard par Hippocrate , le chef & le modèle des Médecins , je vais les prendre pour texte : épars dans ses écrits , ils se trouvent rassemblés dans un ouvrage que la vertu dictoit au génie (1) ; en les transcrivant d'après cet Auteur savant & sensible , j'en augmenterai l'impression & l'attrait.

« La vie est si courte , dit cet homme célèbre , qui dans son ame n'eut qu'un sentiment : l'amour du bien , dans tout le cours de sa vie , qu'un fait : le soulagement

---

(1) Voyages du jeune Anacharsis , tom. vi , chap. 73.

*des malades*, la vie est si courte, & l'art que  
» nous exerçons exige une si longue étude,  
» qu'il faut, dès sa plus tendre jeunesse, en  
» faire l'apprentissage. Voulez-vous former un  
» élève? assurez-vous lentement de sa vocation;  
» a-t-il reçu de la nature un jugement sain,  
» un caractère mêlé de douceur & de fermeté,  
» le goût du travail, du penchant pour les  
» choses honnêtes? concevez des espérances.

» Souffre-t-il des souffrances des autres;  
» son ame compatissante aime-t-elle à s'atten-  
» drir sur les maux de l'humanité? concluez-  
» en qu'il se passionnera pour un art qui ap-  
» prend à secourir l'humanité.

» Accoutumez de bonne-heure ses mains  
» aux opérations de la Chirurgie, excepté à  
» celle de la taille qu'il doit laisser aux Ar-  
» tistes de profession. Faites-lui parcourir suc-  
» cessivement le cercle des sciences; que la  
» Physique lui prouve l'influence du climat  
» sur le corps humain; & lorsque, pour aug-  
» menter ses connoissances, il jugera à propos  
» de voyager en différentes villes, conseillez-  
» lui d'observer scrupuleusement la situation  
» des lieux, les variations de l'air, les eaux  
» qu'on y boit, les alimens dont on s'y nour-  
» rit, en un mot, toutes les causes qui portent  
» le trouble dans l'économie animale.

» Vous lui montrerez à quels signes avant-  
 » coureurs on reconnoît les maladies, par quel  
 » régime on peut les éviter, & par quels remè-  
 » des on doit les guérir.

» Quand il sera instruit de vos dogmes. . . . .  
 » il faudra l'avertir que l'expérience toute  
 » seule est moins dangereuse que la théorie  
 » dénuée d'expérience, qu'il est temps d'ap-  
 » pliquer les principes généraux aux cas par-  
 » ticuliers qui, variant sans cesse, ont souvent  
 » égaré les Médecins par des apparences trom-  
 » peuses; que ce n'est ni dans la poussière des  
 » Ecoles, ni dans les ouvrages des Philosophes  
 » qu'on apprend l'art d'interroger la nature &  
 » l'art plus difficile d'attendre sa réponse; il  
 » ne la connoît pas cette nature, il l'a confidé-  
 » rée jusqu'ici dans sa vigueur & parvenant à ses  
 » fins sans obstacles. Vous le conduirez dans ces  
 » séjours de douleur, où déjà couverte des  
 » ombres de la mort, exposée aux attaques vio-  
 » lentes de l'ennemi, tombant & se relevant  
 » pour tomber encore, elle montre à l'œil  
 » attentif ses besoins & ses ressources. Témoin  
 » & effrayé de ce combat, le disciple vous  
 » verra épier le moment qui pourra fixer la vic-  
 » toire & décider de la vie du malade. Si vous  
 » quittez pour quelques momens le champ de  
 » bataille, vous lui ordonnerez d'y rester, de



» tout observer , & de vous rendre compte  
 » ensuite & des changemens arrivés pendant  
 » votre absence & de la manière dont il a cru  
 » devoir y remédier.

» C'est en l'obligeant d'affister fréquemment  
 » à ces spectacles terribles & instructifs que  
 » vous l'initierez autant qu'il est possible dans  
 » les secrets intimes de la nature & de l'art ;  
 » mais ce n'est pas assez encore , quand pour  
 » un léger salaire vous l'adoptâtes pour disci-  
 » ple , il jura de conserver dans ses mœurs &  
 » dans ses fonctions une pureté inaltérable ,  
 » qu'il ne se contente pas d'en avoir fait le ser-  
 » ment ; sans les vertus de son état , il n'en rem-  
 » plira jamais les devoirs.

» Quelles sont ces vertus ? je n'en excepte  
 » aucune , parce que son ministère a cela d'ho-  
 » norable qu'il exige presque toutes les qualités  
 » de l'esprit & du cœur ; & en effet , si l'on  
 » n'étoit assuré de sa discrétion & de sa sagesse ,  
 » quel chef de famille ne craindroit pas en l'ap-  
 » pellant d'introduire un espion ou un intri-  
 » gant dans sa maison , un corrupteur auprès  
 » de sa femme ou de ses filles ?

» Comment compter sur son humanité s'il  
 » n'aborde ses malades qu'avec une gaieté ré-  
 » voltante , ou qu'avec une humeur brusque  
 » & chagrine ; sur sa fermeté , si par une servile

» adulation il ménage leur dégoût & cède à  
 » leurs caprices ; sur sa prudence , si toujours  
 » occupé de sa parure , toujours couvert d'es-  
 » sences & d'habits magnifiques , on le voit  
 » errer de ville en ville pour y prononcer en  
 » faveur de son art des discours étayés du  
 » témoignage des Poètes ; sur ses lumières , si  
 » outre cette justice générale que l'honnête  
 » homme observe à l'égard de tout le monde ,  
 » il ne possède pas celle que le sage exerce  
 » sur lui-même, & qui lui apprend qu'au milieu  
 » du plus grand savoir se trouve encore plus de  
 » disette que d'abondance ; sur ses intentions,  
 » s'il est dominé par un fol orgueil & par  
 » cette basse envie qui ne fut jamais le partage  
 » d'un homme supérieur , si sacrifiant toutes  
 » les considérations à sa fortune , il ne se  
 » dévoue qu'au service des gens riches ; si  
 » autorisé par l'usage à régler ses honoraires  
 » dès le commencement de la maladie , il  
 » s'obstine à terminer le marché , quoique le  
 » malade empire d'un moment à l'autre ?

» Ces vices & ces défauts caractérisent sur-  
 » tout ces hommes ignorans & présomptueux ,  
 » dont la Grèce est remplie , & qui dégradent  
 » le plus noble des arts , en trafiquant de la  
 » vie & de la mort des hommes ; imposteurs  
 » d'autant plus dangereux que les loix ne peu-

» vent les atteindre, & que l'ignominie ne peut  
» les humilier.

» Quel est donc le Médecin qui honore sa  
» profession ? celui qui a mérité l'estime publi-  
» que par un savoir profond , une longue  
» expérience , une exacte probité , une vie  
» sans reproche , celui aux yeux de qui tous  
» les malheureux sont égaux , comme tous les  
» malheureux le sont aux yeux de la Divinité,  
» accourt avec empressement à leurs voix sans  
» acception de personne , leur parle avec dou-  
» ceur , les écoute avec attention , supporte  
» leurs impatiences , & leur inspire cette con-  
» fiance qui suffit quelquefois pour les rendre  
» à la vie , qui , pénétré de leurs maux , en  
» étudie avec opiniâtreté les causes & les pro-  
» grès , n'est jamais troublé par des accidens  
» imprévus , se fait un devoir d'appeler au  
» besoin quelques-uns de ses confrères pour  
» s'éclairer de leurs conseils ; celui enfin qui  
» après avoir lutté de toute sa force contre  
» la maladie , est heureux & modeste dans les  
» succès , & peut au moins se féliciter dans les  
» revers d'avoir suspendu des douleurs , &  
» donné des consolations ; il ne craint pas  
» même de publier ses malheurs & ses fautes  
» pour qu'elles servent aux autres de leçon  
» & de guide ».

C'est ainsi que se formera le Médecin Philosophe, qu'Hippocrate compare à un dieu ; c'est ainsi qu'il a pensé, qu'il a agi lui-même, il a répandu le bonheur, parce qu'il a été utile ; il en a joui, parce qu'il étoit sensible.

Dévelopons ces principes bienfaisans, réalisons ces douces & sublimes idées pour l'avantage des Médecins & celui de la société, ils sont étroitement liés ; toujours l'établissement de l'ordre & de la justice enchaîne au bien public l'intérêt particulier. Quelle époque plus favorable pour y travailler & y parvenir que celle qui est marquée par une *régénération* qu'un bon Roi a demandé aux Représentans de la Nation, & qu'ils ont si persévéramment, si courageusement entrepris & suivi. Ces circonstances heureuses, les progrès marqués & l'empire puissant des lumières & du patriotisme, de la philosophie & de l'humanité autorisent les tentatives & les espérances.

Pour que l'harmonie soit rappelée d'une manière complète & solide dans le corps social, il faut qu'elle ait lieu dans tous les Départemens dont l'action bien réglée forme la vie générale. Il ne suffit pas que le tronc & les principales branches de l'arbre politique présentent une disposition élégante & régulière,

il faut que tous les rameaux, source ordinaire des fruits, soient ordonnés de façon qu'ils puissent remplir le plus convenablement leur destination particulière & l'objet commun; la sève circule dans tous, elle est spécialement élaborée dans chacun, toutes les parties s'entretiennent & prospèrent par une réciprocity d'action & de services; s'il y en a qui soient seulement inutiles, elles sont superflues, & ne tardent pas à devenir nuisibles.

C'est à prévenir cette inutilité & ces dommages que l'éducation, principale source du bien être physique & moral, individuel & collectif de l'espèce humaine, s'attache ou doit s'attacher. La première peut être à-peu-près uniforme; d'abord essentiellement dirigée à fortifier les organes par une nourriture saine, un air pur, & un développement libre; diversifiée ensuite, elle prépare aux différens états, aux professions variées. Il a été hautement déclaré, il est bien avéré qu'il y avoit beaucoup d'abus & d'inconvéniens, soit dans l'éducation générale, soit dans les institutions particulières. C'est à ceux qui les ont éprouvé qu'il est spécialement donné de les connoître & de les indiquer; c'est à eux seuls qu'il appartient de juger & de demander les réformes & les redressemens dont elles seroient susceptibles.

Pouffés par l'affection patriotique & par l'intérêt particulier dont la réunion est louable, les membres de chaque profession peuvent & doivent éclairer fur ce qui la regarde, les Chefs & les Représentans de la Nation, ils peuvent & doivent réclamer les changemens qui rendroient les études plus sûres, plus fructueufes, & l'exercice plus univerfellement, plus personnellement profitable ; en rempliffant ce devoir propre, en ufant exclusivement de ce droit & de cette faculté, ils feront fagement de fe borner aux objets de leur diftrict.

En fuivant cette règle, je vais tâcher de donner au moins un exemple de zèle ; je tiens à une branche qui, par fon étendue & par fon importance, par fes avantages & fes défauts me paroît digne d'attirer fes premiers regards. Il n'eft aucune classe de citoyens qui ne foit fortement intéreffée à ce qu'elle foit bien dirigée, & qu'elle porte de bons fruits. C'eft celle qui eft affectée à la confervation de la VIE, au rétabliffement de la SANTÉ. La vie eft le premier des biens, au moins la condition effentielle de tous les autres ; la fanté en eft la fource, la bafe principale ; elle eft le fondement de la fociété, le principe de la force publique, du bonheur particulier, des mœurs, de l'efprit, du génie, fouverit de la fageffe & de la vertu ; *l'oubli,*

*le chagrin , la fureur , la dureté , le crime venant fréquemment , dit Socrate , d'une mauvaise disposition du corps.*

On peut sans prévention & sans enthousiasme croire que la science , que la profession qui embrassent ces objets majeurs , méritent de l'attention & de l'intérêt ; on peut sans humeur & sans injustice avancer qu'il y a dans l'étude de la science , dans l'exercice de la profession bien des vices & des abus ; on peut sans amour-propre & sans partialité assurer qu'ils sont la plupart susceptibles d'être détruits, & proposer quelques idées tendantes à ce but. C'est la cause de l'humanité , de la Nation , de tous les individus que nous traiterons , en payant le tribut que , sur-tout dans ce moment , chacun doit à sa Patrie. Puisse le talent être animé & suppléé par l'importance du sujet !





# ESSAIS

SUR LES MOYENS

DE FORMER DE BONS MÉDECINS.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Idee & division de la Médecine ; Devoirs  
des Médecins.*

**L**A Médecine considérée dans son objet , dans son principe , dans ses intentions & dans son but , est sans contredit la science & l'état par excellence ; *son exercice rapproche les hommes* , suivant l'expression de l'Orateur Romain , de la *condition des Dieux*. Ses Inventeurs ou ses premiers Praticiens en ont obtenu les titres & les honneurs ; elle a été ensuite l'occupation exclusive ou favorite des Rois , des Princes , des Chefs & des Prêtres.



Les progrès de la civilisation & de la corruption l'ont rendue plus générale, plus étendue, & plus nécessaire; son étude & ses fonctions ont été plus que suffisantes pour absorber le temps & l'attention de ceux qui s'y livroient; elles sont devenues dans la suite plus considérables; pour les rendre plus faciles & plus utiles il a fallu les diviser, ou plutôt la Médecine essentiellement une & indivisible s'est débarrassée de la préparation & de l'administration des moyens dont elle prescrivoit l'usage; les Médecins ordonnans ont confié à des Artistes exécutans ce qu'il y avoit de mécanique dans ces fonctions. Les opérations qui exigeoient l'application de la main & des instrumens sur le corps humain ont été le lot des uns; la collection, le choix, le mélange, la conservation, la fourniture des remèdes ont été abandonnés aux autres.

Les premiers, sous le nom de *Chirurgiens*, ont ensuite, par le progrès naturel des connoissances & de l'émulation, uni à ce travail subordonné des fonctions libres dans le traitement des maladies qui, situés à l'extérieur, sembloient n'exiger que le travail de la main (*χειρουργος*); ils se sont divisés d'après la nature de ces fonctions en Accoucheurs, Dentistes, Oculistes, Lithotomistes, Herniaires, Renoneurs,

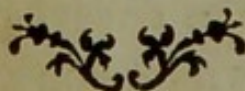
&c. il fut même un temps où les Barbiers en faisoient partie, & ils sont encore en quelque sorte de leur domaine.

Aux Apothicaires, ainsi nommés (*αποθηκαιοι*) *des petites boîtes*, où ils renfermoient & conservoient les drogues, se sont joints les Épiciers, Droguistes, Herboristes, &c. La Société a admis & marqué ces différentes classes, auxquelles il a été assigné, par des réglemens locaux plus ou moins sévères, des bornes diversément circonscrites & prescrit des devoirs, & qui ont joui dans la hiérarchie politique de degrés variés d'honneur & de considération.

Le Médecin, obligé à l'ordonnance de tous les secours, a dû réunir toutes les connoissances & présider aux autres travaux. La nature du sujet de ses occupations, la multiplicité des moyens & des objets qu'il embrasse pourront donner une idée de l'immensité des connoissances qu'il doit acquérir pour être digne d'exercer son état, & des obligations qu'il s'impose pour employer ces lumières d'une manière qui réponde à son importance & à ses conséquences. Il n'y a point de citoyens qui contractent des engagemens plus grands; peut-être est-il vrai qu'on s'embarasse trop peu qu'il se soit rendu capable de les tenir. Il n'y a point de profession de qui la société

exige davantage ; mais trop souvent elle se relâche à l'égard de ceux qui se mêlent de l'exercer, des prétentions qui seroient les plus justes, elle se contente de trop peu. Combien plus souvent encore, soit collectivement, soit individuellement elle apprécie mal & reconnoît foiblement les sacrifices & les travaux que l'étude & l'exercice de la Médecine nécessitent, les soins & les services qu'elle rend. En indiquant les obligations essentielles, les devoirs rigoureux des Médecins, nous ferons aisément sentir leurs droits à la considération & à la reconnoissance du public & des particuliers. S'ils sont dans le cas d'augmenter d'efforts, de les mieux diriger, on leur devra aussi plus d'encouragements & d'égards.

*Que la vertu soit la base de la science, & la science l'esclave de la vertu, disoit Aurenzeb à Horam. Jamais précepte n'a été mieux appliqué qu'à la Médecine, nulle profession n'exige aussi impérieusement le concours heureux de la SCIENCE & de la VERTU.*



## ARTICLE I.

*Science nécessaire au Médecin.*

**H**UMANI generis interest ut nemo quam nescit artem exerceat ; cette maxime généralement importante & sage , est plus rigoureusement vraie & pratique en Médecine , à cause de son objet & de ses conséquences. La masse de connoissances qu'il faut acquérir pour la remplir convenablement est immense : il importe d'en dévoiler l'étendue , de marquer les obstacles & les difficultés ; un simple aperçu manifestera & le courage & le genre d'esprit nécessaire à ceux qui voudront suivre cette carrière , il fournira aux autres des lumières pour les apprécier.

L'intelligence des langues & sur-tout de la latine & de la grecque , les discussions philosophiques , les découvertes de la Physique , le développement des vérités mathématiques en forment en quelque sorte les avenues (\*).

---

(\*) Le goût & le talent de la Poésie a été compté parmi les dispositions à la Médecine. Huarte a remarqué que tous les bons praticiens ont été versificateurs , quoique leurs vers , ajoute-t-il , ne fussent pas bien merveilleux. Apollon préside à ces deux Arts.

Ces études préliminaires donnent l'habitude du travail , ouvrent l'esprit , fortifient le jugement , essaient & disposent les forces. Si elles n'amènent pas toujours des vérités bien utiles dans l'application , elles servent à prémunir contre des erreurs nécessairement pernicieuses. *Quoique l'étude de la nature des choses , dit Celse , ne fasse pas un Médecin , elle le rend plus propre à la Médecine.*

En entrant dans la carrière l'homme se présente comme l'objet immédiat des travaux , le but des efforts , le sujet des connoissances : quels motifs , quel intérêt ! mais ils deviennent plus pressants par la fin qu'on se propose dans cette étude. Ce n'est point pour satisfaire une vaine & stérile curiosité qu'il faut apprendre à connoître l'homme , c'est pour être en état de rétablir l'harmonie dans les ressorts multipliés dont il est composé. L'*Anatomic*, *atomie* d'abord hideuse & rebutante les dévoile ces ressorts non moins distincts que variés ; la main armée d'un fer aigu conduit l'œil dans toutes les régions de ce petit monde (Microcosme) ; l'avidité d'une instruction nécessaire fait supporter les sujets de répugnance , triomphe de la révolte des sens , brave & franchit tous les obstacles. L'Anatomiste courageux & exercé découvre la forme , la situation , la structure ,

les usages des organes les plus petits & les plus nombreux ; il en voit les liaisons , les connexions & les rapports jusques dans l'inaction & le repos qui forment l'état de mort.

Lorsque le souffle de la vie , lorsque l'émanation incompréhensible de la Divinité a animé ces ressorts, un spectacle plus magnifique & plus étendu se présente aux regards de l'observateur. Une *Physiologie* froide pourroit encore offrir avec quelque intérêt , avec quelque utilité leurs fonctions individuelles & isolées , fixer encore & satisfaire l'attention par leur variété & leur multiplicité , par le travail & le jeu approprié de chaque instrument , leur but & leur effet. Mais ce qui est le plus attirant & le plus essentiel , c'est le produit général qui résulte de ces actions particulières , c'est la chaîne admirable qui lie & subordonne avec aisance tous les organes, qui entretient leurs mouvemens dans une dépendance réciproque sans gêne ; c'est le ressort actif par lequel la pensée & le sentiment se transmettent & se développent , se suivent & se commandent tour-à-tour ; c'est le principe qui vivifie tous les autres , qui excite & détermine tous les mouvemens , les fait concourir à un effet général , de mille vies en fait une,

prépare au plaisir par le besoin , avertit du dérangement par la douleur , & travaille à la guérison par la fièvre.

Quel vaste & sublime sujet d'étude & d'observation ! L'homme vivant , l'homme soutenant & exerçant sa vie , commandant à quelques-uns de ses organes , maîtrisé par d'autres, en proie à des déperditions continuelles , nécessité à des réparations alternatives, capable de transformer d'autres substances en la sienne propre , borné d'abord à les extraire comme une plante du sein qui le renferme , réduit pendant plus au moins long-temps à des fonctions purement animales , distingué ensuite par une raison insensiblement développée qui l'enorgueillit & le tourmente, susceptible de différentes passions dont il est quelquefois le modérateur , mais plus souvent le jouet & la victime ; capable de mouvement , forcé à des intervalles de repos , passant journellement de l'activité de la veille à l'inaction du sommeil, trouvant dans la satisfaction de ces besoins naturels des sensations douces , le bonheur vrai , & dans les excès ou les écarts, la peine, le chagrin , la douleur & la maladie ; il offre à l'observateur attentif une collection immense & variée de phénomènes physiques & moraux. Le jeu des ressorts qui servent à les produire ,

le mécanisme des fonctions qui en résultent , leurs causes & leurs effets , les signes par lesquels ce qu'il y a d'extérieur dans ces phénomènes manifeste la disposition , la manière d'être & l'action qui ont lieu à l'intérieur multiplient les sujets d'étude & d'observation.

L'exercice libre , complet & facile de toutes ces fonctions résultant du rapport exact entre toutes les parties , du jeu convenable de tous les ressorts constitue la santé ; mais quoiqu'elle semble un état circonscrit de perfection , elle n'est rien moins qu'identique & uniforme ; les âges successifs , les différens climats , les positions & les conditions plus diversifiées encore qui éloignent plus ou moins l'homme de l'état de nature varient beaucoup la santé , & donnent naissance aux tempéramens & aux caractères qui se multiplient en se combinant.

Il est une autre modification qui partage en deux portions le genre humain pour en rapprocher les individus & en perpétuer l'espèce ; c'est celle qui constitue les sexes : une de ces portions semble avoir ses organes plus fins , plus délicats , plus souples , plus foibles , plus faits pour le doux repos que pour le travail pénible ; pour le sentiment que pour la réflexion ; elle



a une raison , un esprit , une manière d'être , des organes , des fonctions , un tempérament , une santé qui lui sont propres , & qui sont susceptibles de beaucoup de variations suivant les temps & les circonstances : elle est l'agent principal ou plutôt le théâtre de cette opération merveilleuse à laquelle la nature , dont elle est le vœu & le but par excellence , a attaché tant d'attraits pour y faire concourir les deux sexes : la reproduction des êtres.

Il est aisé de juger combien cette Physiologie exacte & animée qui peint la vie & la santé dans leurs différens états , qui en développe avec sagacité les causes , les effets & les signes , est étendue & compliquée ; combien elle exige d'application & de travail , combien elle présente d'intérêt & de vues , combien elle est importante & nécessaire.

*Pathologie*

C'est dans l'état de dérangement qui forme la maladie que les sujets d'observation & d'étude se varient & se multiplient , que la sphère s'aggrandit , que le travail & les difficultés augmentent. Chaque organe n'a qu'une manière d'être dans l'état de santé ; de combien de façons ne peut-il pas s'éloigner de ce point heureux ? Que d'effets divers peuvent résulter depuis l'obstacle léger qui s'oppose

foiblement à son action jusqu'à l'embaras considérable qui l'intervertit ? Quel nouvel ordre d'événemens & de phénomènes, lorsque d'autres organes sont affociés à son dérangement, lorsque non-seulement le principe de la vie qui l'anime en particulier s'en irrite, mais lorsque le désordre est au point d'exciter l'attention & les efforts de la nature souveraine de ce petit monde ? Que de causes physiques & morales peuvent troubler cet ordre ? Comment s'exerce leur action, quels effets en dérivent, quels autres peuvent en résulter ? L'imagination voit avec effroi l'immensité d'objets différens qu'elle doit non pas parcourir avec rapidité, mais examiner lentement ; non pas saisir en gros, mais appercevoir & comparer dans le détail le plus minutieux. Un plan bien ordonné d'instruction sage, une *Pathologie* exacte & méthodique diminuent les longueurs & les obstacles ; d'un autre côté l'intérêt croissant toujours prévient l'ennui & le dégoût.

La santé se peint par l'exercice facile de routes les fonctions & de tous les mouvemens ; sa force & sa durée s'annoncent par l'agilité, l'*alacrité*, le bien être général, par les bonnes dispositions de ce qui frappe les sens ; chaque écart dans chacun de ces genres est l'effet

Séméioti-

& le signe de quelque affection particulière; le mal intérieur se peint & se trahit par son extension , par ses suites , par quelque dérangement dans les fonctions , dans les parties qui sont soumises à l'inspection des sens. C'est par l'examen attentif , par la combinaison réfléchie des phénomènes qui se présentent à l'extérieur , que le *Séméioticien* est conduit à la découverte des changemens enfoncés dans la profondeur des organes , qu'il peut en juger le caractère & le siège , qu'il peut connoître la nature de ce qui existe , rappeler ce qui est passé , & prévoir ce qui doit arriver ; il obtient ainsi dans son district une portion de la chaîne immense qui lie tous les évènements. Les premiers chaînons qui sont dans sa main lui annoncent & lui indiquent ceux qui doivent succéder , parce que la nature conserve dans ses écarts & malgré des variations apparentes , une marche uniforme & déterminée. C'est en recueillant, comparant & combinant les différens signes que le jugement prend à cet égard de la consistance & de la force ; la perspicacité s'établit par le concours soutenu de l'observation attentive & de la méditation assidue. Les difficultés qui sont innombrables sont compensées par l'importance & les avantages des lumières qui en

résultent. Cette science constitue essentiellement le Médecine : *s'il suffit pour connoître , il suffira pour guérir* , a dit à ce sujet le grand Hippocrate (\*), modèle & guide dans toutes les parties, mais supérieur dans celle-ci. Celui qui sera éclairé sur la nature & les suites du mal, jugera sûrement s'il est besoin ou non d'associer les forces de l'art à celles de la nature.

Quand doit-il agir ? comment doit-il agir ? avec quels moyens doit-il agir ? Voilà un nouvel ordre de choses , un immense sujet d'étude , un champ aussi vaste qu'intéressant à parcourir. Il est question d'entretenir & de conserver la santé lorsqu'elle est bonne , de la rétablir dans son intégrité , lorsqu'elle est dérangée. La nature offre les moyens , souvent elle suffit pour guider dans leur choix & dans leur emploi. Si l'homme étoit resté fidèlement attaché à ses loix , il n'eût , en les

Hygiène,  
Thérapeu-  
tique.

---

(\*) Il a été le plus fidèle interprète , le peintre le plus exact de la nature ; plus de vingt siècles écoulés n'ont fait qu'assurer & augmenter sa gloire , malgré les déclamations inconsidérées des théoriciens fougueux ou de froids routiniers , qui ont tâché de déprécier l'heureux accord qu'il a toujours présenté & vivement recommandé de l'expérience & de la réflexion , du génie & de la prudence,

suivant , presque jamais cessé de se bien porter , & dans les cas très-rares de maladie où ses efforts auroient été insuffisans , la nature elle-même lui eût indiqué , par une forte d'instinct, par un sentiment de besoin qui amène le désir & la lumière, le remède nécessaire. *Medicinam faciebat olim rerum natura* , dit Pline ; mais plus il s'en est éloigné en se rapprochant en société , plus il s'est imposé de devoirs , assujetti à des usages qui , soit en contrariant les besoins naturels , soit en les irritant , soit en altérant & corrompant les moyens de les satisfaire , ont fait de la santé l'état le plus variable , le plus rare , le plus incertain & le plus caduc ; il a fallu des règles pour déterminer la manière de vivre appropriée aux différentes manières d'être. *Il n'y auroit point de Médecine* , suivant la remarque d'Hippocrate , *si le même régime, & les mêmes remèdes convenoient à tous & produisoient les mêmes effets.* L'Hygiène , la science de ces règles est devenue très-compliquée ; & sa principale maxime , ce désir si vrai, si utile de la Nature, qui appelle pour le maintien de la santé , *la gaieté, l'exercice & le régime* , sont devenus à-peu-ptès impraticables au sein de la civilisation.

L'entassement seul des individus a altéré la

pureté de l'air ; mille autres causes ont concouru à l'infecter. Les alimens & les boissons, le soutien de la vie , ont été à force d'art transformés en poisons. Les passions qui en font l'ame & le flambeau , qui devroient être le sujet de tant de plaisirs & de jouissances , sont devenues le principe des tourmens les plus cruels. La veille & le sommeil n'ont plus été déterminés par le besoin , ni réglés par les successions alternatives du jour & de la nuit, ils ont été intervertis & facticement procurés ou prolongés. L'action du corps subordonnée à des considérations étrangères , a été tantôt excessive & tantôt nulle. Les efforts , pour appeller un bonheur imaginaire , ont éloigné le seul véritable & solide , celui que la nature & la sagesse donnent , &c. Tous les moyens de santé sont devenus des principes de maladie.

Dans les écarts qui constituent cet état de maladie , & qui sont d'autant plus nombreux , plus diversifiés & plus graves que la manière d'exister est plus éloignée de la nature ; cette puissance active & bienfaisante , qui sous le nom de *Nature* veille à la conservation de l'individu, fournit à proportion moins de secours & de ressources ; cependant quoique bornée , quoique gênée & contrariée , elle

a toujours une forte d'action d'insurgence & d'efficacité ; mais l'art est trop souvent forcé de venir à l'appui. La *Thérapeutique* promet & propose les règles & les notions d'après lesquelles il puisse juger s'il doit joindre ou non ses efforts à ceux de la Nature , & de quelle manière , lorsqu'ils sont jugés nécessaires , ils doivent être joints & combinés.

Qu'aura donc à faire le Médecin pour féconder , diriger ou suppléer la Nature dans cette immensité de dérangemens qu'on lui a décrits , & qui dans la réalité sont encore plus variés & plus nombreux ? Quels motifs le détermineront , quelles vues se proposera-t-il ? quels effets projettera-t-il d'opérer ? quels signes lui suggéreront ces vues & ces projets ? Nul sujet plus grave , plus étendu d'application & de travail ; mais aussi quel intérêt plus précieux & plus encourageant ! Quels ennemis à attaquer ! quels maux à combattre ! La douleur déchirante , la crainte plus terrible , & la mort d'autant plus affreuse qu'elle vient à leur suite : la mort , la fin ou le changement absolu d'existence que la sagesse ou le malheur n'empêchent pas de redouter. C'est le soulagement , la consolation , l'espérance , la vie , la santé , ce sont les biens les plus chers , sans lesquels les autres  
ne

ne font rien , que le Médecin est chargé d'apporter à son semblable. Quelle charge! quels services!

Par quels moyens , avec quels instrumens remplira-t-il des objets aussi importans ? Ici la richesse & la fécondité semblent pécher par l'excès & s'accroître en proportion des écarts de l'état naturel ; avec le nombre des moyens augmentent l'embarras , l'incertitude du choix & de l'application ; tout peut devenir remède , toutes les actions , les passions , l'exercice & le repos , l'usage & la privation , tous les corps que la nature renferme dans son sein , qui végètent à sa surface , qui l'habitent & la parcourent , qui sont répandus dans les eaux & dans l'air , tous les élémens , jusqu'au feu , sont susceptibles d'être transformés en moyens de guérir. Non-seulement le Médecin doit apprendre dans les différentes branches de l'Histoire Naturelle à les connoître tels qu'ils lui sont offerts , mais encore pénétrer avec le flambeau de la Chimie & de la Pharmacie dans leur organisation intime , décomposer & séparer leurs matériaux , leurs élémens & leurs principes , les réunir derechef , les combiner ensemble & s'instruire de la nature & des qualités des corps qui résultent de ces nouveaux composés. Les travaux & les

Matière  
Médicale



tentatives dans ce genre ont donné à l'art de guérir de grandes lumières , des règles nécessaires , des secours utiles , des remèdes efficaces ; mais en même temps combien d'illusions dangereuses , de compositions monstrueuses , & de recettes dont la confusion est le moindre défaut ? Par cette multiplicité effrayante de remèdes , par la variété infinie de maladies & d'accidens , la *Matière Médicale* destinée à faire connoître la vertu de ces moyens , à faire apprécier leurs effets , à indiquer les cas où ils conviennent , à éclairer sur le moment & l'à-propos de leur application , est devenue moins sûre , plus étendue & plus compliquée ; la mémoire a été surchargée , l'esprit plus embarrassé. Les préjugés & les préventions des Auteurs ont encore trop souvent augmenté les obstacles , les peines & l'incertitude.

Histoire  
des  
Maladies.

L'exposition individuelle des dérangemens dont le corps humain est susceptible , destinée à en procurer des notions précises & propres à déterminer l'application des moyens de guérir eut été immense & même illimitée ; pour abrégé ce catalogue , réduire cette histoire & simplifier ce travail , on a établi des centres de rapport & de ralliement , & d'après une conformité reconnue ou présumée de

causes ou de symptômes, on a formé des classes, des ordres, des familles, des genres & des espèces de maladies, essayant ainsi de transporter à la peinture des écarts de la fanté, des méthodes reconnues heureuses pour la classification des productions de la nature. L'imagination s'est complue dans des arrangemens & des rapprochemens symétriques; & comme il arrive dans tous les cas où elle préside, elle a été souvent brillante, séduisante, mais pas toujours exacte & utile; il est cependant résulté des ces dispositions méthodiques quelque facilité pour le jugement & la mémoire, des points de ralliement que l'observation adoptoit & fonctionnoit; & quoique la division des maladies ait été souvent l'ouvrage de la théorie, leur histoire & les descriptions ont été à beaucoup d'égards le fruit & les élémens de la pratique: on a pu donner des règles générales positives sur les moyens de les connoître, de les juger & de les traiter; l'application nécessairement longue & pénible à ces grands & nombreux objets, formant d'avance l'habitude & le coup-d'œil, n'a pu être sans intérêt & sans fruit.

Mais qu'il y a loin de ces connoissances, quelque vastes & exquisés qu'elles soient, puisées dans des livres & des leçons, à celles

*Instruction  
pratique.*

que l'expérience doit ajouter ; il faut avoir vu appliquer & réaliser les préceptes sur le sujet malade. Dans les métiers les moins compliqués les plus belles dissertations ne peuvent suppléer la vue du travail & l'essai de l'ouvrage. Dans la Médecine, une *éducation pratique* est d'autant plus nécessaire que la maladie qu'on observe n'est jamais & ne peut jamais être exactement celle dont on a lu les descriptions, quand même au lieu de ces desseins méthodiques & compassés que l'imagination de Boërhaave a créés, on auroit eu les tableaux vrais faits d'après nature par son peintre fidèle, le grand & l'inimitable Hippocrate, parce que mille circonstances relatives à l'âge, au sexe, au tempérament, aux saisons, aux causes, &c. donnent lieu à quelque variété, soit dans les symptômes, soit dans l'effet des remèdes. Il faut que l'étude prépare à l'expérience, & que celle-ci s'étende & se fortifie par la réflexion ; sans leur réunion le Médecin n'est qu'un systématique dangereux, ou un drogueur servile & inconfidéré ; il est excessivement hardi par la confiance que la théorie abondante en promesses inspire, ou mal-à-propos hésitant & timide par le défaut d'usage & la nouveauté qu'il rencontre. Le pilote qui, n'ayant appris la

manœuvre que dans les livres & la géographie que sur des cartes , entreprendroit de guider un vaisseau dans des voyages de long cours, seroit moins embarrassé , auroit moins d'incertitudes & de périls à braver & à craindre.

Si dans l'immense carrière que le Médecin a eu à parcourir pour s'instruire , il n'a pas réuni tous les moyens , toute l'attention , tous les efforts , il a pu ajouter une erreur à celles que l'humanité nécessite , à celles que l'art plus foible encore comporte ; & de quelle conséquence n'est pas une erreur dans cette partie ? Qui peut en calculer les suites & les dangers ? quel délit envers la société ? C'est dans le cours d'une *instruction pratique* ; c'est en voyant travailler un bon maître ; c'est en s'essayant d'après lui , avec lui , en volant sous ses ailes & sous ses auspices que l'élève peut acquérir ce coup-d'œil & ce tact qui forment & qui distinguent le Praticien , que le jugement s'affure , que les lumières s'augmentent & se rectifient , que les vrais talens , les qualités essentielles s'exercent & se développent.



## ARTICLE II.

*Qualités , vertus nécessaires au Médecin.*

LES Perses , suivant Xénophon , apprenoient à leurs enfans la vertu comme les autres la science. *Chez nous , dit Montagne , il y a beaucoup d'écoles de science , point de vertu ; on cultive la mémoire & point le jugement.* C'est en réunissant ces objets qu'on formera des hommes , des citoyens , qu'on créera dans les différentes professions cette supériorité , cette utilité que la Patrie desire, qu'elle a droit d'exiger dans ceux à qui elle confie des fonctions publiques. Les dons de l'esprit & même du génie, les connoissances les plus étendues sont bien loin de suffire à celui qui se dévoue à l'état de Médecin praticien ; en s'annonçant à la société sous ce titre , en prétendant à sa confiance dans ce genre , il s'impose des devoirs importans & difficiles. Voué au soulagement de l'humanité souffrante , il s'engage à ne jamais entendre envain le cri de la douleur , à ne jamais empêcher qu'il lui parvienne , à voler dès que ce signal impérieux retentit. Dès-lors plus de liberté, plus de loisir , plus d'existence propre ; dépendant exclusivement

du besoin des autres, il doit y être entièrement asservi sans distinction de temps, sans acception de personnes; l'infortuné qui gémit sous les coups de la maladie, attend de lui la guérison ou l'espérance, le soulagement ou la consolation. Dans de telles circonstances, pourroit-il y avoir lieu à des obstacles, à des prétextes, au refus & même au délai? Le sacrifice ou l'interruption des plaisirs, du repas, du sommeil même sont souvent nécessaires; c'est un tribut que l'humanité, en présentant le besoin pressant, commande souverainement. Malheur à celui qui pourroit méconnoître sa voix & y résister! malheur & ignominie à celui qui la dédaigneroit, lorsqu'elle réclamerait en faveur du pauvre & du citoyen obscur, qui n'écoutant qu'une avidité honteuse ou une odieuse vanité, n'accueillerait que les demandes de l'homme opulent ou titré! Une tendre commisération se joint à la loi despotique du devoir pour le déterminer, le guider, l'encourager & le satisfaire. Mais s'il n'est pas sensible.... s'il n'est pas sensible.... il n'est pas Médecin ou ne doit pas l'être; il n'est qu'un vil mercénaire, un être cruel, faisant de la santé un commerce dangereux contre qui l'intérêt inspirera même en l'appellant une juste méfiance.

Parvenu au lit du malade , il va y être l'arbitre de sa vie & de sa santé , quelquefois celui du bonheur , de l'honneur , du repos , & de la fortune d'une famille entière. Que de grands intérêts reposent sur lui ! il est admis dans l'intérieur le plus reculé des maisons , dans les asyles les plus sacrés , à la connoissance des secrets les plus délicats. Que de vertus , que de probité , que de mœurs & de discrétion ces fonctions supposent & demandent ! L'exercice & l'application de ces qualités sont habituels & journaliers ; leur nécessité est stricte & rigoureuse. Mais sans doute le sentiment y dispose , la confiance rend ces devoirs doux & faciles , elle porte dans le cœur du Médecin un noble orgueil , une affection tendre ; elle établit entre son malade & lui une liaison intime , une étroite affinité , une sorte d'adoption qui lui fait regarder comme son enfant celui qui attend & reçoit de ses soins la prolongation de la vie. Dès-lors l'intérêt de cette espèce de paternité les allège & les anime en les nécessitant ; les souffrances du patient le touchent de plus près ; il partage l'inquiétude des parens auxquels il est associé ; & quelque pénible que soit cette vie de tribulation que les malheurs des autres devenus les siens lui procurent ,

elle s'embellit & s'adoucit par l'affection & l'amour - propre.

Arnaud de Villeneuve a remarqué que les *Médecins étoient plus disposés par l'habitude à la commisération , à la douceur , à la bénignité , à la chasteté , à la piété , à la religion , & aux autres vertus ; que leur pratique en devenoit plus aisée & plus familière par l'exercice & la nécessité.* Et c'est en ce sens que l'Empereur Justinien a dit que la MÉDECINE EST LA MERE DE TOUTES LES VERTUS. Hippocrate , excellent conseil & meilleur modèle, en exigeoit la réunion avec la science ; le ferment qu'il prescrivoit à ses disciples peint la noblesse de son ame & celle qu'il vouloit leur transmettre ; il les faisoit jurer *par les Dieux d'être pieux à leur égard , reconnoissans envers leurs maîtres, affectueux envers leurs confrères , remplis d'amour pour les hommes , de zèle pour les malades , d'être exacts , prudens , sobres , modestes , discrets , charitables & désintéressés.*

Toutes les Ordonnances , toutes les Loix d'accord avec le Droit public , avec l'intérêt général , ont sévèrement commandé ce concours indispensable de la vertu & du talent. Les avantages qui doivent résulter de cet heureux accord sont sensibles ; les maux



& les horreurs qu'entraîneroit le défaut de l'un ou de l'autre, sont incalculables. Mais si l'exercice en est consacré à la société, s'il lui importe aussi essentiellement, il faut donc qu'elle soit assurée que celui qui prétend à cet exercice pénible & glorieux en est véritablement imbu, qu'il a eu les moyens & les occasions de les acquérir, qu'il a fait preuve publique de ces lumières & de ces qualités qui l'intéressent dans les points les plus précieux de son existence générale & individuelle; il faut aussi sans doute qu'elle soit disposée à reconnoître des peines, des sacrifices, des travaux & des services qui en font une dépendance, & qu'il est bien difficile d'apprécier.



---

## C H A P I T R E I I.

### *Obligations de la Société relativement aux Médecins.*

C'EST au Gouvernement, c'est aux arbitres & dispensateurs de l'autorité à prescrire ces devoirs mutuels, à ratifier les obligations & les devoirs réciproques, à exciter le zèle & l'exactitude par des distinctions, à alléger par des récompenses la reconnoissance particulière, à la suppléer même lorsqu'elle ne peut s'exercer ; mais ils doivent auparavant offrir au jeune candidat tous les moyens d'instruction, le forcer par des réglemens sévères à les embrasser & à justifier qu'il en a profité avant d'être autorisé à les mettre en pratique. Un exposé bref & sincère des dispositions faites ou suivies jusqu'à présent pour remplir ces objets laissera peut-être appercevoir un grand vuide, des défauts réels, des abus nuisibles ; mais il peut conduire à la découverte des moyens propres à le combler, à les corriger, à les réformer.

Mais cependant il a existé, il existe encore un grand nombre de Médecins formés

dans ces écoles imparfaites & vicieuses , qui par une réunion heureuse de talens & de vertus , de zèle & de lumières , honorent cette profession & servent l'humanité. Admirons les dispositions & le courage qui leur ont fait braver & vaincre ces obstacles multipliés ; ce font , comme dit Montagne , *natures belles & fortes* ,

Queis artè benignâ

Et meliore luto fingit præcordia Titan.

*qui se maintiennent au travers d'une mauvaise institution ;* mais ces observations ne fauroient infirmer des reproches bien mérités & les motifs trop bien constatés d'une réforme nécessaire.

C'est ainsi que beaucoup de gens pusillâmes , ou intéressés au désordre politique du Royaume , opposoient au projet d'une régénération indispensable de vaines clameurs sur sa constitution ancienne, heureuse, solide, sur l'inutilité & le danger de toucher à un édifice dont quatorze siècles devoient assurer la force & la bonté ; qu'ils alléguoient dans cet intervalle des époques brillantes , des temps de crédit extérieur , de bonheur ou d'éclat intérieur , des grands hommes , des grands évènements, &c.

Mais étoit-il possible de se diffimuler & de supporter plus long-temps l'excès des maux qu'avoient accumulés la confusion & l'indétermination des pouvoirs, l'abus & les écarts des autorités, les succès presque exclusifs de l'ambition, de l'intrigue & du crime, les exactions arbitraires portées au comble, l'emploi plus arbitraire & plus vicieux, l'avidité insatiable de cette foule de sangsues, ou plutôt de vampires qui dévoroient & desséchoient l'État, &c. &c. La langueur & le délabrement tendoient prochainement à la gangrène & à la mortification; elles étoient inévitables, si les remèdes eussent été foibles ou retardés. . . . . Mais finissons cette digression que l'ardeur patriotique peut faire excuser, rentrons dans notre sphère, & bornons-nous aux matières qui nous sont propres.



## ARTICLE I.

*Moyens employés pour l'Instruction  
Médicinale.*

L'ÉTABLISSEMENT des Universités, des Facultés, Collèges & Sociétés de Médecine, a eu pour but ces grands objets; nos Monarques ont, en divers temps, donné des constitutions sages, des privilèges encourageans à ces foyers d'Institution Médicale; mais on ne peut dissimuler que des ordonnances très-incomplètes ont été bien inexactement suivies. Le nom de Professeur n'est, dans plusieurs Universités, qu'un titre sans fonctions; les Ecoles un simple bureau, dans lequel *l'on va*, ou bien *on envoie acheter*, à bas prix, le droit de disposer impunément de la vie & de la santé des citoyens, de remplir les fonctions les plus difficiles & les plus importantes à la société. Certainement on fait plus de cérémonies, plus d'examen & de questions dans la réception comique du Médecin à qui on donne la permission & le droit de *saignandi, purgandi, &c.* que dans quelques Facultés de Médecine; elles débitent les lettres

qui contiennent ces privilèges sacrés , *aux absens comme aux présens* , dit l'Avocat-général Talon , *comme une marchandise sujette à transport* , *comme le seul revenu de la profession.*

Les Facultés de Montpellier & de Paris ont conservé des Écoles , des Maîtres & des Elèves ; il s'y fait encore quelques leçons & quelques examens : mais ni dans l'une ni dans l'autre , le Candidat n'est suffisamment & convenablement instruit & éprouvé.

A Paris , sur-tout , & il doit être permis de le dire , sans déprécier des talens distingués & sans critiquer des personnes très-recommandables , l'enseignement est confié aux plus jeunes Docteurs , à ceux qui sont le moins exercés & occupés dans la pratique ; & bien loin encore que leurs peines & leurs travaux soient honnêtement récompensés , ils ont la douleur de voir les prix & les distinctions prodigués à des établissemens étrangers , tels que le Collège Royal , le Jardin du Roi , &c. ce qui les engage & les autorise , en quelque façon , à économiser l'instruction dans des leçons presque gratuites , & à la réserver pour des cours particuliers où l'argent introduit les Elèves. Le dégoût peut être augmenté par la dévastation des Ecoles , le

Faculté  
de Paris.

zèle affoibli par le petit nombre des Candidats qui les fréquentent ; cet inconvénient, qui n'est pas moins contraire à l'émulation, est une suite nécessaire de la cherté des grades. On doit aussi observer que par le changement fréquent des Professeurs, l'Institution manque d'une forme stable, uniforme & fixe, qui en favorise les progrès ; & quoiqu'on débite aux Ecoles des leçons de pratique, il n'y a point d'enseignement réel dans ce genre, point d'instruction & d'apprentissage réputé nécessaire au lit des malades ; ce vice est un des plus remarquables & des plus essentiels. C'est en menant régulièrement ses Disciples dans les Hôpitaux, en leur présentant les malades pour sujet d'observation & d'étude que le grand Boërhaave réparoit les inconvéniens de ses leçons trop théoriques. Ce célèbre Instituteur réunissoit d'ailleurs à la diction la plus éloquente, aux lumières les plus étendues, une exactitude scrupuleuse, des attentions délicates, des complaisances marquées & une tendre affection pour ses Disciples ; il tâchoit, en se mettant à la place des autres, d'amener la confiance & l'égalité, & en mettant les autres à la sienne, de prévenir ou de réprimer l'orgueil ; il avoit ainsi enchaîné l'admiration, l'attachement & la reconnaissance,

noissance, écarté ou défarmé l'envie, répandu le goût & l'estime de son état, rendu ses leçons & sa patrie célèbres, en avoit fait l'asyle & le foyer des Elèves de l'Europe entière & de toutes les parties du monde; il mérite à bien des égards d'être proposé pour modèle.

A Montpellier, les Professeurs sont fixes & bornés dans leur nombre, exclusivement attachés à leurs fonctions, le plus souvent même à une partie d'instruction; la rétribution, quoique fort modérée, des grades partagée entre un très-petit nombre de personnes, jointe aux graces du Souverain, aux droits, aux privilèges & à la considération distinguée qui ont été attachés à ces places, les rend très-précieuses & en fait un objet intéressant d'envie & d'émulation. Le nom seul des grands hommes qui les ont précédés dans cette carrière, & dont les portraits sont présents à leurs leçons, est un aiguillon habituel de zèle & une sorte de garantie de gloire. Ainsi les récompenses & les encouragemens ne manquent pas pour exciter l'attention & l'exactitude dans l'exercice des devoirs essentiels qu'ils ont à remplir; mais on est forcé par la vérité de convenir que malgré le mérite de ces Professeurs & tous

Faculté de  
Montpel-  
lier.



les motifs qui semblent réunis pour les animer, les leçons publiques sont trop courtes, trop rares, trop vuides; que les examens, quoique assez multipliés, n'y sont *rigoureux* que de nom, ils ne sont point remplis, & ne remplissent point leur objet; on n'ose pas croire que la crainte de perdre la rétribution du Doctorat qui est la plus forte, les engage à ne le refuser à personne; un renvoi de quelques mois est un phénomène peu commun. A Paris les réceptions ne se faisant presque que pour cette ville, n'ayant ainsi lieu que pour un très-petit nombre de prétendans, les examens sont plus sévères, les thèses plus répétées, les épreuves plus difficiles & plus probantes; on y prescrit une instruction pratique qu'on n'exige pas; on y demande même une attestation de bonne conduite & de mœurs honnêtes qui témoigne au moins qu'on en sent l'importance & la nécessité. (*Statuts, art. 10, 39, &c.*)

Il faut cependant avouer que les Ecoles de Montpellier sont le foyer principal de la Médecine en France. Louis XIV appelloit cette Université *la mère, la plus ancienne* (1)

---

(1) Déjà célèbre comme Ecole, elle fut érigée en Université l'an 1220, par une Bulle d'Honoré III, qu'ap-

de toutes celles de l'Europe , la pépinière d'Archiatres , &c. & Louis XV lui avoit donné le titre de *Ludovicée* , *Collège de Louis* , titre bien fait pour inspirer le zèle & l'émulation. Henri IV avoit fondé son Jardin de Botanique ; quelle ardeur peut répondre à un nom si cher & si glorieux ! Cette ville , soit par une suite de la pureté & de la salubrité de l'air qu'on y respire ; & cette influence est plus grande qu'on ne pense dans des climats moins favorisés , soit par une disposition cachée , analogue à celle qui dans un temps rendoit l'Égypte la patrie des arts & des sciences , soit par l'effet du concours heureux de quelques circonstances fortuites , est vraiment la métropole de la Médecine ; elle est le théâtre favori de cette étude , tout jusqu'aux murs y parle Médecine ; les enfans , au sortir du berceau , en bégaient les termes & jouent avec les pièces détachées de la charpente humaine ; les femmes , plus que par-tout ailleurs , non-seulement en raisonnent , mais conseillent , pratiquent , elles exécutent les ordonnances ,

---

porta le Cardinal Légat Conrard au milieu des troubles & des factions qui désoloient ce pays ; l'établissement de la Faculté de Médecine de Paris ne date que de l'an 1471 ; & son Jardin de Botanique ne fut formé que sous Louis XIII , en 1626.

& préparent les remèdes. Les assemblées, & les conversations servent finon à repandre les connoissances, du moins à perpétuer le goût & l'esprit de la Médecine ; les yeux sont aussi familiarisés que les oreilles avec les objets relatifs, qui ailleurs exciteroient la répugnance & l'horreur. Ce goût commun, ce ton général, le concours d'étrangers qui viennent offrir à l'art des occasions de s'exercer, effet & cause d'une augmentation de lumières & de considération ; la multiplicité & le rapprochement des moyens, le nombre & la réunion des Elèves ; les ressourtes offertes par les Hôpitaux & les Maisons de charité, les Cours particuliers, &c. tout contribue à établir la célébrité & la supériorité de cette Ecole ; mais en fournissant quelques avantages & des modèles à certains égards, combien elle pourroit augmenter de perfection & d'utilité ?

Parmi les articles bien faits pour servir d'exemple, on doit compter le choix & la nomination des Professeurs ; dès qu'une chaire est vacante, elle est dénoncée au public, la lice est ouverte, tous les Docteurs de la Faculté sont admis au concours ; ceux qui s'y présentent sont obligés, les uns après les autres, de subir des épreuves aussi propres

à l'instruction des auditeurs qu'au développement & à la manifestation de leurs talens. Ils sont tenus de préparer & faire une vingtaine de leçons publiques sur les objets qui leur sont proposés par les Professeurs, juges naturels du combat ; ils ont ensuite à composer, faire imprimer & soutenir dans un très-court espace de temps des thèses sur douze questions ordinairement remarquables par leur importance & leurs difficultés. Les objections & les difficultés à résoudre leur sont proposées par les Professeurs, les autres athlètes & les assistans de tous les états. Ces discussions & ces combats qui ont successivement lieu pour tous les prétendans, sont vivement animés par l'amour-propre & par l'intérêt ; ils se font avec la plus grande solemnité, avec un concours nombreux d'auditeurs de tous les ordres ; les Etudians qui rencontrent ces circonstances heureuses, y puisent des leçons importantes, beaucoup d'ardeur & d'émulation. Les noms des trois concurrens qui ont paru mériter la préférence, sont envoyés au Chancelier de France, qui fixe le choix du Roi sur l'avis de son premier Médecin, & on doit croire que cet avis est plutôt décidé par la pluralité des suffrages, ou par des renseignemens particu-

liers sur les talents & les vertus des prétendants que par le crédit, les protections, l'intrigue & l'argent.

Cette Faculté ou Université de Médecine, a un Chancelier particulier, qui est un des Professeurs, spécialement chargé d'enseigner l'Anatomie & la Botanique, il est Intendant du Jardin du Roi. La Chymie est affectée à un autre; les autres Professeurs se divisent entr'eux les différentes parties d'enseignement, & se fixent à celles qu'ils ont adoptées, ils font les leçons & les examens publics; mais ce n'est pas sur la manière dont ils s'en acquittent qu'on pourroit les proposer pour modèles. Les Etudians trouvent plus de ressources & d'instructions dans les Cours particuliers fort multipliés dans tous les genres.

Les Cours publics qui ne sont pas imposés aux Professeurs, prescrits aux Candidats, qui manquent à l'instruction, & qui cependant feroient très-nécessaires, sont ceux de pratique; l'Hôtel-Dieu fournit pour cet objet quelques facilités; les visites du Médecin, rarement Professeur, s'y font le soir & le matin à des heures réglées; les Etudians les suivent en silence, ils recueillent tacitement ce qu'ils peuvent observer à la hâte, sans

recevoir aucune lumière du Médecin qui, parcourant rapidement les lits, ne s'occupe que d'expédier le plutôt possible cette espèce de corvée. Ils sont dans le cas d'affister souvent à des opérations chirurgicales; mais ils manquent absolument d'occasions & de moyens d'acquérir des connoissances sur la partie très-essentielle des accouchemens.

Il est un établissement aussi favorable à l'instruction qu'utile au malade indigent, c'est la maison de Miséricorde qui, comme nous l'avons dit ailleurs, est un foyer de secours de tout genre pour les citoyens de cette classe: quatre Médecins y sont attachés, entre lesquels on a divisé la charge & le droit de visiter tous les pauvres, qui, dans l'état de maladie, peuvent rester chez eux & y trouver quelqu'un qui les garde & les soigne; ils s'associent & menent avec eux, dans ces visites, trois ou quatre jeunes Docteurs animés d'un vif desir de s'instruire, qui puisent, en effet, dans cette Ecole vraiment pratique, les leçons les plus sûres de science & de vertu; ils deviennent les amis, les compagnons, les aides & les substitués de leurs maîtres; souvent répétant seuls ces visites, ils peuvent être les consolateurs & les bienfaiteurs de ces

malheureux qui , accablés sous le poids du mal & de la misère, ont plus de besoins & moins de prétentions. Combien l'esprit s'éclaire dans l'examen réfléchi & bien dirigé du malade , dans les conversations amicales qui le suivent ! Combien le cœur se forme & jouit dans cet exercice habituel de sensibilité & de bienfaisance ! Le souvenir , après un grand nombre d'années , m'en est toujours présent & doux.

Que de motifs pour fonder à Paris de pareils établissemens , que de facilité , que de moyens ! que de biens en résulteroient ! Celui qui est plus immédiatement relatif à notre objet , seroit d'être une Chaire de Patique qui manque absolument , & qui est essentiellement nécessaire ; mais l'instruction exige des réformes & des changemens à bien d'autres égards.



## ARTICLE II.

*Redressement dans les moyens d'Éducation  
Médicinale.*

PARIS pour la Médecine, comme pour les autres sciences & pour bien d'autres objets, réunit au plus haut point les deux extrêmes : les avantages & les inconvéniens, les obstacles & les facilités. D'un côté l'éloignement des moyens, la multiplicité des distractions, le luxe, les dépenses, les plaisirs, &c. rendent l'étude pénible & difficile; de l'autre côté que de lumières, que de ressources, que de goût, d'exemples, de modèles ! que de dépôts & de trésors littéraires ! Les bibliothèques publiques & particulières, les cabinets, laboratoires, jardins, amphithéâtres, hôpitaux, &c. offrent des moyens sans nombre & des leçons perpétuelles en paroles & en faits; nul autre théâtre plus propre à former, à développer, à exercer & à encourager le talent. Dans ce genre, comme dans d'autres, le moral supplée & corrige le physique. Le génie se crée, s'excite & se remplace en quelque façon par cette institution générale, cette



variété de connoissances & cette émulation ardente que produisent l'extrême sociabilité, le spectacle de tous les arts, l'entassement de tous les sujets d'observation, le goût & l'esprit de tous les chefs-d'œuvre; peut-être seroit-il utile aux Médecins qu'ils eussent pris ailleurs l'habitude du travail, le desir & les premiers principes des instructions qui leur sont propres, & qu'ils n'eussent besoin que d'acquérir dans cette ville la perfection & la maturité.

Quoi qu'il en soit, il faudroit d'abord des écoles : on ne peut voir sans douleur & sans honte que dans une ville où la Médecine est si recherchée & si nécessaire, dans une ville pleine de monumens fastueux, dont quelques-uns sont consacrés à des établissemens utiles, & plusieurs à des objets de simple agrément, il n'existe pas un petit asyle destiné aux leçons de l'art de guérir. Ah ! s'il est quelque endroit que les arts doivent s'empressez d'embellir, après les temples de l'Être suprême, & les palais des Rois, il n'y en a point de plus digne que le sanctuaire des sciences. Mais sans réclamer des édifices remarquables, par le somptueux assemblage des trésors de l'Architecture, il doit être permis de solliciter en faveur de la Médecine un bâtiment qui, à une noble

simplicité, réunit des appartemens commodes pour tous les genres d'enseignement & d'épreuves que l'instruction & l'étude de cette science exigent : salles d'assemblée générale, salles d'examen, amphithéâtre d'Anatomie, laboratoire de Chimie & de Pharmacie, bibliothèque, &c. il seroit à souhaiter qu'un hôpital fût à portée, que le cabinet & le jardin du Roi qui en devroient faire partie, ne fussent pas bien éloignés. Le quartier le plus opposé à ceux où le luxe & le libertinage sont particulièrement étalés seroit le plus propre, celui qui offrirait le plus d'avantage & de facilité (1).

En second lieu, il paroîtroit utile de restreindre beaucoup le nombre des Professeurs & de tâcher d'augmenter celui des Etudians. Tous les Docteurs de la Faculté ne sont pas propres à l'enseignement, tous ne pourroient pas où ne voudroient pas s'en occuper ; mais si on attachoit à ces fonctions une considération distinguée & des récompenses suffisantes, on exciteroit bientôt le talent & on y dirigerait l'émulation : sept à huit Professeurs choisis, après un concours solennel analogue

---

(1) On peut observer ce concours favorable de convenances & de commodités dans la partie où se trouvent réunis l'Hôpital de la Pitié & le Jardin du Roi,

à celui qui a lieu à Montpellier, par le vœu général & le suffrage libre de tous les membres, rempliroient l'objet proposé; c'est d'après leur goût, leurs lumières reconnues, leurs travaux particuliers, qu'ils se diviseroient les différentes parties d'instruction auxquelles ils resteroient ensuite constamment préposés.

Ainsi l'un seroit chargé de l'Anatomie, de la Physiologie & de la Séméiotique de la santé qui en fait partie.

Le second seroit occupé à l'enseignement de la Pathologie, de la Séméiotique, de l'Hygiène, & de la Thérapeutique, ce qui compléteroit les Instituts de Médecine.

L'histoire particulière des Maladies pourroit être distribuée entre le troisième & le quatrième, d'après leur division en aiguës & chroniques, en internes & externes ou chirurgicales.

La Matière médicale, la Chimie & la Pharmacie pourroient être réunies à un seul.

La Botanique & l'Histoire naturelle confiées à un autre.

La Langue latine adoptée dans toutes les Universités de l'Europe, paroît sous ce point de vue la plus convenable pour l'enseignement de la Médecine; elle peut être une source & un lien de communication entre

ces différens foyers de science & d'instruction favorable à leurs progrès & à leur effet ; son usage rendroit nos Ecoles plus accessibles aux Etrangers ; l'habitude de cette langue superbe & universelle faciliteroit la lecture d'excellens ouvrages auxquels elle a été employée , & ce ne seroit peut-être pas un médiocre avantage que de servir encore à restreindre la doctrine aux véritables élèves.

L'Anatomie , la Botanique , l'Histoire naturelle & la Chymie, qui, quoique essentielles à la Médecine ne sont pas de son domaine intime & exclusif , pourroient être enseignées comme par le passé en français ; mais c'est pour les réceptions que seroit rigoureusement exigée la langue du pays , parce qu'elles doivent avoir la plus éclatante & la plus solemnelle publicité.

En donnant à chaque Professeur un Adjoint dans sa partie , qui seroit choisi de même , on le chargeroit de répéter & d'expliquer les leçons , d'en conférer avec les Elèves , il seroit son substitut habituel & son successeur désigné. Dans des assemblées de ces Instituteurs on détermineroit un plan d'études analogue & uniforme dans toutes ses parties : une méthode d'enseignement identique , qui

peindroit, avec des couleurs assorties, la nature dans sa marche régulière & dans ses écarts, qui, présentant ensuite l'art comme son ministre & son coopérateur, réduiroit à sa juste valeur ses moyens & ses ressources, indiqueroit sans excès & sans prétention les cas où il ne doit être que spectateur, ceux où il doit agir de concert avec la nature & la seconder, & ceux où il peut & doit changer des dispositions & des tournures décidément vicieuses.

Par cet accord, on éviteroit les disparates & les contrariétés, on diminueroit sûrement les incertitudes & les fautes, on abrégeroit, en le simplifiant, le travail de l'Elève qui, sans quitter le même fil, se trouveroit parvenu dans l'intérieur du sanctuaire; après avoir parcouru sans écarts un labyrinthe très-vaste & très-tortueux, les observations exactes & multipliées lui offrent des tableaux, dont il trouve ensuite les modèles dans la nature, ou qu'une analogie facile lui fait aisément reconnoître : les hôpitaux complètent enfin cette instruction intéressante.

Un pareil plan, agréé par le corps entier de la Faculté, seroit le code de la Médecine, la base des livres & des cahiers élémentaires que chaque Professeur & Adjoint attaché à

son genre de travail fortifieroit annuellement de nouvelles observations , ou enrichiroit de ses découvertes ; ces recueils , comme les livres sacrés des Egyptiens , dont il étoit défendu sous peine de la vie de s'écarter , devroient avoir une sorte de sanction publique & d'empire ; on feroit plus pour les progrès & la certitude de l'art en [s'astreignant sévèrement à une méthode combinée & prescrite avec réflexion , en augmentant les faits qui en feroient l'appui , qu'en cherchant dans des routes inconnues , dans des remèdes nouveaux déjà beaucoup trop multipliés , des ressources plus actives , des moyens peut-être plus brillans , mais bien plus fautifs & plus incertains.

*L'observation, l'Histoire, l'imitation, sont,* suivant le mot de Glaucias , *le trépied de la Médecine.* Ce n'est que par leur secours qu'on peut donner aux indications plus de clarté , au choix des remèdes plus de sûreté , à la science des signes plus d'exactitude ; & c'est par leur défaut & en prenant les voies opposées que ces parties sont restées , depuis plusieurs siècles , sans progrès , que dis-je , qu'elles ont perdu de leur valeur & de leurs avantages. C'est en se laissant aller à l'effor d'une imagination déréglée qu'on a donné dans le vague des théories & des systèmes , source de tant

d'erreurs & de dangers, d'où a résulté l'affoiblissement de la considération pour l'Art & ses Ministres.

Dans cet arrangement, les chaires établies au Collège Royal & au Jardin du Roi, deviendroient inutiles & déplacées ; il faudroit les réunir à la Faculté, & il seroit assez naturel que le Jardin des Plantes & le Cabinet d'Histoire Naturelle fissent partie des Ecoles & du domaine de la Faculté, que les droits honorifiques avec l'inspection & l'intendance fussent attribués ou plutôt rendus au premier Médecin du Roi, & qu'on lui donnât pour adjoint le Doyen de la Faculté. Les premiers Médecins ne feroient à cet égard que rentrer dans une possession qui leur avoit été accordée dès la fondation du Jardin qui étoit leur ouvrage. M. Delabrosse en fut le créateur & le premier Intendant ; MM. Vallot & Fagon lui succédèrent dans les deux places. La surintendance du Jardin fut sous ce dernier détachée de la place de premier Médecin & réunie, sous M. de Colbert, à celle de surintendant des Bâtimens du Roi ; elle revint encore à M. Fagon après M. de Villacerf, qui avoit remplacé M. de Colbert ; il ne resta au surintendant des Bâtimens que la disposition des fonds nécessaires à l'entretien du Jardin ;  
la

la faveur & l'intrigue firent encore changer ces dispositions. S'il a jamais été permis d'espérer & de solliciter la réparation de ces torts, ce doit être à cette époque mémorable, marquée par le triomphe de la justice, de la raison, de l'utilité publique & de l'intérêt patriotique sur les abus du crédit & de l'autorité. A Montpellier, l'intendance du jardin du Roi n'a jamais été enlevée à ceux que leurs fonctions & leurs connoissances avoient déterminé le Souverain à y appeller : elle décore la place de Chancelier-Professeur de Botanique & en tire en même-temps du lustre & de l'utilité.

Des instructions ainsi dirigées meubleroient la tête des Elèves de vraies connoissances médicales, elles pourroient en faire un bon savant ; mais elles ne pourroient que le disposer à devenir Médecin-Praticien ; il faut des chaires de pratique pour procurer ce complément nécessaire que l'intérêt public réclame impérieusement.

Des Maisons de Miséricorde, des Hôpitaux fourniroient à cet égard les écoles & les leçons ; un Monarque sage & bienfaisant, excité par les cris & les dangers des malheureux, éclairé par des savans sensibles &



zèlés , avoit décidé la division de l'Hôtel-Dieu en quatre (1) ; peut-être seroit-il plus facile , plus utile , plus court & plus économique de le distribuer en vingt hospices , placés à l'extrémité des différens quartiers ; les malades plutôôt transportés , plus à portée de leur famille & de leurs amis , moins nombreux dans chacun , eussent encore été par-là dans le cas de recevoir des différens ministres de la santé des soins plus immédiats & plus sûrs , d'éprouver ces attentions parti-

---

(1) Tout sembloit devoir favoriser l'exécution de ces projets si utiles & si nécessaires ; toutes les lumières , tous les secours étoient réunis pour seconder les intentions d'un bon Roi. A l'appui des sommes destinées par l'État , des Citoyens compatissans & généreux en avoient offert , & déjà déposé de très-considérables , pour préparer des asyles sains & suffisans à leurs frères malheureux ; il sembloit que l'humanité alloit triompher & jouir ; des Ministres déprédateurs & pervers trompèrent ces intentions , ces vœux & ces espérances , ils détournèrent & dévorèrent les deniers publics , ils engloutirent jusqu'aux tributs sacrés de la charité. Voilà un des jeux de ce Gouvernement ministériel si justement pros crit. O , Nation ! en reprenant tes droits & ton autorité , tu en feras sûrement un meilleur usage ; n'oublie pas que tu as ici une restitution à faire , une dette à acquitter ; dans ce cas , la bienfaisance est un devoir , la générosité une justice.

culières du zèle , de la pitié , de l'affection qui donnent plus de prix & d'utilité aux services , & sans lesquelles la plus douce des vertus , le plus précieux des bienfaits deviennent une affaire d'habitude , ou une spéculation de commerce.

Des Hôpitaux ainsi divisés seroient plus favorables à l'instruction. Les Médecins préposés au traitement des malades qui y seroient admis, & de ceux de la Miséricorde, seroient les Professeurs de pratique ; ils seroient multipliés à proportion du besoin , ainsi que les Adjoints qui leur seroient associés, choisis & nommés au concours par la Faculté assemblée, & chargés non - seulement de traiter les malades , mais encore de donner des leçons aux Élèves , en leur exposant les motifs d'après lesquels ils agissent , en conférant , discutant , & consultant avec eux. Les Adjoints seroient plus particulièrement tenus de répéter les visites & les instructions ; il y a bien des cas où ils pourroient être aidés & suppléés par leurs disciples.

L'usage des consultations gratuites, déjà établi aux Ecoles de Médecine , entre naturellement dans ce plan ; c'est un exercice de charité & un genre de leçon qui ne sauroient être trop applaudis & encouragés ; ce concert de zèle &

de lumières que le malade indigent est assuré de trouver à des jours & des heures fixes, réunit tous les avantages; les affections graves & compliquées y sont soumises à une discussion profonde, qui n'a que l'intérêt du malade pour objet & pour motif; & peut-être dans ces conférences paisibles & bienfaisantes l'examen est plus exact, les opinions plus librement exposées, les décisions par conséquent plus exclusivement dirigées au besoin que dans certaines consultations qui ont lieu chez de grands malades, avec beaucoup d'appareil & de solennité; au moins n'y a-t-il pas lieu de craindre que les avis soient subordonnés à une lâche complaisance, ou dictés par un esprit de contrariété que peuvent déterminer l'intérêt ou la vanité. En s'exerçant dans cette carrière, en faveur des pauvres, les jeunes Médecins apprennent à déférer honnêtement à leurs anciens, en s'éloignant également d'une contradiction présomptueuse & d'un acquiescement trop fervile. Les Elèves, en y assistant, en écrivant & rédigeant les avis, prennent des leçons utiles & réelles de science, de charité, & sur-tout de concorde. Les Romains qui établirent le temple de la Paix pour le théâtre des consultations médicales, désignoient la vertu qui devoit y présider.

---

A R T I C L E I I I.

*Réunion des Maîtres , Corps Académiques ,  
Cours d'études & épreuves des Disciples ,  
réception des Docteurs , des Médecins-  
Praticiens.*

L'ASSEMBLÉE de tous ces Professeurs & Ad-  
joints , des Doyens , du Chancelier , des  
Honoraires , &c. formeroit au sein & dans  
la dépendance de la Faculté , un corps aca-  
démique par excellence , qui joindroit à tous  
les avantages qui distinguent la Société Royale  
de Médecine , celui de rassembler tous les  
membres sous les mêmes étendarts , de rame-  
ner l'union & d'établir dans le même endroit  
un vaste foyer de lumières auquel tous les Sa-  
vans , les Elèves en particulier & la Nation  
entière seroient à même de participer. Il y a  
lieu de croire que les membres actuels de la  
Société de Médecine , plus disposés à l'enfei-  
gnement par l'habitude des travaux auxquels  
ils sont voués , mériteroient des distinctions  
& des places dans ce nouvel ordre de choses.

C'est à ce tribunal que ressortiroient tous les  
objets relatifs à la santé des citoyens & à la

salubrité publique. La surveillance & l'inspection des Hôpitaux, des Maisons de force, des Prisons, des Marchés, des Ateliers, des Manufactures, des Comestibles, des Eaux, des Boissons, des Nourrices, & en général de tous les établissemens qui intéresseroient la santé, seroient ainsi que la correspondance avec les Provinces une dépendance nécessaire de leurs fonctions & une portion de leur travail.

C'est dans ces Assemblées que les Candidats seroient instruits, qu'ils seroient examinés & jugés; c'est d'elles qu'ils recevraient des prix proportionnés à leurs talents & à leur application; c'est par elles qu'ils seroient reconnus & déclarés Médecins, & qu'ils seroient dénoncés & garantis à la confiance publique.

Quoique les Etudiants fussent assez invités à l'étude par le desir d'apprendre, par l'émulation plus répandue, par de bonnes leçons, par des exercices intéressans, par les prix & les distinctions, il ne seroit pas inutile de constater journellement leur assiduité aux cours & aux exercices qui leur seroient assignés, & d'en tenir note pour faire pièce au jugement qui seroit ensuite porté sur leur mérite. Cette assiduité flatteuse & encourageante pour le maître, devient aussi un sujet réciproque de zèle & d'activité pour les disciples.

Il ne seroit sans doute ni possible, ni convenable de fixer moins de trois ans pour le Cours d'étude. L'Anatomie, les Instituts de Médecine, quelques notions de Botanique & d'Histoire Naturelle seroient l'occupation de la première année.

Les dissections anatomiques, l'essai des opérations chirurgicales, l'histoire des maladies, & la connoissance de tout ce qui est relatif aux moyens de guérir, pourroient être distribués dans les deux années suivantes; on ajouteroit l'étude de la Chymie & de la Pharmacie à celle de la Botanique & de l'Histoire Naturelle.

On pourroit, tous les trois mois, dans des examens particuliers, qui, quand ils sont bien faits, sont la plus instructive des leçons, sonder l'aptitude, les talens, la capacité; on pourroit, tous les ans, leur ouvrir une carrière plus vaste, & donner à ces épreuves plus d'appareil & de solennité par des exercices & des thèses qui auroient lieu dans les grandes séances du Corps Académique. Des prix différens pourroient être donnés au talent, à l'application, au zèle, à la conduite, & tirer un nouvel éclat du concours qui s'y réuniroit.

C'est à la fin de la troisième année que, par des examens plus répétés & plus rigoureux,

on feroit dans le cas de décider si l'Etudiant est digne ou non d'être admis à l'instruction pratique ; il acquerroit par-là le titre de Licencié & la faculté de suivre, dans ses visites, un Médecin de l'Hôpital ou de la Miséricorde ; le lit des malades, on ne sauroit trop le répéter, est aussi indispensable pour les leçons de pratique que l'amphithéâtre pour celles d'Anatomie.

L'application & l'affiduité, utiles dans tous les temps, deviendroient plus habituellement nécessaires dans cette nouvelle carrière ; la perte d'un jour, d'une visite tireroit plus à conséquence & seroit plus difficile à réparer. C'est à cette Ecole que l'Elève va voir l'application des préceptes dont il se fera nourri, qu'il va apprendre à réduire ses opinions, à connoître les différences & les exceptions, à bien apprécier la valeur des signes, la justesse des indications, l'action & l'effet des remèdes, &c. C'est en pénétrant dans les asyles où languissent la misère & la maladie réunies qu'il sentira ces émotions douloureuses, cette commisération active, ce désir ardent de porter le soulagement & la consolation, ce plaisir intime qui naît du succès & que le spectacle du bonheur répandu augmente. C'est-là qu'il apprendra à être religieux, humain, compatissant, charitable, vraiment Médecin-

Praticien. Sans doute il ne fera pas toujours en son pouvoir de secourir l'indigence par de l'argent, mais il aura exercé une charité plus utile si par un intérêt tendre, par des encouragemens motivés, par des soins affidus, par des visites répétées, il a ranimé l'espérance & favorisé la guérison.

Il ne faudroit pas moins de deux ans de fréquentation exacte de cette Ecole-pratique pour être admis au Doctorat, pour recevoir le titre & le droit de Médecin-Praticien; & il faudroit, pour les obtenir, avoir pu prouver par des observations propres, par des tableaux fidèles, par des examens rigoureux, par des attestations sincères le bon emploi du temps, l'acquisition du talent, & sur-tout l'exercice & le développement des vertus.

Ce seroit dans l'Assemblée la plus solennelle du Corps Académique ou Professoral, des autres Médecins, des Chefs de l'administration de la Ville, de la Justice, des Savans & des Citoyens, que les nouveaux Docteurs seroient dénoncés & consacrés à la confiance publique avec les différences & les distinctions qui seroient dues à leur mérite respectif (1).

---

(1) Qui croiroit que cette distinction que nous propo-



Quelle cérémonie sublime & imposante que celle où le chef de la Faculté, organe & interprète de ses confrères, diroit à une grande & auguste Assemblée : « Nous vous annonçons » que Messieurs N. N. ont fidèlement rempli le » vœu de la loi, qu'ils ont fait les preuves » prescrites de talent, qu'ils sont dignes par » leurs vertus & leurs lumières d'exercer la

---

sons en faveur des talents & de la vertu, pour exciter l'émulation & récompenser le mérite, fût, dans la Faculté de Théologie de Paris, dans ces Ecoles de Sorbonne si fameuses, encore un privilège exclusif de la naissance. Oui, l'avantage d'être proclamé à la tête de tous les Elèves voués à l'étude spéciale de la religion, *la première place de la licence*, destinée à annoncer & à couronner la supériorité dans cette carrière qui devoit être sans doute celle de la piété & de la doctrine, de l'humilité & des mœurs, ne pouvoient être accordés qu'à un Abbé de qualité ; c'étoit encore les Ministres & les femmes de la Cour qui désignoient aux graves & judicieux Docteurs de Sorbonne l'heureux & digne sujet qu'ils devoient nommer. Il est vrai que cette première place donnoit un droit assuré à une riche Abbaye ; & il eût paru bien illégal que la petite noblesse & la rôtüre savante & vertueuse eussent pu y prétendre. Ah ! si jamais un pareil abus devoit dans nos Ecoles remplacer la sainteté & la justice de ces jugemens . . . . que plutôt les Ecoles avilies & ces distinctions iniques soient abolies ; mais osons espérer que l'empire & l'exercice des loix, que les droits & les avantages de l'égalité attachés à la Constitution subsisteront par elle/ & autant qu'elle.

» profession qui en exige le plus , & de sup-  
» porter le pesant & honorable fardeau de la  
» confiance publique. M. N. a paru joindre  
» à plus d'application & de connoissances plus  
» de mœurs , de sagesse & d'humanité. On l'a  
» vu s'arracher des bras du sommeil pour répé-  
» ter , dans des circonstances critiques , des  
» visites utiles aux malheureux , &c. Tels sont  
» ses titres à la première place ; la seconde  
» est , par les mêmes motifs , adjugée à M.  
» N. , & ainsi de suite ; nous attestons que  
» nos suffrages sont l'expression la plus fin-  
» cère & la plus impartiale de la vérité , qu'il  
» n'est aucun des Candidats qui n'ait en sa  
» faveur les témoignages les plus glorieux ;  
» que nous eussions sévèrement exclus l'Elève  
» inapliqué & ignorant , & sur-tout celui qui  
» auroit pu se montrer dur & insensible , qui  
» auroit pu profiter de l'accès que sa position  
» lui donnoit dans la maison du pauvre pour  
» y porter la séduction, la honte, l'inconduite  
» & le désordre. Citoyens, voilà de nouveaux  
» Médecins-Praticiens dont nous sommes les  
» garants.».

Un pareil discours seroit sans doute écouté avec plus d'intérêt , reçu avec plus d'acclamation , au moins il y auroit plus de droits que ceux qui , par des arrangements symmé-

triques de mots souvent vuides de choses, par des suspensions adroitement ménagées, semblent mandier & attendre quelques claquemens de mains.

Alors les Candidats, suivant les rangs où ils auroient été nommés, viendroient faire successivement aux pieds de leurs maîtres le serment redoutable, qui attesteroit leur reconnaissance, le désir & la promesse de remplir dans toute leur étendue les devoirs qu'on leur a fait connoître, les obligations qu'ils se sont imposé, les engagements qu'ils prennent tant à l'égard de la société qu'envers chaque individu; leur adhésion aux statuts & réglemens du Corps auquel ils sont associés, &c. (1) après qu'ils l'auroient prononcé avec toute la vérité & l'énergie du sentiment, on les feroit asseoir au rang de leurs confreres, & on pourroit les décorer d'une marque caractéristique qui auroit quelque chose de distingué pour le premier de la licence.

Des milliers de voix applaudiroient sans doute à de pareils suffrages, elles le répandroient, les multiplieroient dans tous les quartiers, les pa-

---

(1) Le serment civique, devoir sacré de tout Citoyen, & sur-tout de tout Fonctionnaire public, en seroit une partie essentielle.

piers publics leur donneroient plus d'étendue & de célébrité ; combien il feroit aisé d'ajouter de la pompe & de l'éclat à ces réceptions ! Dans une profession où l'amour-propre joue un grand rôle , où il peut même être regardé comme la source d'un sujet de reproche , il feroit possible d'en tirer un grand parti pour former d'excellens Médecins. On pourroit dire plus particulièrement à cet égard avec Voltaire :

Une Médaille est dans nos mœurs  
Ce que jadis étoit un Temple.

Il ne pourroit qu'être favorable à l'ordre public , que tous les états fussent signalés à l'extérieur , que nul ne pût porter le nom , le titre , la marque distinctive de celui qui ne feroit pas le sien ; & que chaque individu s'annonçât dans la société , & parût au premier abord & à tous égards être ce qu'il est (1) ; c'est sur-tout dans la Médecine que cette disposition feroit bien placée , elle éviteroit bien des confusions , des erreurs & des dangers. Le coq uni au serpent , emblème de la vigilance

---

(1) Croit-on qu'il n'y auroit pas beaucoup à gagner pour la décence , l'honnêteté publique , les mœurs , &c. si l'Ecclésiastique , le Magistrat annonçoient toujours par leurs vêtemens le caractère imposant & grave dont ils sont revêtus.

& de la prudence , fourniroit un symbole déjà adopté en Médecine depuis bien long-tems ; on en feroit une sorte de médaillon en or & en émail , qui , suspendu à un ruban , seroit porté à la boutonnière ; ce même symbole , brodé sur l'habit , ou surmonté d'une couronne , pourroit être un signe particulier de mérite (1) ou d'ancienneté.

Il fut un temps où la mule & la perruque désignoient presque exclusivement le Médecin. Quoique la perruque ne fasse pas le Praticien , on peut dire qu'elle favorise en lui la vigilance & l'activité ; on est prêt à sortir au moment où le besoin appelle lorsqu'on n'a qu'à substituer à son bonnet de nuit une coëfure toujours arrangée , & celui qui est dans le cas ou la nécessité de perdre un temps à une toilette recherchée , peut

---

(1) Il seroit peut-être plus à propos qu'il y eût un cordon de mérite commun à tous les états qui annonçeroit par sa couleur , que celui qui en est décoré s'est distingué dans le sien ; ce prix , que le Souverain éclairé par les Pairs , accorderoit aux talens réels , substituant l'honneur à l'avidité , exciteroit une émulation louable , récompenseroit dignement les services , & ne seroit point onéreux à la Nation ; la bienfaisance particulière cesseroit d'être un fardeau général.

quelquefois manquer à des occasions pressantes & se préparer par-là de grands regrets. Quel malheur en effet, si le soin de tresser artistement des cheveux, a laissé prolonger la souffrance dans le sein d'un homme, ou établir irrévocablement la mort!

Il est certain aussi qu'un extérieur, dont la modestie n'exclut point la propreté, semble plus analogue à une profession grave, en rende le Ministre plus accessible au peuple, & qu'on est plus disposé à croire que celui qui s'occupe moins de ces objets minutieux, s'occupera davantage des articles plus essentiels. Les Médecins Egyptiens étoient distingués par une robe blanche qui pendoit jusqu'aux talons; ce vêtement leur sembloit le plus convenable à la propreté & à la salubrité. Sans imposer aux Médecins l'obligation de porter toujours le costume du deuil, il seroit particulièrement avantageux qu'il fût toujours mis ou décoré de façon à être généralement connu. Il n'auroit qu'à s'énorgueillir de paroître avec l'annonce d'une profession aussi noble qu'utile, qui, suivant l'expression d'un Roi recommandable par sa sagesse, *l'élève dans le monde & le rend recommandable aux Puissances de la terre.* Le public y trouveroit une sauve-garde habituelle contre des méprises

pernicieuses , & des ressourcés heureuses dans des cas de besoin urgent & d'affection subite ; les mêmes motifs demanderoient aussi qu'il y eût des marques indicatives sur les portes de leurs maisons & de leurs logemens (1) ; mais il seroit sur-tout nécessaire que l'humanité accessible à tous en fût le Portier.

---

(1) La Reine Elisabeth en fit une Ordonnance pour les Chirurgiens de Londres , afin que ses bons sujets connussent tout de suite l'endroit où ils pourroient trouver du soulagement. Cet usage est assez général en France : on a connu à Paris des Médecins distingués qui l'avoient adopté.



---

A R T I C L E I V.

*Réduction des Facultés de Médecine à deux.  
Dispositions relatives à chacune, à l'exercice  
dans les Provinces, Colléges.*

POUR assurer l'exactitude dans l'observance de ces règles, pour entretenir le zèle dans les maîtres, l'émulation parmi les élèves, & procurer d'une manière durable les avantages qui dériveroient de l'exercice soutenu de leurs devoirs réciproques, il conviendrait sans doute qu'il n'y eût que deux Ecoles reconnues & autorisées dans le Royaume, celle de Montpellier & celle de Paris (1); elles

---

(1) Il pourroit y avoir quelque utilité à en établir deux autres, dont l'une seroit placée en Bretagne, l'autre en Alsace ou en Lorraine; les Hôpitaux qui y seroient joints offriroient des occasions d'acquérir des connoissances pratiques sur les maladies des gens de mer & des Militaires.

La tendre amitié, la douce reconnoissance, l'intérêt & l'affection patriotiques s'élèvent dans mon cœur en faveur de la Faculté de Valence; mais aucune considération publique n'appuyant ces motifs personnels, il faut ajouter ce sacrifice à d'autres que l'utilité générale com-



pourroient être réunies l'une & l'autre sous un chef, le premier Médecin du Roi, le Comte des Archiâtres, à portée & chargé de leur concilier la justice & la bienfaisance du Souverain, & avoir chacune avec le titre d'Université un Chef particulier, Chancelier, ou Doyen, des Professeurs, des Adjoints, &c. établis avec les mêmes fonctions, charges, obligations, droits, honneurs & privilèges. Une grande affinité entr'elles, une correspondance fréquente serviroient à établir une liaison nécessaire entre les membres & à augmenter, pour le bien général, les lumières & les connoissances. Le Corps académique, formé à Montpellier, pourroit avoir dans son district des provinces particulières qui seroient désignées. Les Docteurs reçus dans l'une & dans l'autre, après de grands examens & de petites contributions, seroient dans le cas d'aller indistinctement pratiquer dans toutes les parties du Royaume, & répandre partout la lumière active & pure qu'ils auroient puisé dans ces foyers éclatans.

---

mande : du moins on est autorisé par plus d'un exemple à croire que la justice ne laissera pas sans indemnité ceux qui, après une longue jouissance, seroient dans le cas de perdre leur place & leur traitement.

Pour être admis ensuite à exercer la Médecine dans l'une ou l'autre de ces villes, & sur-tout dans Paris, qui a pu, par son immensité & sa manière d'être, mériter ou s'arroger quelques exemptions & prérogatives, il seroit peut-être trouvé juste d'y ajouter ou quelques épreuves, ou quelque contribution de plus. On jugeroit aussi convenable qu'un Docteur de Montpellier arrivant à Paris, peu de tems après sa réception, y recommençât son cours de pratique, & payât les droits fixés pour l'installation solennelle qui le déclareroit praticien de Paris. S'il y venoit après six ou huit ans d'exercice connu dans un autre ville, le cours de pratique pourroit être réduit à un an & tout-à-fait supprimé, si le Médecin qui se présenteroit avoit exercé ailleurs pendant plus de dix ans avec distinction & célébrité.

La Faculté de Paris est, dans l'état actuel, autorisée & excitée à aggréger ainsi les Docteurs étrangers qui auront pratiqué pendant vingt ans dans quelque autre ville, & qui y auront fait preuve non-équivoque de lumières & de talent ; mais l'exécution de cet article très-sage est souvent éludée ; peut-être les jeunes Docteurs qui ont un plus grand nombre de voix, & par conséquent plus d'influence

dans les assemblées , craignent-ils trop de voir arriver des collaborateurs déjà formés dans une moisson sur laquelle ils ont des droits chèrement achetés.

Les charges de la Cour affectées aux Médecins , sont sans doute un frein à cette jalouse rigueur ; mais aussi elles servent souvent à autoriser l'ignorance & l'avidité. Il ne s'agit que *d'aller* , ou *envoyer* acheter des lettres de Docteur dans une des facultés qui en tiennent bureau ; on traite ensuite avec le propriétaire d'une charge ; l'agrément suit avec de l'argent ou de la protection , & tout de suite le charlatan le plus dangereux , l'homme le plus inepte ont le droit d'exercer à Paris la profession la plus importante , par sa nature & ses conséquences , celle qui exige le plus de vertus & de talens. Le sacrifice ou la conservation de ces charges , la plupart sans fonctions , seroient tout-à-fait indifférens , & les inconvéniens de leurs prérogatives seroient supprimés , s'il n'y avoit de Médecins aptes à en être pourvus que ceux qui auroient été reçus Docteurs dans les Universités établies , après les études , les épreuves & les formalités indiquées ; sans doute elles auroient alors moins de valeur & de débit ; mais si le Roi jugeoit à propos

de les maintenir, il lui seroit facile d'en relever le prix par des distinctions & des honneurs qui sont toujours à sa disposition.

Soit que le Médecin qui auroit été reçu Docteur-praticicien eût payé à la Faculté les droits convenus pour pouvoir exercer la Médecine à Paris, ou qu'il eût obtenu d'une charge cette autorisation, il faudroit qu'il fût inscrit dans le même tableau, associé aux mêmes fonctions, décoré de la même marque (1), susceptible des mêmes graces, places, émolumens & dignités dans le sein de la Faculté, qui doit être toujours pour tous les Médecins de Paris le centre de réunion & le foyer des opérations.

Il seroit à souhaiter que ceux qui, au sortir des Ecoles, se décideroient à choisir Paris pour le théâtre de leurs travaux, s'attachassent à un ancien Médecin, pour en être plus particulièrement l'élève, l'aide & le substitut; ils le soulageroient, s'instruiraient & serviroient le public en écrivant les consultations, rédigeant les observations, en répétant

---

(1) Il pourroit, il devroit y avoir une différence dans cette marque, suivant les villes, & sur-tout dans celles qui ont des établissemens exclusifs.

dans des cas graves des visites nécessaires, en surveillant l'emploi ou l'action d'un remède, en prolongeant quelquefois dans la nuit des soins pénibles & utiles. Le Praticien fameux ne trouveroit plus dans ses occupations, dans son âge, ni dans ses infirmités, des raisons ou des prétextes d'éconduire aucun malade; il ne seroit jamais excusable de repousser, sur-tout avec un air brusque & des paroles méprisantes, celui qui n'étaleroit pas à ses avides regards l'attrait des dignités ou de l'opulence; mais il pourroit plus facilement être accessible à tous, exercer envers tous ses talents & son humanité.

Les jeunes Médecins suppléeroient leur Maître, leur pere adoptif, dans les occasions où le loisir & les forces ne pourroient pas seconder son zèle; ils iroient pour lui & avec son esprit & son cœur visiter, jusqu'au faite des maisons, le Citoyen mal-aisé; ils lui porteroient ses lumières & leurs propres connoissances; ils en augmenteroient le prix & l'utilité par l'ardeur & l'activité de leur âge; ils s'éléveroient ainsi sous ses auspices à la science, à la considération; ils contracteroient l'habitude du respect & de la déférence pour ceux qu'une longue expérience & d'anciennes

vertus ont rendu recommandables. Ces égards & cette docilité, que la confiance & la vénération inspirent, doivent être bien distingués d'une lâche servitude, d'une complaisance basse que la vérité & l'intérêt des malades pourroient réprover; sans doute, ni l'âge, ni la pratique ne doivent jamais autoriser dans de vieux Praticiens le ton despotique & dur, les arrêts secs & tranchants; mais il est bien plus révoltant de voir des Médecins, à peine sortis des écoles, pleins d'idées théoriques, d'annonces emphatiques de remèdes nouveaux, les proposer avec enthousiasme & une sorte d'empire, les appliquer sans distinction, & n'offrir pour supplément des lumières qu'une suffisance impudente & présomptueuse. Ce défaut, que présente trop généralement la société dans tous les genres, tient sans doute beaucoup à l'éducation & aux mœurs dont il accuse en particulier les vices.

Loin de pareils écarts, loin de prétendre par l'intrigue & par des moyens encore plus vils & plus déplacés à une célébrité précoce, aussi peu solide que mal fondée, les jeunes Médecins rechercheroient lentement une estime méritée & des occupations dont ils seroient vraiment dignes & capables. On trouve sur-tout dans l'antiquité beaucoup d'exemples

de Médecins fameux, qui ont commencé leur carrière en s'attachant à des Anciens; & on a remarqué, comme un sujet d'éloges, comme une preuve de grand jugement dans Geofroy, le parti qu'il prit d'attendre, pendant dix ans, que l'étude, la méditation & l'expérience des autres eussent mûri ses connoissances avant de les exercer dans la carrière de la pratique.

C'est un usage en Portugal, comme il devroit l'être par-tout, que les jeunes Médecins ne restent pas sans guide & sans appui dans le commencement de leur pratique, & que chacun d'eux compte au moins un protecteur parmi ses anciens Maîtres. Ceux-ci s'approprient ainsi la gloire & les succès de leurs fils adoptifs, les favorisent, les fécondent avec toute l'ardeur de l'affection paternelle; les Élèves, à leur tour, excités par le motif du sentiment & par d'autres à mériter & à captiver leur bienveillance, n'en font que plus disposés aux liens intéressans de la confraternité.

Dans les grandes villes où il y a des Collèges de Médecine déjà établis, les Docteurs qui voudroient y exercer cet état, seroient tenus de s'y présenter, de subir les examens & les épreuves, de remplir les formalités &

de payer les droits que des réglemens sages ont prescrit, ou fixeroient à l'avenir avec plus de modération. Ils pourroient mettre à profit le tems & le travail qu'on exigeroit d'eux pour connoître le climat, le pays, le tempérament, le caractère, les mœurs & les affections particulières des habitans dont ils viennent briguer & mériter la confiance; s'ils sont jeunes, ils pourroient comme à Paris se faire adopter par d'anciens Praticiens & commencer à voler sous leurs aîles pour les remplacer ensuite; ils seroient par leur réception dénoncés avec solemnité au Public, aux Magistrats, aux Citoyens de tous les ordres & notamment à ceux qui doivent être chargés de l'exécution de leurs ordonnances; revêtus ensuite de la marque caractéristique, propre au Collège & à la ville ils siégeroient avec leurs nouveaux Confrères (1).

Dans les villes où il n'y a pas d'aggrégation il y a, ou il devrait y avoir, un Médecin du Roi, du District ou de la Munici-

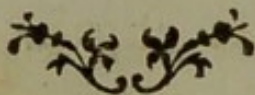
---

(1) Ces aggrégations contre lesquelles une fausse liberté s'élève, sont favorables aux Médecins dont elles développent & manifestent les talens & au public dont elles rassurent la confiance; loin d'être supprimées, elles devraient être multipliées.



palité, spécialement chargé de la police de la Médecine; les lettres du nouveau Docteur devroient lui être présentées, & après avoir été vérifiées par lui, communiquées aux autres, être enregistrées aux Greffes de la Justice & de la Municipalité; ensuite le Médecin seroit proclamé dans une assemblée des Chefs de la ville, & même au prône, comme se dévouant au soulagement des Citoyens & reconnu capable de s'en occuper utilement; les Chirurgiens & les Apothicaires l'inscriroient dans leurs registres comme partageant, avec ses autres Confrères, le droit exclusif de leur prescrire l'application des moyens dont ils seroient respectivement chargés.

Dans les campagnes, car il faudroit qu'il y en eût comme il y a des Curés, l'établissement en seroit fait à peu-près de la même manière, après la sanction du Médecin chargé de la police de cette partie dans le District ou Département.



### C H A P I T R E I I I.

*Titres & droits des Médecins à la protection publique ; intérêt & devoir de la Nation à leur égard.*

PAR ces dispositions tous les ordres de Citoyens, toutes les classes d'Habitans, feroient à même de participer aux bienfaits de la Médecine, de recevoir ses secours de la part de ceux qui auroient été par leur sagesse & leur capacité jugés dignes de les distribuer. Personne ne feroit ou ne pourroit être rebuté du Médecin par raison de misère ; un refus dans ce genre, trop opposé aux sentimens qu'il auroit été dans le cas de manifester & de constater, imprimeroit une tache d'ignominie sur celui qui en feroit reconnu & dénoncé coupable. Les Hôpitaux plus nombreux & plus sains, des maisons de Miséricorde établies par-tout & suffisamment multipliées, offreroient aux plus pauvres toutes les ressources réunies ; celui qui voudroit ou pourroit rester chez lui y auroit des Médecins affectés, tous pouvant, sans crainte

& sans honte, réclamer l'exercice pressé des lumières & de l'humanité, il n'y auroit plus lieu, ni prétexte à la tolérance des Empyriques, des Charlatans & d'un tas de drogueurs subalternes, qui sacrifient à leur cupidité la vie & la santé des Citoyens.

Il n'est aucun individu de la société, depuis celui qui est assis sur le trône jusqu'à l'habitant de la plus chétive chaumière, qui ne puisse être personnellement exposé à avoir besoin des secours de la Médecine; ainsi il n'en est aucun qui n'ait un intérêt propre à ce que ces secours lui soient administrés avec le plus d'avantage & le moins d'inconvéniens, à ce que les dispositions & les réglemens qui tendent à former de bons Médecins soient sagement prescrits & sévèrement exécutés. La Société entière qui les reclame, le Souverain qui en est le chef, ses Représentans assemblés, doivent à l'envi déterminer, seconder, encourager & récompenser des devoirs aussi sacrés & aussi importans. Il faut, à l'appui de l'intérêt & de l'humanité qui animent & dirigent leur zèle & leurs travaux, ajouter une protection réelle & puissante, des distinctions qui flattent l'amour-propre, un des grands mobiles de leur état, assurent habi-

tuellement & excitent l'exercice des talens & des vertus qu'ils consacrent au service public.

Les autres professions peuvent conduire ceux qui y excellent à des places éminentes: la carrière de l'Eglise offre une brillante perspective de fortune & d'honneur que, sur-tout dans ces tems de régénération heureuse, le mérite & la vertu peuvent envisager & atteindre facilement. Les plus hautes dignités couronnent quelquefois le courage & les succès du simple militaire & l'élèvent de la classe la plus obscure au premier rang des Citoyens. Il n'est aucune charge de Magistrature à laquelle ne puisse prétendre le Jurisconsulte éclairé & célèbre. Le Financier parvient souvent avec des talens, du mérite, de la conduite & de l'opulence, à des postes importants & distingués. Le Médecin, seul (1) concentré dans sa sphère & dans l'exercice

---

(1) Il y a eu quelques exemples de Médecins devenus Papes, Cardinaux, Evêques, &c. mais ce n'a pu être que lorsqu'ils réunissoient le caractère Ecclésiastique à leur profession, & comme un produit spécial de cet état. Le Médecin de Louis XI a été Chancelier de France, Garde des Sceaux; mais cette élévation ne peut être comptée comme un titre de gloire, encore moins proposée comme un objet d'émulation.

de son état, ne peut avoir pour prix de ses efforts que les occasions de les multiplier. La confiance & la considération publiques peuvent dorer ses chaînes, mais ne servent qu'à les appesantir. Il est donc convenable, il est juste qu'il trouve dans l'exercice même de sa profession des distinctions & des récompenses qui y soient attribuées & attachées, lorsque cet exercice est fait avec les *qualités* & les *talents* qui, exigés avec raison par la Société, sont exclusivement & dans l'article le plus essentiel & le plus pénible consacrés à son avantage.



## ARTICLE I.

*Premier devoir : justice , protection pour l'exercice exclusif.*

**L**E premier acte de bienfaisance de la part du Souverain & le plus sacré, c'est la justice, qui, comme les autres vertus réelles, réunit en s'exerçant le bien particulier & l'intérêt général. Le Médecin qui aura, conformément aux loix, employé son temps, ses talens & sa fortune à se rendre digne de la confiance publique, qui, pour y répondre, fait le sacrifice journalier de son repos & de sa liberté, doit être maintenu dans la jouissance d'un droit si chèrement acheté, que ces mêmes loix n'ont cessé de lui promettre & qu'elles ne lui ont jamais procuré.

Tous les Réglemens, Edits, Ordonnances, Statuts, &c. dans le Code Romain comme dans le Français, dans les siècles les plus reculés comme dans les temps modernes & chez les différens peuples, sont unanimes & uniformes sur ce point. Le danger de ceux qui, *sans capacité & sans vertus prouvées*, se jouent & commercent de la vie des hommes, la

nécessité , la difficulté & le prix des bons Médecins , ont dicté & commandé ces dispositions sages , afin d'empêcher que les hommes ne reçussent la mort ou la maladie de la source dont ils espéroient la guérison. Les Loix Romaines portent expressément , d'après ces principes , que les Médecins seront approuvés & recommandables , premièrement par la *probité de leurs mœurs* , ensuite par la *connoissance de leur Art* (1). Elles ordonnent des peines & des amendes contre ceux qui , sans avoir été légalement reconnus possesseurs de ces qualités , s'ingéreront de l'exercice d'un état qui les exige. Des Commentateurs & des Magistrats désireroient qu'on y joignît les punitions publiques du bannissement & du fouet. Chez les Syriens on condamnoit à mort & celui qui ordonnoit sans autorisation & celui qui manquoit à l'exécution de l'ordonnance faite par un Médecin approuvé. L'Aréopage , modèle reconnu de sagesse , comblant d'honneur & de distinctions les vrais Médecins , défendoit , sous peine de la vie , de se servir de ceux qui n'étoient pas avoués par la République.

---

(1) *Probitas morum, deinde peritia Artis.* Loi 1, 7 & 14.

Les Papes, premiers protecteurs des Universités, ont lancé les foudres ecclésiastiques contre ceux qui, n'ayant pas fait les preuves devant elles, tenteroient de remplir les fonctions qui émanent d'elles. Les Rois de Majorque & d'Arragon d'abord Souverains de Montpellier, leurs successeurs Rois de France, ont renouvelé, pour cette Université & pour les autres du Royaume, des Ordonnances conformes; ils ont assuré aux Médecins reçus dans ces Facultés la protection la plus étendue & la jouissance la plus exclusive de leur état. Les Parlemens ont, en différentes circonstances, maintenu l'exécution de ces Réglemens. Mais la cupidité a toujours su braver les loix & les menaces, & rarement les Médecins ont été tentés d'en solliciter l'exécution; soit qu'ils craignissent des inculpations trop facilement prodiguées de jalousie & d'avidité, ou qu'ils fussent retenus par les peines, les chicanes & les dépenses auxquelles exposent & soumettent la poursuite & l'obtention de la justice; soit enfin qu'ils regardassent ces objets d'intérêt général comme absolument du ressort & du devoir du Ministère public, ainsi que le prescrivent les loix des Empereurs & les Ordonnances de nos Rois; ils ont laissé,



par leur inaction , la porte ouverte aux infractions les plus multipliées & aux abus les plus crians.

On est moins étonné de voir la police de la Médecine fans règle , l'exercice permis fans examen , les titres accordés fans mérite , dans les pays où l'argent seul donne le droit de faire les loix sur cet objet & de les faire observer ; c'est ce qui arrive au Caire où la dignité d'Achimbassy , de Chef ou Préfet des Médecins, à laquelle est attaché le pouvoir de les admettre , de les autoriser , de les juger dans l'exercice de leur profession , est vendue & délivrée au plus offrant enchérisseur. Il est tout simple qu'il cherche dans l'usage de son autorité à s'indemniser des avances qu'il a fait , que l'argent soit le moyen par excellence & le Magistrat suprême , que les abus & les inconvéniens soient portés à l'excès.

### §. I.

#### *Des Charlatans ; leur proscription.*

*C'est dans cet état seul , dit Pline , qu'on croit à l'annonce de celui qui se donne pour Médecin , & c'est cependant celui de tous*

où le mensonge est le plus dangereux : il n'y en a point où il soit plus fréquent.

*Fingit se medicum quivis , idiota , sacerdos ,  
Judæus , monachus , histrio , tonsor , anus ,  
Miles , mercator , cerdo , nutrix & arator ;  
Vult medicas hodie quivis habere manus.*

Le désir de la santé favorise la confiance & multiplie les dupes ; l'attrait de l'or & la facilité d'en faire accroire multiplient les trompeurs ; le ton prometteur est commun à tous ; ils garantissent avec autant d'audace que d'inconfidération la guérison , & prennent à cet appât trop séduisant les gens qui semblent les plus avisés.

La charlatanerie a exercé son empire sur la foiblesse & la crédulité dans tous les temps & chez tous les Peuples ; l'histoire des Egyptiens , des Hébreux , des Grecs , des Romains , &c. offre à cet égard les mêmes scènes , les mêmes tableaux que nos annales modernes. Les détails des moyens, des tours d'adresse, des jongleries qui ont été successivement mis en œuvre par les Charlatans pour allécher & séduire le public , sont immenses & curieux. *Semblables aux personnages de théâtre* , dit Hippocrate , *ils varient leur rôle , mais plus souvent ils prennent la figure , l'apparence &*

*l'habit de ceux qu'ils veulent représenter. La peinture des maux qui en résultent, des escroqueries, des accidents & des morts dont ils sont les auteurs, est aussi étendue, mais bien plus horrible & plus douloureuse. Loin d'être une leçon pour se méfier d'eux & résister à leurs illusions, ces malheurs répétés servent à prouver que l'esprit humain est toujours disposé à tomber dans les mêmes pièges dès qu'on les couvre de quelques fleurs.*

Le nombre des Charlatans qui inondent aujourd'hui la France, & sur-tout Paris, de pilules, de ptisanes, de poudres, d'eaux, d'elixirs, &c. est incroyable; il y en a sur le Pont-Neuf & au Temple qui semblent se borner au peuple; d'autres portent plus haut leurs prétentions, affichent le plus noble désintéressement, donnent gratuitement les conseils dont l'humanité, disent-ils, leur fait un devoir, & vendent à un prix excessif, ou font vendre par un Apothicaire affidé, plus criminel encore, les drogues meurtrières dont ils cachent la recette ou déguisent le nom. Ceux-ci annoncent leurs secrets pour des maladies particulières: ceux-là les débitent comme une panacée universelle; à force d'intrigues & sous différens prétextes, ils obtiennent quelque confiance des individus & une sorte de tolérance de la part de

ceux qui sont chargés par les loix & par l'intérêt public de les proscrire ; d'une façon ou d'autre, la société est livrée à l'illusion, à l'erreur & au danger.

On ne fauroit trop reclamer à cet égard la vigilance & la sévérité des loix ; sans gêner la confiance, elles peuvent & doivent la diriger. La police, sans commander le menu des repas & le régime des habitans, est rigoureusement attentive à empêcher qu'on n'expose en vente dans les marchés des alimens corrompus & des denrées malfaisantes. De même les Magistrats, chargés de l'ordre & de l'intérêt publics, pourroient & devroient veiller à ce que des gens sans titres & sans connoissances ne se mêlassent pas d'une profession pour laquelle les loix exigent impérieusement les uns & les autres, & dont le défaut entraîne des abus & des inconvéniens très-graves sur l'article le plus essentiel & le plus précieux à la société & aux citoyens.

La punition décernée autrefois à Montpellier contre les Charlatans, mérite d'être rapportée & proposée : on les promenoit par toute la ville sur un âne maigre & fâcheux, le visage tourné du côté de la queue ; ils y étoient, comme on le juge facilement, escortés

tés, hués, frappés & couverts de boue par la populace, elle les maudissoit, & leur crioit en latin : *trionphe, beau roi, qui as tué bien des innocens, non avec des armes, mais avec des médecines* ; ils étoient ensuite chassés de la ville, avec défense d'y rentrer, sous peine de punition plus grave. Le bannissement a été le châtiment qu'on a fait subir le plus ordinairement aux Charlatans ; mais ils ont su le plus souvent braver ou éluder les arrêts & sentences qui le leur infligeoient, & même en les exécutant, ils ne faisoient que changer de théâtre.

### §. I I.

#### *Des Médecins manquant des qualités & titres prescrits.*

On a vu dans certaines occasions où l'ignorance a percé d'une manière éclatante, la justice s'armer d'une rigoureuse sévérité & multer publiquement celui qui ne craignoit pas d'abuser des lettres de Docteur extorquées, pour être le bourreau de la société ; peut-être, si elle étoit exacte & instruite, les occasions s'offrieroient plus souvent à son

exercice (1) ; mais il deviendrait facilement injustice , vexation ou abus si la jalousie ou la douleur pouvoient dénoncer & déclarer les coupables , si la Faculté n'en étoit le vrai tribunal ; car en ce genre , comme en d'autres , le jugement des Pairs doit être le plus sûr & le plus éclairé ; mais toute inquisition dans ce genre sera déplacée , si on laisse les moyens d'instruction aussi foibles , aussi mal ordonnés , & les épreuves pour constater la capacité aussi nulles , aussi peu nécessaires.

L'opinion publique , plus forte que la loi , la supplée ou l'aide pour flétrir le Médecin dont l'état favorise le désordre & le libertinage (2) ; elles poursuivent de concert celui qui chercheroit à couvrir de son manteau sacré le vol & l'improbité , qui profiteroit de l'accès facile que ses fonctions lui donnent pour dépouiller le moribond ; elles devroient aussi se réunir contre celui qui , avec un cœur dur , un sourcil sévère & des paroles

---

(1) *Nulla præterea lex , dit Pline , quæ puniat inscitiam capitalem . . . . . medico solum , hominem occidisse impunitas summa est. Lib. 29, cap. 1.*

(2) Une mort honteuse fut une juste punition infligée à *Vestius Valens* , Médecin de Messaline , témoin & complice de ses débauches.

méprisantes rebute le malheureux qui n'a pas des titres & de la fortune pour flatter son orgueil ou son intérêt ; celui-là mérite aussi le blâme & la correction qui , arrivé au lit des malades , repousse par un ton brusque & par des décisions mal-à-propos sévères , le doux élan de la confiance & de l'espoir , & répand inconsidérément le découragement & la terreur.

Mais les talens les plus reconnus , les vertus les mieux avérées ne sauroient être encore un prétexte à l'infraction des loix. Le bon ordre exige que les formalités qu'elles ont prescrites pour l'affurer soient observées dans toute leur étendue. La Chambre Royale , quoique formée par des Médecins célèbres & justement distingués dans leur état , fut équitablement supprimée , & l'exercice de la Médecine fut interdit avec raison à ses Membres , parce qu'ils n'en avoient pas légalement obtenu le droit. Les privilèges des Collèges ont été maintenus par des arrêts semblables contre les Docteurs qui n'avoient pas subi la formalité requise de l'aggrégation. C'est à ces Corps à juger & à consentir les exceptions passagères , que les réglemens peuvent comporter , que des cas particuliers peuvent exiger & dont des Savans peuvent être dignes

& susceptibles ; on ne risquera point de compromettre la justice & l'humanité , en laissant ces objets à la disposition d'un pareil Tribunal bien composé.

§. III.

*Des Chirurgiens ; de la nécessité de les réduire dans les bornes de leur état , de les y maintenir , protéger & honorer.*

Si des Médecins éclairés , mais dépourvus de l'autorisation requise sont empêchés de distribuer des secours réellement utiles , de répondre à une confiance fondée , que doit-on penser des prétentions & de l'invasion des Chirurgiens dans cette partie ? Ceux surtout qui dénués d'occupation dans leur état , empiètent sur le domaine de la Médecine , joignent , au défaut de titres , la nullité la plus absolue d'études & de connoissances. Cependant , à Paris principalement & dans les campagnes , ils s'arrogent impudemment le droit d'exercer un art qu'ils n'ont point appris , contre le vœu très-exprès de la loi & celui de la sécurité publique.

Les limites de la Chirurgie & de la Médecine ont été fixées , notoirement marquées



& toujours approuvées. Sans perdre le droit de les exercer les Médecins ont cédé à des artistes les fonctions qui , dans le traitement de la maladie, exigeoient l'application de la main, soit que la main agît seule, comme dans les luxations, fractures, &c. soit qu'elle employât les secours réunis des bandes, des topiques, du fer & du feu. Lorsque ces moyens extérieurs sont relatifs à des maladies internes, ils sont comme ceux que la pharmacie fournit dans la disposition exclusive du Médecin; le Chirurgien n'en est & n'en peut-être que l'exécuteur & le ministre, il ne peut agir sans l'ordonnance, contre l'ordonnance, & il ne peut se dispenser de la remplir.

Lorsque les affections sont locales & simples, le Chirurgien a le droit d'ordonner & d'exécuter, d'ordonner des remèdes locaux & de les appliquer (1); si elles sont graves,

---

(1) Lors du partage de la Médecine, du tems d'Hérophile, les Chirugiens ne pouvoient même faire aucune opération qu'en présence & de l'ordonnance ou avis des Médecins; plus de liberté a favorisé le progrès de cet art précieux & le développement de talens utiles; mais de la liberté à la licence, le passage est facile.

compliquées, dépendantes de quelque disposition intérieure, si les opérations exigent la préparation des sujets par des moyens internes, si elles peuvent avoir des suites, des relations & des conséquences que la Médecine soit dans le cas de prévoir, prévenir ou traiter, l'intérêt du malade & l'ordre public se joignent pour prescrire des consultations mêlées où les Médecins & les Chirurgiens, associant leurs lumières & leur expérience, pesent & discutent les avantages & les inconvéniens & décident en commun de ce qui est relatif aux remèdes & à l'opération. Les Médecins, quoique présidant ces assemblées, ne s'arrogent aucune supériorité dans le compte des voix, ils parlent les derniers & recueillent les suffrages; l'avantage du malheureux qui souffre réunit les esprits & les intérêts.

Quelquefois le Médecin a pu, dans une occasion pressante, employer lui-même la lancette & le bistouri, dont les usages font partie de ses études; d'autres, après des travaux particuliers, se sont adonnés à la pratique des accouchemens & ont pu mériter & obtenir, par des talens utiles & un zèle ardent, une juste célébrité. L'avantage

général a ajouté une nouvelle fonction à celle des loix. Avenzoar, fameux entre les Arabes & distingué dans cette profession, depuis long-tems héréditaire, avoue qu'il a fait souvent les fonctions de Chirurgien & d'Apothicaire; il cherche à s'en excuser; mais il n'y a dans cette excursion qu'un sujet d'éloges, il ne peut y avoir dans ce genre ni honte, ni délit. Celui-là seul qui, sans nécessité & pour un vil lucre, iroit glaner sur le champ de ses ministres & les écarter d'un travail auquel ils sont voués, seroit digne de blâme & de mépris; les Statuts de la Faculté de Paris, (art. 28) l'interdisent formellement.

Le Chirurgien, dans tout le cours de ses études, quoique bien dirigées, n'a jamais eu d'autre objet, d'autre but, que l'administration locale des secours locaux. Quelles qu'aient été les révolutions de la Chirurgie, soit avant la séparation des Barbiers, soit après leur réunion, soit dans ces tems de gloire & de perfection, où les distinctions & les faveurs ont concouru à l'embellissement des Écoles, à la bonté des instructions, au développement & à l'encouragement des talens, les études & les connoissances des Chi-

rurgiens, ont été totalement étrangères à la Médecine ; & les grands Maîtres dans cet art, bien annobli par son excellence & par son sujet, ont été les plus éloignés de ces excursions déplacées & dangereuses dans les champs qu'ils n'avoient pas cultivé ; s'ils se permettent quelques conseils, c'est le besoin pressant, c'est l'occasion qui les arrachent au sentiment plutôt qu'un projet déterminé ; ils suivent, à cet égard comme à bien d'autres, l'avis & l'exemple d'un de leurs plus illustres Chefs, la Martinière, qui assure que les Chirurgiens ne doivent jamais s'ingérer de faire la Médecine, si ce n'est en cas de nécessité, en supplément & toujours sous la direction réelle, ou présumée des Médecins ; mais ces cas rares, remarque-t-il, ou ceux de maladie légère, d'indisposition, où l'on reçoit les avis d'un infirmier, d'une garde, d'un ami, ne peuvent être prévus, ni empêchés par la Loi. Il y a dans cette classe des hommes si instruits par une longue pratique & par des études particulières, qu'ils justifient la confiance qui s'étend au-delà de leur état propre. Il conviendrait que la Faculté les adoptât & les agréât pour qu'ils pussent légalement exercer les fonctions médicales ; certainement elle pourroit faire

d'excellentes acquisitions dans ce genre.

Il n'en est pas de même de ceux qui sont inhabiles & inoccupés dans leur état de Chirurgien, qui, souvent même, n'en ont ni le titre, ni les connoissances; ils se croient autorisés à faire, ce qu'ils appellent à Paris, *la petite Médecine*, à traiter les gens du commun, ceux d'une médiocre aisance. Dans les campagnes; ils réunissent ouvertement les fonctions de Médecin, de Chirurgien & d'Apothicaire; ils se font, à cet égard, une sorte de droit du petit nombre des Médecins, de la difficulté de les avoir; ils prétendent être plus à portée du peuple, plus analogues à sa manière d'être, plus faits pour se contenter des modiques rétributions qu'on n'oseroit pas offrir au Médecin, & veulent faire croire qu'en remplissant ainsi des devoirs indispensables d'humanité, ils ne dérobent aux Médecins que des travaux auxquels ils ne pourroient suffire, que des fatigues & des peines gratuites. Peut-être ces prétextes & ces raisons ne sont pas, sur-tout à Paris, tout-à-fait dénués de fondement; mais l'abus n'est pas moins réel & moins dangereux.

Cependant loin d'effaroucher l'humble & timide pauvreté, les Médecins prouvent en

général, par leur empressement à voler à son secours, par les consultations gratuites, ouvertement établies aux Ecoles, par celles qu'ils offrent chez eux, par leurs services, &c., combien ils savent, combien ils aiment à s'en rapprocher pour son soulagement. Loin de craindre les occasions pénibles & même gratuites d'exercer leur état, les jeunes Médecins sur-tout les recherchent & les desirerent comme des moyens d'instruction, comme des sujets d'observation, des titres d'expérience, des occasions d'attirer la confiance; c'est un vol réel qu'on leur fait en les leur soustrayant. Si le plan d'études indiqué étoit suivi, cette carrière formeroit une partie essentielle de leur domaine, & ils la parcourroient avec d'autant plus d'avantage & de facilité qu'ils seroient plus nombreux; la société entière & notamment cette portion que la pauvreté fait appeller inférieure, quoiqu'elle soit la première dans l'ordre de la nature, gagneroit infiniment à l'exécution d'un plan qui augmenteroit pour elle les ministres de la santé & leurs connoissances.

Des Ecoles célèbres, de meilleures études, une protection assurée dans l'exercice de cet état, plus de certitude & d'occasions de le pratiquer, plus de moyens d'y exceller, &

tant d'autres encouragemens qui sont dans la main d'un Souverain ami de ses peuples & dans celle d'une Nation éclairée, rendroient plus considérable le concours de ceux qui s'adonnent à cette profession. D'un autre côté, les Chirurgiens contenus dans les bornes que les loix ont prescrites, que les arrêts ont reconnu, restreints à la partie qu'ils ont embrassé, qu'ils ont étudié, dont ils ont été instruits & jugés capables, s'acquitteroient avec plus d'avantage de ces fonctions importantes à la société, honorables par cette utilité & seroient plus autorisés à en demander l'exercice exclusif & entier qu'ils auroient mérité; tandis que, comme l'a observé M. Petit, *il devient souvent par la tolérance trop facile des Magistrats, la proie des Charlatans qui veulent s'en emparer.*

Les abus qu'entraîne dans les campagnes l'incapacité la plus absolue des Chirurgiens qui y réunissent toutes les parties de la Médecine, sont portés à un point d'infamie & d'horreur dont on a peine à se faire une idée. Qu'on se peigne en effet un jeune homme le plus souvent de la lie du peuple, sans éducation & sans fortune qui, après avoir fait sa principale étude de l'emploi du peigne & du rasoir & quelques essais de la lancette,

après

après avoir parcouru quelques villes avec sa trouffe, nécessité par la misère à cultiver toujours les champs de la barbarie & à chercher contre elle un asyle dans les boutiques & le travail du perruquier, ayant à peine accroché dans des intervalles fort courts quelques mots de Chirurgie dans des leçons publiques, & la vue de quelque opération dans un hôpital, établit enfin son domicile & son état dans un village qu'il a choisi pour théâtre de ses exploits. Après avoir tâté & reconnu le terrain favorable, il présente une humble supplique au lieutenant du premier Chirurgien du Roi de la ville la plus voisine, qui convoque aussitôt tous les autres Membres pour assister ensemble, non pas à un examen, mais à un repas que l'aspirant a fait préparer, à l'issue duquel & après quelques pièces de monnoie données à chacun, le double comme de raison au chef de la compagnie, le prétendant est installé avec une solennité proportionnée à la bonne chère qu'il a donnée, & avec la même facilité qu'on trouve à se procurer des lettres de docteur dans quelques Universités. Il reçoit le droit absolu d'exercer la Chirurgie dans toute l'étendue de la paroisse qu'il a honoré de son choix, on y joint avec autant de motifs & de prudence,



les *accessoires* ; c'est ainsi que l'on nomme *la pratique de la Médecine & le débit des drogues* : bagatelles sans conséquence qui passent par-dessus le marché.

Dès-lors voilà un homme publiquement autorisé à être dans son District, c'est-à-dire par toute la contrée, hors la ville que les nominateurs se réservent, Médecin, Chirurgien & Apothicaire; il pourra en même tems & avec une sorte de sanction légale, conseiller, administrer, exécuter. Quelle réunion importante de fonctions, de charges, de devoirs! & sur quelles têtes, grands dieux! l'idée seule en fait frémir, la vue des effets excite un sentiment plus cruel encore. Il saigne, il purge, il médicamente à tort & à travers, sans frein & sans règle, sans considération & sans motif; l'habitude dissipe la crainte, elle exclut le remords; il se joue, ou plutôt il commerce de la vie des autres comme d'un moyen de soutenir la sienne; & quelles que soient les réclamations du malheur & du sentiment, le Magistrat est enchaîné, & *la loi de manger du pain*, comme dit à ce sujet M. de la Martinière, *est la loi la plus forte, la loi au-dessus de toute expression.*

On tâche d'étayer cette dangereuse excursion en alléguant que ce Chirurgien ne fait

pas payer ordinairement ses visites & qu'il est par-là moins onéreux au peuple & plus à sa portée ; mais s'il prolonge, s'il aggrave la maladie, s'il multiplie de mauvais remèdes, s'il enlève un pere, le gagne-pain de sa famille, une mere qui en est le soutien, des artisans utiles, des laboureurs précieux, &c. &c. Combien chèrement il fait payer ses conseils & ses soins ! Ainsi nous avons vu à Paris même S..., C..... & d'autres guérisseurs banaux dédaignant des honoraires réprouvés, disoient-ils, par l'humanité, & faisant payer au poids de l'or, chez un Apothicaire, leur commettant & leur complice, les drogues communes qu'ils employoient, & que leur absolue impéritie rendoit souvent meurtrières.

Pour prévenir ou faire cesser un abus aussi révoltant, il faudroit que de bons Médecins duement instruits, légalement reçus, fussent préposés dans les villages & campagnes au traitement de ceux qui y habitent ; qu'ils fussent distingués, payés & encouragés par le Souverain ou par les Administrateurs des Départemens, pour veiller à la santé des corps, comme les Curés le font pour celle des ames. Ils pourroient avoir des Chirurgiens - Pharmaciens qui seroient en quelque façon leurs

vicaire & leurs collaborateurs. Ces établissemens pourroient leur être des degrés pour parvenir à de plus considérables dans les villes voisines, ou plutôt s'ils savoient en apprécier les agrémens & les avantages, ils préféreroient à toute autre cette position délicieuse qui les rendroit avec peu d'assujétissement & de dépendance, la ressource des malheureux, le refuge de leurs voisins, les bienfaiteurs & les arbitres de leurs compatriotes, & qui leur permettroit d'y joindre encore le tranquille & inestimable bonheur de la vie agricole; sans doute les chaînes qui lient le praticien dans une grande ville, sont plus dorées; mais combien deviennent-elles par-là plus ferrées & plus pesantes!

Il est une classe de Chirurgiens qui se sont spécialement adonnés à la pratique des accouchemens; quoique leurs études & leur état les bornent au mécanique de cette opération & aux soins que peut exiger la santé dans l'état naturel de grossesse & de couches, il y en a qui ont cru pouvoir s'emparer du traitement de toutes les maladies qui surviennent dans ces circonstances, & notamment les neuf premiers jours. Cette excursion dans une partie très-délicate du domaine de la

Médecine, a journallement les suites les plus funestes. Il n'est peut-être point de ville où il y ait des Accoucheurs plus habiles qu'à Paris, & il n'y en a point où l'on observe à proportion autant d'accidens & de morts à la suite des accouchemens. Les maladies déjà assez compliquées dans cette ville, par l'effet du climat & du genre de vie qu'on y mene, acquièrent encore une complication plus grave & plus scabreuse par l'état de grossesse, par la manière de vivre la plus déplacée, par l'abus des bains, par les suites de couches, par le défaut d'allaitement, &c. leur traitement plus difficile exigeroit plus d'attention, de lumières & de soin de la part des Médecins. Les Accoucheurs, trop souvent bornés à une routine foible & décevante, s'en emparent & ne les livrent aux Médecins que lorsqu'elles ont fait des progrès qui bravent les efforts les mieux dirigés; il n'est pas jusqu'aux sages-femmes qui se mêlent de purger, de droguer les femmes en couche; il y a des exemples horribles des maux qui ont été la suite de ces écarts vraiment criminels. Cet abus est très-commun & très-pernicieux, il ne peut être trop dénoncé à la vigilance & à la sévérité des loix protectrices de l'ordre public & de la sûreté des Citoyens.

D'un autre côté on ne peut trop recommander à la reconnoissance particulière & à la considération générale ceux qui se dévouent à ces fonctions si intéressantes pour la société & pour les individus, à ces fonctions pénibles & assujétissantes qui supposent & exigent des talents rares, une sagesse patiente, un courage doux, une religieuse probité, une modestie sévère, une discrétion à toute épreuve, qui peuvent présenter des occasions trop délicates d'en manquer, & qui contrarient le plus absolument le sommeil & la liberté. Les études & les épreuves ne sauroient être trop multipliées, trop rigoureusement prescrites.

Les sages-femmes qui exercent ces mêmes fonctions, doivent être également instruites & approuvées par le concours des Médecins, des Chirurgiens, des Accoucheurs & Accoucheuses; on ne peut qu'applaudir à l'attention bienfaisante du Gouvernement qui a envoyé des instructions & des secours dans les Provinces, pour former des artistes dans cette partie si essentielle, d'autant plus que le défaut & le besoin de talens dans ce genre étoit, dans beaucoup de villes & dans les campagnes, porté à un excès bien fait pour exciter l'horreur & la commisération.

Une maladie qui attaque la génération dans sa source, qui sappe la société par ses fondemens, s'est manifestée par des symptômes extérieurs; elle a d'abord été combattue par l'application extérieure d'un spécifique reconnu; elle a même quelquefois exigé la jonction du fer & du feu; il n'en a pas fallu davantage pour que les Chirugiens s'emparassent en entier du traitement; cependant le poison destructeur altère la masse totale des humeurs, il attaque des organes intérieurs, il demande des remèdes qui, soit qu'on les infinue par les pores de la peau, soit qu'on les fasse passer par l'estomac, pénètrent jusques dans les derniers replis du corps & dans le tissu compact des os; sans doute l'ordonnance sage de ces secours adaptée aux différens tempéramens, aux circonstances diversifiées, aux complications multipliées, seroit plutôt du domaine exclusif de la Médecine. La fréquence de cette maladie, le mystère dont on l'enveloppe ont fourni un attrait particulier à la cupidité des gens même les plus étrangers à ces deux professions, ont augmenté les occasions & les facilités qu'elle a eu de s'exercer au détriment de la société; il n'y a pas de champ qui ait été plus convoité,

plus usurpé, plus dévasté par le charlatanisme, & l'on a vu des gens de tous les états afficher à cet égard la plus dangereuse impudence.

Sous un prétexte bien plus futile, les Chirurgiens ont envahi une partie plus étrangère encore à leurs connoissances & à leurs fonctions; parce que la lancette a été employée pour inférer sous la peau le levain variolique, ils se sont crus autorisés à pratiquer l'inoculation, à soigner, à traiter les petites véroles qui en provenaient; ils ont osé former pour cet objet purement médicinal des établissemens publics & se constituer patemment arbitres & Médecins de cette maladie; les évènements fâcheux qui ont résulté de ces écarts inconfidérés, de cette espèce de trafic ont porté le désespoir & le deuil dans le cœur des parens qui avoient mené volontairement de tendres victimes à une mort prématurée, & ont jetté quelque discrédit sur une méthode véritablement utile & sûre.

Sans doute les petites véroles, produites de l'inoculation, sont en général plus douces, plus simples, plus faciles à guérir & moins dangereuses que celles qui viennent sponta-

nément ; mais il n'est pas moins vrai qu'il faut l'attention d'un Médecin éclairé pour proportionner les préparations au besoin, le traitement aux circonstances, pour remédier aux accidens qui peuvent survenir, pour prévenir les suites trop communes d'une maladie en quelque sorte forcée, pour assurer, en un mot, d'une manière plus positive l'issue de la maladie & la sécurité de l'opération. De pareils établissemens sans la direction & la surveillance du Médecin, sont une infraction manifeste aux loix, une source d'abus & de dangers ; mais pour les rendre essentiellement utiles, pour que tous pussent participer à un bienfait qui intéresse non-seulement les individus, mais le corps collectif de la société, il faudroit que ces établissemens fussent formés par le Gouvernement, très-à portée des villes, qu'il y en eût d'absolument gratuits pour les pauvres, d'autres où l'on seroit admis en payant une rétribution très-moderée ; il pourroit y en avoir d'adaptés aux positions & aux fortunes différentes.

C'est sous le titre réel ou prétendu de Chirurgien qu'on ose tenir des maisons ouvertes d'inoculation, & ce titre peut à quelques égards autoriser la tolérance du Magistrat & l'illusion du public ; mais il est plus que singulier de voir



établir & afficher un bureau de traitement électrique uniquement conduit & dirigé par un homme qui n'a fait d'autre étude, d'autre métier que d'amuser le public à la foire par des tours d'adresse & des expériences ingénieuses ; il a pu sans doute mettre dans ses jeux du talent, de l'esprit, des recherches, se procurer de belles machines électriques, les faire mouvoir avec beaucoup de force & d'effets ; mais s'annoncer pour être, par ce moyen, le guérisseur banal des affections paralytiques, convulsives, nerveuses, des maladies les plus graves & les plus opiniâtres, s'exposer à confondre dans un traitement uniforme les accidens les plus opposés, les complications les plus anomales, les tempéramens, les âges, les sujets les plus diversifiés, &c. C'est une entreprise dont l'autorisation & le maintien étoient réservés à ce siècle de frivolité, à cette ville le théâtre des abus & des phénomènes dans tous les genres.

Il a existé avec plus de bruit & moins d'effet un autre établissement ( le magnétisme ) dirigé aussi publiquement au traitement des maladies par un homme aussi peu Médecin ; il est aujourd'hui superflu d'en dénoncer le scandale & les abus à l'attention des Magistrats ; le sceptre de la mode plus actif & plus impérieux

Que celui des loix l'a écrasé , en a presque anéanti le nom malgré des partisans distingués , des sectateurs instruits , des ouvrages excellens , quelques phénomènes singuliers & des effets qui avoient une sorte d'attrait pour le sexe. L'orgueil académique a peut-être trop joui de sa rapide destruction , sans songer à en tirer des lumières qui eussent pu répandre quelque jour sur la physique en général & en particulier sur celle de l'homme.

Pour que les Chirurgiens n'empiètent pas sur le domaine de la Médecine & qu'ils se bornent à leur état , il faut que cet état leur soit assuré , qu'ils y soient instruits , considérés , protégés. Il exige , comme celui de Médecin , des talens & des vertus ; il impose l'obligation d'études & de preuves ; & peut-être est-il vrai que l'institution chirurgicale est plus utilement ordonnée & mieux dirigée à ce but , au moins dans les deux écoles qui méritent ce nom , à Paris & à Montpellier. On exige , de la part des Elèves des lumières pratiques , on lui fournit les occasions & les moyens d'en acquérir , ils font des aides & des substituts nécessaires dans les Hôpitaux & chez les Maîtres.

Il faudroit pour l'admission au titre & à la qualité de Chirurgien des formalités analogues

à celles qui ont été indiquées pour la réception des Médecins ; il faudroit qu'ils ne pussent être dénoncés à la confiance publique, soit à Paris, soit dans les provinces ou à la campagne que lorsqu'ils auroient été solennellement reconnus dans tous les points capables d'y répondre, que les Médecins dont ils doivent être à certains égards les Ministres, à d'autres les coopérateurs, continuassent à présider à leur réception, non-seulement dans leurs Ecoles, mais dans les autres villes & paroisses où ils seroient dans le cas de s'établir, qu'ils fussent en quelque façon auprès de la société les garants, les directeurs de leur zèle & de leurs services.

Une marque caractéristique sur l'habit & le logement des Chirurgiens, auroit à leur égard & même dans un plus haut degré, les avantages publics & particuliers dont il a été parlé ; & il ne seroit pas moins conforme à la justice & au bien de la société qu'un assujettissement à des travaux pénibles, un dévouement à des fonctions importantes, leur attirassent un prix convenable des sacrifices qu'ils lui font de leur temps, de leurs talens & de leur liberté, qu'ils fussent encouragés & distingués dans cette carrière noble & utile, dans ces travaux consacrés au soulagement de l'humanité souf-

frante, & que ces mêmes loix qui les empêcheroient d'usurper les fonctions des Médecins, leur assurassent la jouissance de l'état fixé par elles, les défendissent contre les entreprises des Charlatans & l'ingratitude des particuliers ; ils y feroient alors plus attachés & chercheroient moins à s'en écarter. Celui qui est occupé & considéré dans sa profession se mêle rarement de celle des autres.

---

C'est ici le cas de faire quelques observations sur l'idée qu'a adoptée la Société Royale de Médecine d'unir ensemble l'exercice de la Médecine & de la Chirurgie.

Ils ne sont plus ces temps où la simplicité des mœurs & la population très-bornée n'offroient que des affections rares & des accidens légers, où la nature libre & vigoureuse laissoit à l'art peu d'occasions de s'exercer ; l'entassement & la corruption, en multipliant & compliquant les maladies, ont rendu les champs de la Médecine & de la Chirurgie immenses, ont nécessité la séparation des ouvriers destinés à les cultiver. Le Médecin très-occupé ne peut plus être un habile Chirurgien manœuvrant, & celui-ci perdrait bientôt son utile dextérité, si, voué à des fonctions spéculatives, il dédaignoit les travaux nécessaires pour former sa main & développer ses talens ; la confusion entraîneroit indispensablement la médiocrité.

Dire que le Médecin doit bien savoir la Chirurgie, qu'il peut, qu'il doit être en état de l'exercer lorsque l'intérêt pressant d'un malade l'exige, c'est répéter ce qui

est conseillé par tous les Auteurs , prescrit par les statuts de toutes les Facultés ; c'est rappeler les droits & les devoirs connus des Médecins ; il est peut-être à propos d'en recommander l'exercice , d'établir des sources plus fécondes d'instruction dans ce genre , de ranimer le goût & l'émulation ; mais il seroit impolitique & nuisible de leur en prescrire la pratique habituelle, la Médecine n'y gagneroit rien & le public y perdrait beaucoup.

La Chirurgie , en acquérant une illustration futile , décroiroit réellement de cette supériorité précieuse de talens à laquelle elle n'est parvenue que par une étude & un exercice exclusifs , par cette première habitude de manier le rasoir & la lancette , par l'apprentissage pratique & par cette nécessité de travaux plus ou moins longs sous des Maîtres & dans des Hôpitaux. Peut être même cette rivalité qui n'exclut ni la subordination , ni l'estime a-t-elle été le principe heureux d'une noble émulation & de grands progrès.

Médecins , suivez , à cet égard , l'exemple des grands Maîtres dans votre Art ; suivez les préceptes déjà mille fois tracés dans leurs écrits & dans des réglemens mieux conçus peut-être qu'exécutés ; que la Chirurgie fasse toujours une partie essentielle de vos études ; que sa pratique ne vous soit pas absolument étrangère ; soyez toujours en état de soulager dans des cas pressans l'humanité souffrante , & de vous concerter avec vos collaborateurs & vos ministres pour les affections extérieures compliquées.

Chirurgiens , bornez-vous à des fonctions plus que suffisantes pour vous occuper & vous illustrer ; si pour vous livrer à celle de la Médecine , vous en négligez l'habitude , si vous dédaignez un apprentissage utile , parce qu'il vous paroîtra bas ou assujettissant , vous tomberez bientôt de cet état de perfection auquel vous

êtes parvenus ; vous serez médiocres dans les deux parties ; vous serez forcés d'avoir des garçons & des serviteurs pour vous aider & vous suppléer dans les détails que vous trouverez incompatibles avec votre dignité ; ceux-ci secouant peu-à-peu cette espèce de domesticité , s'élèveront de l'état de Barbier & de Phlébotomiste aux autres opérations pour lesquelles ils auront la main exercée & s'empareront de nouveau de votre domaine ; après avoir été trop esclaves , ils finiront par être les seuls maîtres ; l'expérience peut sur cela vous donner une prévoyance assurée , le passé vous instruire sur l'avenir.

La réunion de la Pharmacie & de la Chirurgie ( \* ), dans les campagnes , seroit plus naturelle & plus avantageuse , pourvu qu'il y eût un Médecin établi dans ce canton , qui fût à portée de les diriger & de les employer.

Cette partie du Plan de la Société Royale de Médecine , qu'un amour louable , mais inconsideré , de la concorde & de la paix a dicté plutôt qu'une réflexion éclairée , est tout-à-fait inconciliable dans la pratique avec l'intérêt public & celui des deux Corps ; après l'avoir loué , dans leurs spéculations théoriques , cette réunion de fonctions , les auteurs de ce plan ingénieux l'abandonnent lorsqu'il est question de fait & de pratique : *il faut* , disent-ils , *dans les Hôpitaux des Médecins , des Chirurgiens & des Pharmaciens ; les Elèves en Médecine sont distingués des Elèves en Chirurgie* , un choix séparé a pour objet *les Médecins & les Chirurgiens* , &c. On trouve d'ailleurs dans ce Plan des développemens intéressans , des vues utiles , les détails les plus satisfaisans , sur-tout relativement à la police des Hôpitaux & à l'instruction qui doit y avoir lieu ; je m'honore de la conformité que j'y ai trouvé avec mes principes.

---

(\*) Elle a lieu en Angleterre. Londres & cum. I , p. 37.

## §. I V.

*Des Apothicaires.**Application des observations précédentes.*

La pratique de la Médecine a paru à certains égards plus étrangère aux Apothicaires, mais n'a pas été moins usurpée en bien des endroits par eux. Ils n'ont, à la vérité, ni les connoissances anatomiques, ni les occasions de visiter les malades, familières aux Chirurgiens, qui leur servent de motif ou de prétexte pour traiter ceux qui ne sont pas de leur district; mais le maniement des drogues, l'exécution des ordonnances, la préparation & l'administration des remèdes leur procurent quelques notions empiriques sur leurs vertus, sur leur utilité, sur leur application; ils se croient par-là capables & en droit de les ordonner, de les approprier aux cas & aux circonstances qui présentent le plus d'embarras & de difficulté. Il n'est pas besoin de faire sentir l'incongruité & les dangers d'un pareil empiétement; mais la vérité ne permet pas de diffimuler qu'il est aussi rare à Paris où l'état propre & individuel d'Apothicaire donne assez d'occupation, de considération & de fortune, qu'il est commun dans les petites villes de

de province où le défaut d'ordre & de lumières l'autorisent quelquefois.

Les fonctions des Apothicaires ont des bornes bien distinctes , qui sont marquées & prescrites par la loi ; mais , quoique restreintes à leur sujet immédiat , elles sont anoblies par leur sujet , par leur importance , par leurs difficultés , par les devoirs qu'elles imposent , les lumières & les qualités qu'elles exigent. Il faut que l'Apothicaire réunisse une probité intacte , une scrupuleuse exactitude , une fidélité rigoureuse , une discrétion sévère aux connoissances les plus étendues d'Histoire Naturelle & aux talens pratiques de la Pharmacie & de la Chimie. Les sources d'instruction sont pour eux très-abondantes & très-pures à Paris , à Montpellier & dans plusieurs grandes villes. Il est sagement ordonné chez eux que la science sera acquise par la pratique & constatée par des examens , par des épreuves & par des œuvres. Les Médecins qui y ont un intérêt particulier doivent en être les premiers témoins & les principaux juges ; & il seroit à désirer que par-tout une sévérité utile présidât à l'admission de ceux qui vont avoir entre leurs mains les instrumens de la vie & de la santé des citoyens , qu'un rang plus élevé



dans la société , qu'une marque honorable distinguassent les dépositaires éclairés de ces trésors importans , qu'une juste considération accompagnât des travaux aussi essentiels & une profession aussi délicate. L'idée que le fameux Geofroy en avoit paroît dans les moyens qu'il avoit rassemblés autour de son fils pour le rendre digne de cet état auquel il le destinoit. Il en résulta cependant que trompant ses intentions , il profita de ces connoissances pour se vouer à la Médecine où il a été utile & célèbre.

La loi qui leur défend de livrer aucun remède sans l'ordonnance expresse & signée d'un Médecin approuvé est précise , elle est sage & motivée , il n'y en a point de plus habituellement enfreinte ; ils manquent journellement sur ce point à l'ordre & à l'intérêt publics. Coupables à cet égard envers la Société & envers la Faculté , ils sont eux-mêmes continuellement lésés dans le privilège exclusif de vendre & de préparer les remèdes. Au mépris de leurs droits réellement utiles , des réglemens & des statuts les plus équitables , les Epiciers font sans gêne & sans frein le commerce détaillé des drogues ; ils débitent à tout venant des poisons actifs & des remèdes

qui peuvent le devenir. L'arsenic & le verd-de-gris sont étalés dans leurs boutiques à côté du miel & de l'huile, pesés souvent dans la même balance, la manne & la casse figurent avec les pruneaux & les jambons.

Bravant encore plus dangereusement toutes les loix & toutes les ordonnances, les Charlatans, sans état & sans autorisation, les Moines de différentes couleurs, préparent & distribuent une quantité immense de médicaments. Les réclamations bien fondées des Apothicaires à ce sujet, devraient être soutenues par tous les ordres de citoyens, accueillies ou plutôt prévenues par les dispensateurs de la justice, par les Magistrats spécialement chargés de la police, & sur des articles relatifs à la santé des citoyens, la seule connoissance de l'infraction des loix ou la plus simple dénonciation ne devrait-elle pas suffire ?

Ces loix conformes à l'intérêt général & particulier prescrivent que nul ne pourra ordonner des remèdes consacrés à l'usage intérieur, s'il n'est *Médecin approuvé*, qu'ils ne pourront être livrés sans cette ordonnance signée, que nul ne pourra l'exécuter & fournir le remède s'il n'est reçu Apothicaire ; rien de plus clair, de plus juste & de plus positif. Si des

travaux particuliers donnent lieu à quelque découverte , à quelque préparation utile , il convient sans doute que l'inventeur & la Société en profitent ; mais on jugeroit mal de leur mérite si l'on se décidoit d'après les promesses intéressées de leurs Auteurs , d'après des certificats fabriqués ou mandiés , d'après une sorte d'enthousiasme , fruit de l'intrigue & de la nouveauté ; il faudroit que ce moyen proposé eût été confié au Corps Académique, établi dans le sein de la Faculté , que la recette eût été sévèrement examinée par ses Délégués , ses avantages impartialement jugés, les cas de son application exactement fixés. C'est d'après sa sanction seule que le remède pourroit être dénoncé & livré à la confiance publique ; & il seroit encore plus convenable que les Apothicaires seuls en fussent les distributeurs , pour qu'il ne pût être employé que d'après l'avis des Médecins éclairés sur sa composition ou sur ses vertus , ou bien que le secret découvert attirât à l'auteur une récompense proportionnée aux avantages & à l'efficacité que les juges y auroient reconnu (1).

---

(1) Il seroit dans le cas des décrets bienfaisans que l'Assemblée Nationale a fait en faveur des auteurs des découvertes, machines, &c. utiles à la Société.

La distribution des eaux minérales paroît être aussi une dépendance & une portion des fonctions des Apothicaires; quoique le remède ne reçoive aucune préparation, la fidélité bien nécessaire dans cette partie exige qu'elle ne soit confiée qu'à des gens sûrs, dont les Médecins puissent garantir aux malades l'exactitude & la probité; c'est par eux aussi que les Herboristes & les gardes malades devroient être reconnus & recommandés.

Ces dispositions ôteroient tout motif, tout prétexte à la fraude & au charlatanisme; les loix pourroient & devroient tonner avec force contre ce tas de gens avides qui abusent de l'imbécile crédulité pour débiter impudemment des remèdes nuls, déplacés ou dangereux. Ce n'est pas à de pareilles gens que devroient servir ces asyles qui, en général contraires au bon ordre, ont pu quelquefois être une retraite heureuse pour l'infortune & la foiblesse; c'est en corrompre le but & l'institution que de les permettre au trompeur & au bourreau de la société. Leur proscription doit être absolue, universelle pour empêcher l'effet des pièges qu'ils tendent avec plus ou moins d'adresse. Tant qu'il en restera à l'abri des loix, ou tolérés par elles, ils seront assurés

d'attirer des dupes avec l'appât trop séduisant de l'espérance.

Mais, nous ne pouvons trop le répéter, ce n'est point aux Médecins à poursuivre à cet égard le maintien de l'ordre & l'exécution des réglemens ; ils ne doivent point être troublés dans leurs études, détournés de leurs travaux pour solliciter l'animadversion des tribunaux contre celui qui déshonore & déprécie leurs importantes fonctions, en tâchant de les partager, contre celui qui fait courir à la société les plus grands dangers sous la fausse annonce des plus rares avantages.

Si les Médecins se conforment eux-mêmes aux loix, s'ils répondent aux vœux & à l'intérêt publics, s'ils consacrent au besoin de leurs concitoyens leurs talens & leurs peines ; s'ils lui immolent leurs plaisirs, leur repos & leur liberté ; s'ils ont tout fait, tout sacrifié pour se rendre dignes & capables de cet assujettissant honneur ; ils doivent sans doute prétendre à en jouir à l'exclusion de tout autre & conformément aux loix, ils doivent trouver dans les organes de ces loix, dans le promulgateur de ces loix protection & justice, l'acte le plus sacré, le plus indispensable de bienfaisance.

## ARTICLE II.

*Reconnoissance publique & particulière.*

IL seroit fans doute à désirer que l'exercice d'un état destiné au soulagement de l'humanité souffrante pût être absolument gratuit & défintéressé. Il seroit plus analogue au sentiment qui doit le diriger ; mais alors il faudroit que le Gouvernement se chargeât d'indemniser le Médecin des dépenses auxquelles il a été nécessité pour faire ses études, pour obtenir les connoissances & les titres que la loi exige, que, comme le Ministre des Autels, il eût un traitement public, indépendant du travail & des contributions individuelles, une aisance relative à l'état distingué qu'il occuperoit dans la société, en un mot, une fortune qui, le mettant au-dessus du besoin, le garantiroit des exactions particulières, des tentations & des malheurs auxquels il expose, pût fournir aux frais nécessaires de l'exercice qui, dans les grandes villes, sont très-considérables, à un entretien honnête, à l'éducation de sa famille & aux charités que le spectacle plus immédiat & plus frappant de

la misère dans l'état de souffrance lui arrache journellement.

Le tiers du revenu du pays étoit en Egypte affecté aux Médecins ; il est vrai qu'ils réunissoient les fonctions plus décisives à cet égard du sacerdoce , qu'ils étoient les seuls prétendans légitimes à la souveraineté , au point que , suivant Platon , si quelqu'un étoit élu Roi avant d'être Médecin & Prêtre , il étoit obligé d'acquérir ensuite ce double caractère , & de réunir toutes ces fonctions qui sembloient être une émanation de la Divinité. Lorsque les Druïdes exerçoient la Médecine ils étoient tout à la fois juges , chefs & sacrificateurs ; ils avoient toutes les sources de revenus , tous les genres d'autorité. Long-temps en France , les Médecins ont été Ecclésiastiques (1) , & par-là susceptibles d'avoir des bénéfices ; dispensés ensuite d'un célibat trop rigoureux (2) , contre lequel

---

(1) La Bulle par laquelle Conrard , Légat du Saint-Siège , confirme ( 15 Août 1220 ) aux Ecoles de Médecine de Montpellier le titre d'Université , sous lequel elles étoient célèbres depuis plusieurs siècles , prescrit que les Maîtres & Ecoliers soient Clercs tonsurés ou dans quelque ordre de l'Eglise.

(2) C'est en 1452 que le Cardinal d'Estouteville apporta la Bulle qui leur permet de se marier.

la nature, la société, la décence & le genre particulier de leurs fonctions reclamoient à l'envi ; rendus en quelque sorte plus citoyens par la faculté d'être peres de famille, soumis à plus de charges, à plus de devoirs, à plus de services envers la patrie, ils ont perdu l'aptitude à un genre de bienfaits, qui sembleroit cependant, en leur étant appliqué, remplir assez directement le but des fondateurs : l'humanité & la charité. Cette destination seroit d'autant moins opposée à l'esprit d'une religion sainte que son divin fondateur & ses premiers ministres ont eu pour principale mission *la guérison des malades* & qu'on peut regarder la Médecine comme une espèce de sacerdoce. Il existoit encore dans quelques Chapitres, notamment à Cambrai, un Canoniat nécessairement affecté à un Médecin ; mais il étoit obligé d'être célibataire comme les autres Chanoines. Il semble qu'on répondroit d'une manière plus précise à ces pieuses institutions en appliquant une partie de ces revenus, ou des fonds immenses que la vente plus politique de ces biens va produire, aux Médecins qui seroient spécialement consacrés au service des pauvres. L'Abbé Bourdelot obtint, dans le milieu du siècle passé, une dispense d'Urbain VIII pour possé-



der des bénéfices en exerçant la Médecine ; il lui fut imposé la condition que cet exercice seroit gratuit ; il l'observa fidèlement ; il fit plus , il fournissoit lui-même les remèdes aux malades indigens qui recouroient à lui. Ce trait offre plus d'un exemple à proposer & à suivre.

Au reste , quelle que fût la source des fonds affectés à un usage aussi noble , ils rempliroient un objet bien important de justice & d'utilité publiques. Cette pratique a lieu en Portugal ; il y a dans toutes les villes un Médecin payé par le Gouvernement pour visiter le malheureux accablé par l'indigence & la maladie. Le respectable Stanislas avoit pourvu pendant son heureuse administration en Lorraine , à l'établissement & à la récompense des Médecins préposés au soulagement de cette classe infortunée & plus intéressante des citoyens ; choisis sous ses auspices par le Collège de Nancy , ces Médecins avoient le droit & la charge de correspondre avec lui & de lui communiquer le résultat de leurs travaux ; cette fondation & celle que le célèbre Petit a fait à Orléans , pourroient & devroient servir de modèles ; mais c'est sur-tout dans les campagnes que seroient plus marqués les avantages & la nécessité de pareils établissemens.

Il est vraiment indispensable que le malade

pauvre soit visité , servi gratuitement ; il faut aussi que le citoyen mal-aisé ne craigne ni la honte , ni le rebut , s'il ne peut exercer sa reconnaissance & récompenser suffisamment les peines & les soins qu'il reclame ; le défaut de moyens doit être à leur égard suppléé par l'Etat. L'assurance que les malades auroient sur cet article , en satisfaisant leur amour-propre , augmenteroit & encourageroit leur confiance. Un bon Patriote ( M. de Chamouffet (1) ) qui n'a cessé de servir son Pays & l'humanité par des projets utiles & par des actions encore plus méritoires , proposoit une espèce d'asyle où les malades pussent être admis en payant une rétribution modique qui n'eût été qu'un léger supplément aux secours de l'Administration , mais qui auroit suffi pour éloigner l'humiliante idée d'un secours absolument gratuit & charitable ; j'ai témoigné depuis long-temps le désir de voir se former des établissemens semblables hors de Paris pour l'inoculation ;

---

(1) Il portoit fréquemment des remèdes aux pauvres malades dans leurs maisons ; mais pour les rendre sûrement profitables , pour éviter les inconvéniens qui naissent trop souvent d'un zèle inconsidéré dans ce genre , il n'y alloit qu'accompagné d'un Médecin & d'un Chirurgien.

il seroit d'autant plus essentiel qu'il y en eût d'appropriés ainsi aux différentes classes de citoyens , que cette méthode , outre qu'elle est un peu risquée en certaines mains, est aussi beaucoup trop dispendieuse pour la très-grande partie de la société & que les plus grands avantages sont attachés à son universalité.

### §. I.

#### *Honoraires.*

En s'imposant par sentiment autant que par devoir des services gratuits en faveur des pauvres , le Médecin devroit voir ceux qu'il rend aux malades riches à l'abri de leur négligence ou de leur ingratitude. Nos loix ont mis de justes bornes aux excès de la reconnoissance , ou aux dangers des séductions trop faciles , en défendant les dispositions testamentaires qui transmettoient aux Médecins des héritages considérables. C'est un autre genre de justice & une protection non moins due que de leur assurer le paiement convenable des honoraires. Il est à peu près impossible d'en fixer la mesure ; elle doit être proportionnée à l'importance des services rendus , à la gravité des maladies ,

aux peines d'esprit & de corps qu'elles ont imposé, à l'état & à la fortune des malades (1). M. Hecquet, qui fut un modèle de piété, de zèle, de science & de charité, disoit qu'il falloit aider les pauvres de sa bourse & ne pas épargner celle des riches.

On ne peut s'empêcher de blâmer l'avidité cruelle de ceux qui abusent d'une confiance & d'un engouement quelquefois mal fondé pour exiger des honoraires exorbitans, qui mettant à un trop haut prix les services dûs à l'humanité empêchent la plupart des citoyens de les réclamer dans le besoin, qui dans des circonstances critiques font d'avance des marchés malhonnêtes, imposent des conditions dures, profitent du besoin impérieux pour se faire souscrire des promesses onéreuses, &c. Esculape foudroyé par Jupiter, à cause de sa cupidité, est l'exemple d'une juste punition. Mélampe, arrachant de la tendresse allarmée du roi Pætus, l'obligation de lui donner & à son frere Bias ses deux filles en mariage avec les deux tiers

---

(1) L'importance & la grandeur des villes méritent aussi d'entrer pour cet objet en considération, ainsi que l'Assemblée Nationale l'a jugé dans la fixation des traitemens accordés aux fonctionnaires publics.

de son royaume avant d'en entreprendre le traitement , n'est point , malgré ce double succès , un modèle à proposer & à suivre ; ni Thadée qui ne sortoit de chez lui que pour cinquante écus d'or ; ni ce Médecin Arabe qui refusant par orgueil de se déplacer pour aller porter des secours à Sanche-le-Gros , roi d'Arragon , força ce Prince de venir le trouver à Cordoue ; mais il n'y a rien de comparable à la démence , à l'indiscrétion & à la vanité de Ménécrate qui , parcourant les villes de la Grèce , sous le nom & la figure de Jupiter , exigeoit des malades qu'il avoit guéris , qu'ils le suivissent costumés comme les autres dieux ; les railleries de Philippe , un repas d'encens qu'il lui fit servir , blanchirent contre une telle folie. On peut rapporter à ce genre , mais de très-loin , les jactances de Paracelse.

Applaudissons à Hippocrate résistant aux prières d'Artaxercès , dédaignant ses récompenses & bravant ses menaces , parce qu'il étoit l'ennemi de sa patrie ; à Dexippe de Cos , refusant l'exercice de ses talens aux enfans du roi de Carie , qui faisoit de même la guerre à son pays , exigeant d'avance la paix pour honoraires & pour conditions de ses services , subordonnant ainsi à son affection & à ses devoirs

patriotiques les plus grandes espérances ; à Septal sacrifiant au doux plaisir de servir ses concitoyens , les offres la plus séduisantes de plusieurs souverains ; à Méad ne voulant donner ses soins à un Ministre d'Angleterre qu'après qu'il auroit rendu la liberté à Freind, & portant ensuite à ce confrere cinq mille guinées qu'il avoit reçu d'honoraires des malades qu'il avoit vu pour lui pendant sa détention , &c.

On aime aussi à voir la reconnoissance s'exercer à l'égard des Médecins avec dignité , même avec profusion , pourvu que ce soit sans gêne & sans contrainte. Les histoires des Juifs , des Grecs , des Romains & des autres peuples nous offrent des traits multipliés & intéressans de générosité publique & particulière pour des services de cette espèce (1). Damète marie librement à Podalyre fils d'Esculape, sa fille qu'il a soustrait à la maladie & à la mort, & lui donne la Chersonèse, une de ses plus riches Provinces. Un Asclépiade obtient pour

---

(1) Celle qu'Abi-Osbaia a écrit renferme un détail ample & encourageant des honneurs & des récompenses que les Califes ont prodigué à leurs Médecins.

prix de ses talens sept villes de la Grèce, pour lui, ses pere, mere & freres. Ces mêmes Grecs, dignes d'avoir de grands hommes, rendent des honneurs divins à Hippocrate & lui envoient une couronne d'or du poids de mille pièces, avec le droit d'être nourri, lui, ses enfans & ses concitoyens au Prytanée; d'autres, lui élèvent des statues. Les Empereurs Romains, au rapport de Tacite, exemptent de tribut la ville de Cos qui lui avoit donné naissance. Seleucus récompense l'heureuse sagacité & l'habile industrie d'Erasistrate par un don de cent talens, environ trois cent mille livres, qui feroient plus d'un million de nos jours. Chosroës, en guerre avec Justinien, fait de la liberté de Tribunus son Médecin la principale condition de la trêve; & celui-ci de retour, au lieu des bienfaits dont le Roi vouloit le combler, demande & obtient la délivrance des prisonniers faits sur l'Empereur, qui montoient à plus de trois mille. Noble conflit de magnificence, de gratitude & de grandeur d'ame qui rendit Chosroës recommandable aux Romains, leur fit chérir & révéler Tribunus. La République de Venise honore & gratifie Fabricio Aquapendente d'une statue, d'un

d'un revenu de mille pièces d'or & d'une chaîne de même métal , &c. c'est ainsi qu'on sème & féconde les talens.

Le tableau des grandes fortunes produites par l'exercice de la Médecine , des maisons distinguées dont cet art a été la source , est flatteur & encourageant ; mais il est sur-tout utile & satisfaisant de contempler dans l'emploi souvent fait de ces richesses la réunion précieuse des talens & des vertus. On voit avec plaisir Stertinius & son frere , Médecins de l'Empereur Claude , faisant servir ses largeesses à la décoration de Naples leur patrie , & laissant néanmoins trois millions de bien à leurs héritiers ; Crinas , Médecin de Marseille, donner un million à cette ville pour en bâtir les murs , &c. Mais on s'arrête avec plus de complaisance sur les bienfaits qui ont été glorieux à l'art & utiles à l'humanité ; on aime à considérer P. D. E. Merula , employant des sommes immenses à paver la ville de Rome pour y procurer la salubrité , & à orner de statues le temple d'Hercule , un des héros de la Médecine ; Lauro , Médecin & Cardinal , consacrant des biens immenses au soutien de l'Hôpital des Malades de la même ville ; la Peyronie &



la Martinière, destinant une partie considérable de leurs héritages à la construction & à l'établissement des Ecoles de Chirurgie ; Houstet y fondant des prix d'encouragement pour les Elèves ; Malouin laissant une grosse somme à la Faculté pour le même objet ; Aubert donnant plus de cent mille livres aux Hôpitaux de Marseille ; Réga formant à Louvain une bibliothèque pour l'Université, & des bourses pour les Étudiants en Médecine ; Brayer, plus empressé de faire le bien que de paroître, portant obscurément, tous les mois, pendant quinze ans, cent pistoles à son Curé ( celui de Saint - Eustache ) pour être employé au soulagement des pauvres honteux & infirmes ; Asterius & tant d'autres, exclusivement dévoués au service des malades indigens, cachant d'un voile honorable leurs bienfaits & leurs vertus ; Petit, qu'on ne peut trop citer, quoique vivant, consacrant plus de soixante mille livres du produit de son état pour donner des Médecins & des Chirurgiens aux pauvres de sa Patrie, travaillant en même-temps à rendre cet état plus digne de son but, plus favorable à l'humanité, plus accessible aux misérables. On est pénétré d'attendrissement

& de vénération à la vue des Bertrand, des Maret, des Ribert, & de beaucoup d'autres Médecins qui, exerçant une autre espèce de générosité dans des temps de peste, d'épidémie & de contagion, se sont exposés à la maladie, en ont éprouvé plusieurs fois les atteintes, ont bravé la mort, en ont été les victimes pour porter aux malheureux la vie, la santé ou la consolation. Quels bienfaits, quel courage & quels droits à la vénération & à la reconnoissance ! Mais on est fâché de voir la famille de celui qui avoit succombé à ce dévouement généreux, obtenir avec peine un foible dédommagement des ressources qu'il avoit dans l'état de ce digne Médecin, encore a-t-il fallu que la Société Royale de Médecine joignit de vives instances aux plus justes réclamations. Avec combien plus de facilité l'intrigue, la bassesse, le vice, la honte même ont pu, dans un temps, obtenir des pensions excessives !

Mais revenons ; s'il n'est pas donné à tous les malades d'être libéraux & en quelque sorte prodigues, que la manière de satisfaire supplée au fonds, que l'on paroisse reconnoître plutôt que payer, qu'on ennoblisse par la considération l'honoraire qu'il est en quel-

que forte humiliant de recevoir , & qu'il seroit plus dur de demander. Le Médecin, dont l'éducation & les principes sont analogues au plan qui a été tracé, ne sera ni rebutant, ni intéressé ; s'il lui est désagréable d'être obligé d'exiger la récompense des soins que le sentiment lui prescrit, qu'on imite au moins, qu'on ménage sa délicatesse. O combien il est répugnant de tendre la main à des pièces de monnoie qu'on fait succéder lentement & avec une forte de peine ! Combien il est plus déplaisant d'être interpellé de donner un compte de visites comme un marchand présente un mémoire de fournitures pour que la parcimonie le discute & le chicane, & de se voir exposé à des reproches de négligence si on a été discret, ou de cupidité si on a été attentif & soigneux ! Combien il est plus révoltant encore d'être forcé à solliciter la tardive reconnoissance d'un malade, à disputer sur le prix de pareils services avec lui ou avec des héritiers avarés, & à recourir même pour l'obtenir à des moyens judiciaires !

Des abonnemens faits d'avance avec des maisons pour en voir indistinctement tous les individus malades, seroient plus con-

formes à l'intérêt de tous ; le Médecin faisant en quelque sorte partie de la famille, y feroit plus habituellement, on attendroit moins pour en réclamer les visites, & lui-même, pour les proportionner au besoin, ne feroit pas retenu par la crainte de paroître trop les multiplier pour son intérêt. L'honoraire que la reconnoissance détermine, que la considération accompagne satisfera toujours le Médecin honnête. Le public gagnera de tous les côtés à mesure qu'il récompensera dignement, & sur-tout qu'il honorera le Médecin ; les talens & les vertus mêmes sont fécondés & encouragés par le cas qu'on paroît en faire.

La confiance est le principe le plus actif & la partie la plus intéressante de la reconnoissance & de l'honoraire ; elle est un prix flatteur & un aiguillon puissant ; mais il faut pour cela qu'elle soit le fruit de l'estime & non pas celui de la mode, fixément accordée au mérite solide, non pas versatile & successivement distribuée au Charlatan, en un mot inébranlable, malgré les suggestions étrangères & les succès tardifs. Elle honore alors, elle excite & satisfait le Médecin. Quelle distinction eût

été plus agréable & plus glorieuse à Philippe, Médecin d'Alexandre, que la sécurité avec laquelle ce Conquérant prend de sa main & avale un breuvage qu'on lui avoit assuré être empoisonné !

Ce sentiment n'est pas moins avantageux au malade ; le Médecin sensible jouit sans doute en voyant par sa seule présence l'espoir & le calme se rétablir, l'empreinte de la souffrance & de l'inquiétude qui resserroit le visage se dissiper à son approche, le pouls s'affouplir sous ses doigts, tous les organes s'épanouir. Mais combien ces heureuses dispositions, indépendamment du baume moral du plaisir & de la sécurité favorisent-elles physiquement l'effet des remèdes ! On l'a dit avec vérité : *la confiance est le premier des Médecins, l'espérance est le premier des remèdes.*

L'affection particulière qui s'établit entre les Médecins & les malades par cette réciprocité de services & de confiance devient pour les uns & les autres une nouvelle source de satisfaction & d'avantages. L'amitié, en augmentant le zèle & l'intérêt, fait redoubler l'attention de l'examen ; l'habitude de vivre ensemble donne des lumières

res vraiment utiles sur le caractère , le tempérament propre & la constitution individuelle, & ces données ajoutent nécessairement à la certitude & au succès du traitement , quelquefois même mettent dans le cas de prévenir des maladies très-graves par des précautions légères ; on l'a déjà remarqué : *le comble du bonheur & de l'avantage à tous égards seroit que le Médecin pût être le compagnon & l'ami de ses malades.*

§. I I.

*Honneurs , distinctions.*

On a pensé dans tous les temps qu'indépendamment de cette considération individuelle qui est l'effet de la confiance & de la gratitude , il étoit juste & politiquement utile d'accorder aux Médecins des distinctions publiques qui , en récompensant des services importans , excitassent en eux ce zèle si nécessaire au bien de la société, cet amour-propre bien dirigé, mobile universel qu'on a déjà observé être si actif dans cette profession. *La Médecine vient de Dieu , a dit l'Ecclésiaste , c'est du Sou-*

*verain qu'elle doit recevoir des dons ; il prescrit aussi d'honorer les Médecins comme les Rois & les Peres , de rendre le même hommage aux conservateurs de la vie des citoyens qu'à ceux qui en sont les auteurs & les protecteurs.*

En donnant aux Médecins un rang élevé dans la société on ne faisoit que rapprocher cette profession de son origine & de son but ; ses inventeurs & premiers praticiens ont été placés par l'admiration & la reconnoissance au rang des Dieux ; elle a été long-temps & en différens pays , comme nous l'avons observé , unie à la royauté & au sacerdoce ; depuis Isis , Reine célèbre par sa sagesse & ses lumières , déifiée par ses bienfaits , & à qui la Médecine doit des découvertes intéressantes & des moyens utiles , un très-grand nombre de Rois & de Princes en ont fait leur occupation assidue ; Louis XIV entr'autres se complaisoit beaucoup dans l'étude de cette science & de son exercice. L'idée assez naturelle que la maladie étoit un fléau dont le ciel irrité se servoit pour punir les hommes , a entraîné l'opinion que la science & les moyens par lesquels on la dissipoit étoit

un présent & une émanation de la Divinité.

On ne peut douter que les premiers Prêtres-Médecins, notamment les Pastophores en Égypte, les Prêtres d'Esculape à Rome aient favorisé ces idées en attirant les malades dans leurs temples, en mêlant aux moyens naturels des pratiques superstitieuses, en faisant intervenir des apparitions de leurs Dieux qui indiquoient des remèdes ; peut-être est-il vrai qu'ils cherchoient à étendre la célébrité du fantôme divin qui les faisoit vivre ; mais il en résultoit une confiance religieuse, une docilité plus aveugle qui affuroient l'usage & augmentoient l'effet des moyens naturels employés. D'où un dévot Machiavéliste a conclu que quelquefois une petite dose d'erreur habilement administrée a pu avoir un coin d'utilité. Nos Moines se sont souvent emparés par des motifs semblables de quelque portion de la Médecine ; leur empiétement étoit dans un temps devenu si grand à cet égard qu'il a fallu des bulles des Papes, des décrets des Conciles pour les réprimer. On les a vu aussi placer avec soin un saint & un oratoire à côté des sources d'eaux minérales. Toujours est-il vrai que les bienfaits qui résul-



toient de la Médecine & de ses moyens, les plus chers & les plus importans à l'homme, anoblissoient à ses yeux ces augustes fonctions.

Les Romains long-tems occupés de guerres & de tueries ont paru dédaigner & négliger l'art qui en est le contraste, celui de guérir; mais lorsqu'ils eurent des mœurs plus douces & plus paisibles, lorsqu'ils éprouvèrent le besoin & l'utilité de la Médecine, ils en accueillirent les ministres : Jules-César leur donna le droit de bourgeoisie ; Auguste leur accorda la qualité de Chevaliers Romains & le privilège de porter l'anneau d'or ; il les exempta d'impôts & de toute contribution aux charges publiques ; ses ordonnances furent confirmées & amplifiées par Adrien, Vespasien & d'autres ; Constantin en particulier y ajouta beaucoup de privilèges & d'immunités. Le Sénat honora les talens heureux & distingués de Musa, d'une statue d'airain qu'il fit placer à côté de celle d'Esculape. Il y avoit alors des *Archiâtres* nommés, stipendiés par le Gouvernement ; & on a remarqué que payés aux dépens du peuple, ils préféroient de lui rendre des services nobles & gratuits à l'esclavage pénible que leur attachement aux grands leur auroit imposé ; après vingt ans de ser-

vice ils étoient déclarés *Comtes de l'Empire*.

Il n'y a plus aujourd'hui qu'un titre (1) : celui de Citoyen : qu'une dignité : celle de Citoyen reconnu utile.

Le Médecin fera dignement distingué s'il fert bien son pays , s'il soulage ses freres , s'il est honoré & considéré par eux , s'il est employé non-seulement pour remédier à leurs maux individuels , mais toutes les fois que quelque intérêt de salubrité publique rendra nécessaire à la patrie l'application de ses connoissances propres. Ces cas se présentant habituellement , il seroit peut-être convenable que dans tous les Corps administratifs des villes & des districts il y eût un Médecin chargé par le vœu de ses concitoyens de ces importantes fonctions : quel précieux & immense département que celui qui comprendroit tous les objets intéressans la santé publique , tout ce qui peut corrompre & altérer l'air , les tueries , les voiries , les cimetières , les cloaques , les marais , les ateliers & manufactures qui donnent lieu à des exhalaisons , les

---

(1) *Æquitatis prima lex est æqualitas.*

SENEC. Epist. Lib. I.

hospitaux, les prisons, les maisons de correction, celles de charité ou de miséricorde, les épidémies, les épizooties, les fontaines publiques, les marchés, le débit des drogues, la police de tous les fonctionnaires relatifs à la santé ! combien d'avantages pour la chose publique si les lumières concouroient ainsi avec le zèle, si les talens étoient appropriés aux emplois, si les occasions de les exercer en étoient l'espérance & le prix !

Les moyens d'ajouter encore à ces récompenses & à ces encouragemens ne manquent point à un Gouvernement bien dirigé ; mais gardons-nous de compter dans ce genre l'exemption des impositions publiques. Le Médecin attaché à ses devoirs, aux intérêts de sa patrie, tout bon citoyen quel qu'il soit, regarderoit comme une ignominie d'être dispensé de concourir au maintien de la force commune ; & bientôt cette odieuse distinction désirée par des hommes avilis, deviendrait injustice & abus. Une marque déterminée sur le logement, ou la personne du Médecin distingué par son zèle & son dévouement, une mention honorable de ses services publics suffiroient le plus souvent à sa gloire.

S'il est mal-aisé, si ayant porté ses talens à la campagne ou sur de petits théâtres, si les consacrant spécialement aux pauvres, il ne peut recueillir de ses peines & de ses travaux de quoi fournir à sa subsistance & à l'éducation de sa famille, l'Etat peut suppléer à la reconnoissance particulière; en affectant à cet objet une petite portion des biens possédés par les Ecclésiastiques, & par les ordres se disant hospitaliers, ce seroit les ramener à leur juste & primitive destination.

Un des bienfaits les plus précieux à l'intérêt public que l'on pourroit réclamer du Gouvernement en faveur des Médecins ce seroit de protéger & d'exciter la continuation de cet état dans leurs familles. Quelle noblesse! la science & la vertu héréditairement transmises sembleroient augmenter à chaque degré d'étendue & d'utilité; le germe en seroit porté avec le sang, une éducation paternelle le féconderoit & le développeroit par les leçons & les exemples. Que de moyens réunis d'instruction dans cette institution domestique! quelle source plus pure d'émulation, de vertus & de talens! La Médecine conservée pendant trois cent ans, héréditaire dans la famille des Asclépiades, a produit plusieurs souve-

rains , & sur-tout Hippocrate. L'histoire nous offre ensuite un très-grand nombre de Médecins illustres chez qui les lumières & la gloire ont été comme les instructions transmises de pere en fils. Nous pouvons citer entr'autres , chez les anciens, Aristote , Alexandre de Tralles , Prosper Alpin , &c ; chez les étrangers , les Batis-Hua , célèbres dans les Indes , pendant quatre générations consécutives ; les Camerarius , pendant trois ; les Scaliger , les Plater , les Spon , les Merklins , les Heurnius , les Francs , les Vesale , les Bartolin , les Hoffman , &c ; en France , les Saporla , les Bagenfis , les Patin , les Piètres , les Riolan , les Duret , les Dupuy , les Lémery , les Dionis , les Helvétius , les Hagenot , les Magnol , les Serane , les Chicoineau , &c ; & il y a bien des Médecins vivans qui mériteroient de leur être associés. En Egypte , pour exceller dans cet état , le Médecin-Prêtre s'attachoit à une partie de l'art qu'il cultivoit exclusivement , & il en communiquoit la connoissance & l'exercice à ses enfans comme la plus belle portion de son héritage.

Si l'on conserve ou rétablit des bourses dans les Collèges & dans les Universités , en les accordant par préférence aux fils des Méde-

cins on rempliroit en partie l'objet proposé.

L'Ordre de S. Michel avoit paru dans un tempshonorer le mérite : mais il a bien perdu de son prix par la facilité avec laquelle il a été prodigué à l'intrigue ou à des talens peu faits pour être associés ; il est devenu tout-à-fait nul & insignifiant , lorsqu'on l'a attribué à des places & à des circonstances qui dépendoient uniquement du hasard ; ce n'est ni le cas ni le lieu de prévenir & d'indiquer les réformes dont cet objet est susceptible ; il est même inutile de remarquer combien une décoration qui ne seroit point arbitraire , qui seroit accordée avec justice & réserve , pourroit avoir de valeur & d'utilité.

Les brevets de Conseiller-d'Etat quoique titres sans fonction , illustration sans décoration extérieure , sembloient plus spécialement dirigés au but proposé , mais ils devroient être plutôt la récompense de l'homme que le partage de la place , ou plutôt la place ne devroit jamais être que le prix du mérite , & on donneroit un véritable éclat à ces titres & à ces places , non par les honneurs & les prérogatives , mais en y attachant des fonctions utiles à l'art & à l'humanité.

Les Médecins spécialement chargés de veil-

ler à la fanté de Souverains chers à la Nation & à celle de leur auguste Famille , auroient les premiers droits à ces distinctions ; ils doivent être illustrés & récompensés de toutes les façons ; ils sont en quelque sorte les arbitres du bonheur public. L'importance de leurs fonctions , l'inquiétude habituelle sur l'état des têtes précieuses dont l'existence leur est confiée , la grandeur , l'assujétissement de leurs services sont des titres puissants & indispensables aux faveurs les plus signalées. On ne peut trop les accumuler pour reconnoître dignement le mérite éminent & des soins inappréciables par leur objet & par leur étendue.

Le premier Médecin du Roi , digne de la confiance la plus flatteuse , devoit être réintégré dans la dignité de *Comte* (1) ou *Chef des Archiâtres* , en réunir les avantages & l'autorité ; elle mettoit ceux qui en étoient revêtus au niveau des Ducs & des Vicaires ; mais ce qui étoit plus important , elle emportoit la faculté & le droit d'être *Juge sur*

---

(1) Puisque les titres de Comte sont supprimés ainsi que d'autres aussi importants , on pourroit substituer la dénomination de *Chef des Archiâtres* à celle de *Comte*.

la Médecine : Jurisdiction utile non-seulement à cette Profession , mais encore au bien de la société , qui , suivant les termes de Cassiodore , est par son seul défaut lésé ou négligé. En effet , lorsque l'Empereur revêtoit un Médecin de cette place , en lui confiant le soin de sa santé , il lui donnoit un libre accès auprès de sa personne , & lui disoit : « Nous vous honorons dès à présent » de la dignité de *Comte des Archiatres* , » afin que vous soyez seul distingué entre » les maîtres de la santé , & que tous ceux » qui ont quelques différens par rapport à la » Médecine s'en rapportent à votre décision. » Vous serez l'arbitre d'un Art honorable & » le juge de toutes les contestations qui ne se » décidoient auparavant que par la passion de » chaque particulier. Vous guérirez en quelque » manière les malades en tant que vous terminerez des querelles qui leur sont préjudiciables ; c'est un grand honneur pour vous » que les *habiles gens* se soumettent à vous » & que vous soyez considéré par ceux que » tout le monde considère (1) ».

---

(1) Voy. Verdier , Jurisprudence de la Médecine ; ouvrage essentiel , où l'on trouvera les lumières & les



Le premier Médecin du Roi établi Chef des Archiatres , ou simplement Conseiller-d'État avec exercice, feroit ainsi le Ministre d'un département qui auroit la Médecine pour objet, & par conséquent tout ce qui feroit relatif à la police de cette profession , à celle des différentes branches de l'art de guérir & à la santé publique, il en feroit le travail avec le Roi ; d'autres Conseillers d'Etat , principalement ceux qui seroient pourvus des autres charges de la Cour, ou Membres du Corps Académique, réunis avec lui composeroient ce bureau salutaire. Il y avoit ainsi chez les anciens Romains un Collège de *Médecins-Juges* auxquels la police de la Médecine étoit exclusivement attribuée. Les Magistrats étoient rigoureusement obligés de tenir la main à l'exécution de leurs réglemens , & notamment à ce que nul autre que ceux qui avoient été approuvés par les plus éclairés à *peritissimis probati* pussent s'immiscer de leurs fonctions. Le Collège des Médecins de Londres a cette Jurisdiction très-forte & très-étendue , mais assez

---

détails relatifs aux droits , charges , privilèges , &c. des Corps de Médecine , & le Dictionnaire historique de la Médecine, par M. Eloy.

foiblement exercée ; il jouit aussi de beaucoup d'exemptions & de privilèges honorables & utiles.

Si toutes les charges affectées à la Maison du Roi & à la Famille Royale cessoient d'être vénables , quelles ressources n'offriroient-elles pas pour des récompenses ? Combien il seroit facile de proportionner à leur importance & aux services qui en résulteroient des honneurs & des prérogatives ? Tous les moyens d'élever , d'exciter, d'encourager & de distinguer cette profession reflueront sur la société dont les intérêts les plus essentiels & les plus chers lui sont remis ; le champ de la Médecine sera cultivé par des ouvriers plus nombreux & plus zélés ; les vertus & les talens y germeront plus abondamment lorsque le travail sera mieux ordonné , mieux dirigé & mieux récompensé ; le Médecin sera plus assidu, plus appliqué, plus attentif, & par-là plus éclairé & plus utile à mesure qu'il sera plus surveillé & plus distingué par la considération publique & particulière.

F I N.

---

T A B L E

D E S M A T I E R E S.

---

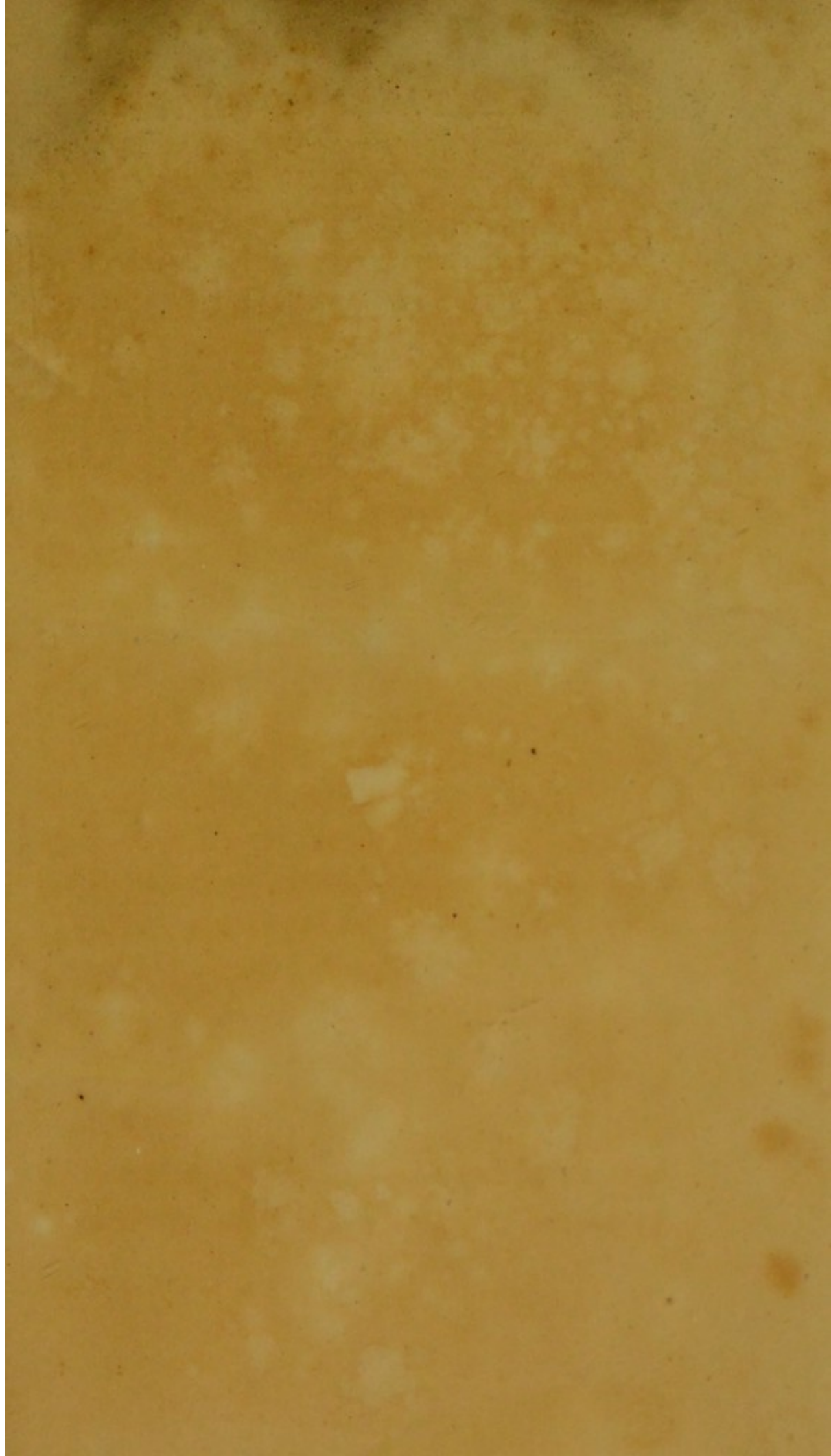
<i>A</i> VERTISSEMENT.	v
<i>Avant-Propos. Inscription du Temple d'Épidaure , extraits d'Hippocrate &amp; des voyages d'Anacharsis , objet &amp; but de l'Ouvrage.</i>	vij
CHAP. I. <i>Idée &amp; division de la Médecine ; devoirs des Médecins.</i>	1
ART. I. <i>Science nécessaire au Médecin.</i>	5
ART. II. <i>Qualités , vertus nécessaires au Médecin.</i>	22
CHAP. II. <i>Obligations de la société relativement aux Médecins.</i>	27
ART. I. <i>Moyens employés pour l'Instruction Médicinale.</i>	30
ART. II. <i>Redressement dans les moyens d'éducation Médicinale.</i>	41

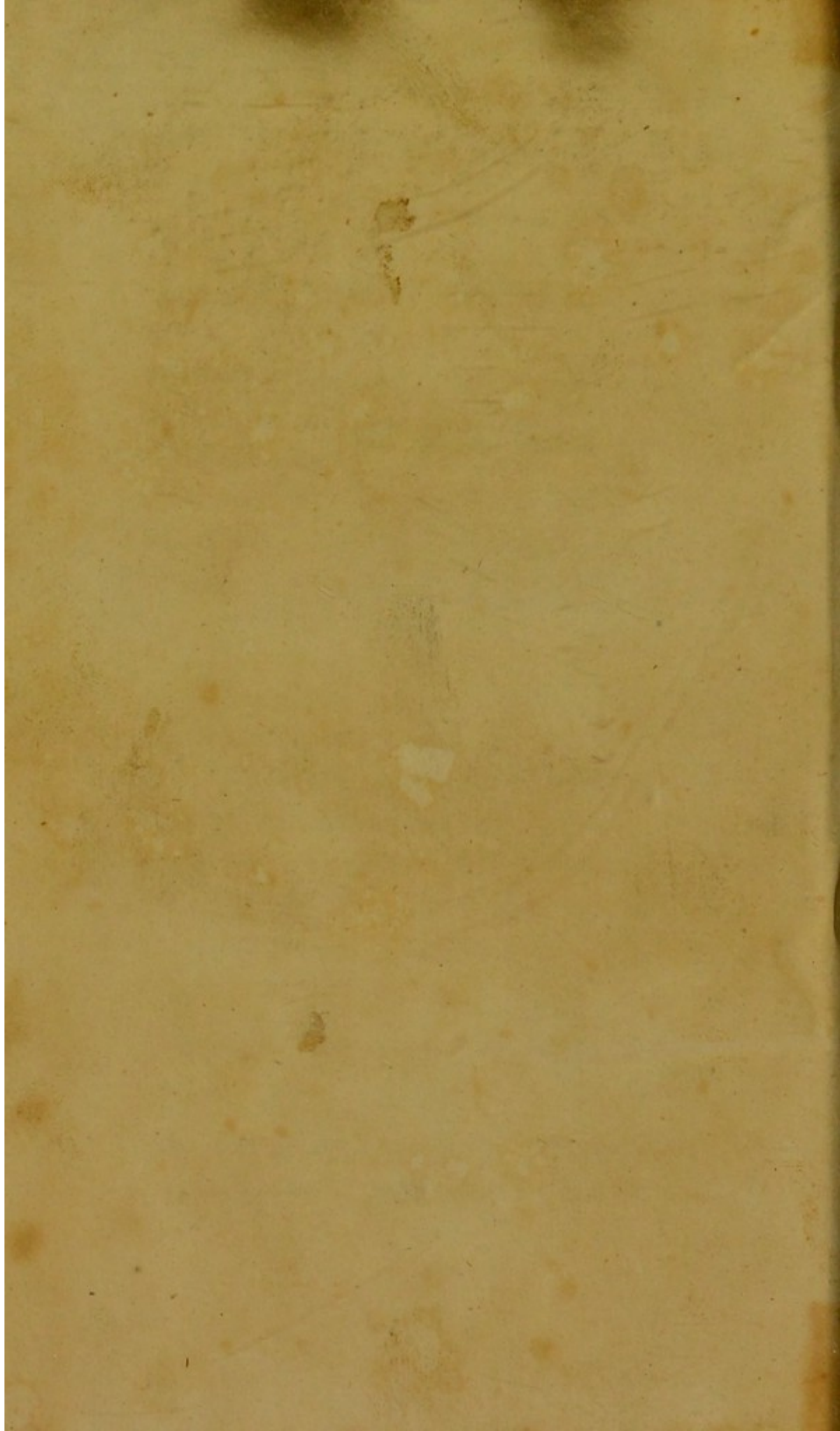
TABLE DES MATIERES. 149

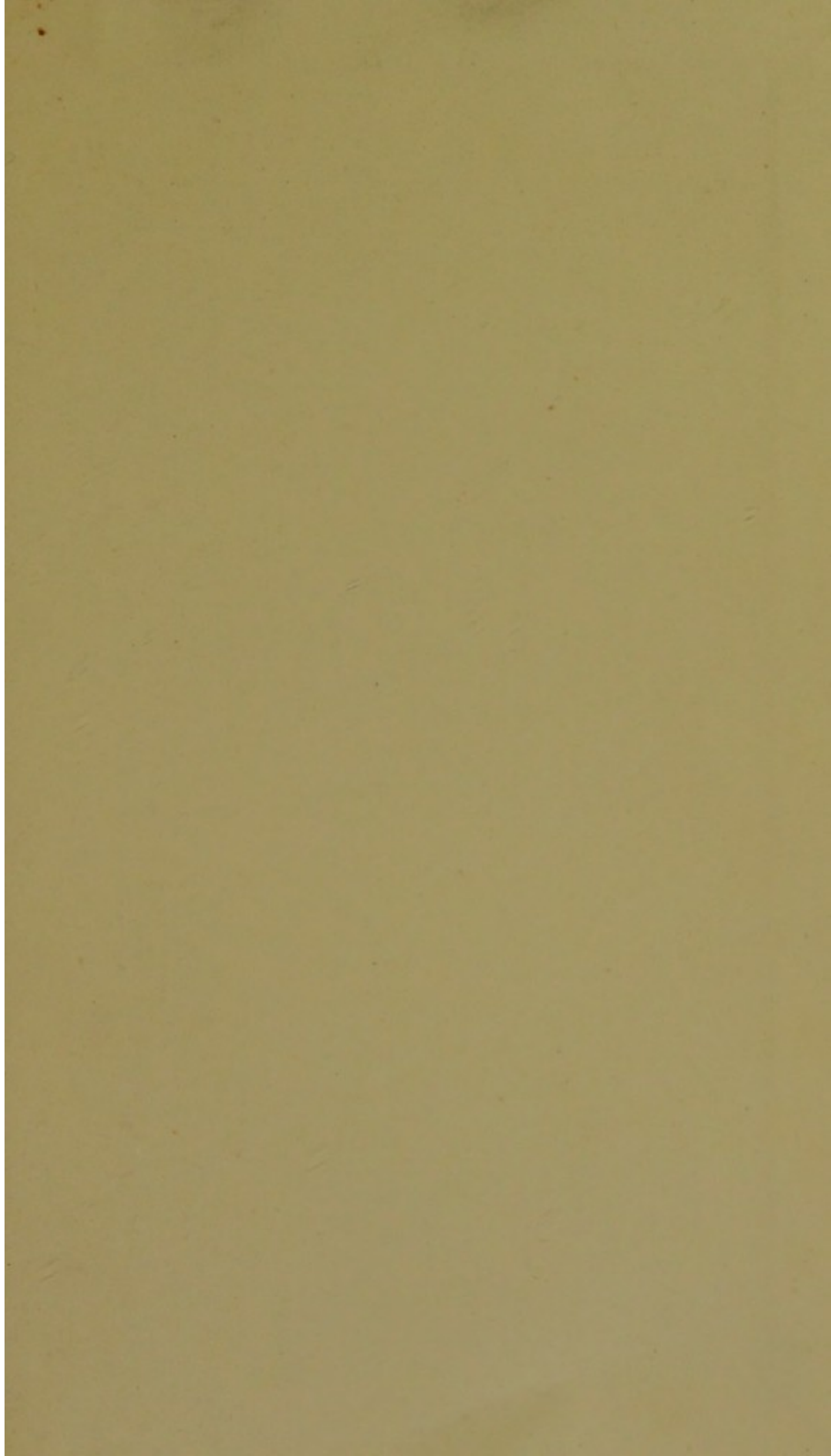
- ART. III. *Réunion des Maîtres , Corps Académique , Cours d'Études & épreuves des Disciples , réception des Docteurs , des Médecins-Praticiens.* 53
- ART. IV. *Réduction des Facultés de Médecine à deux. Dispositions relatives à chacune , à l'exercice dans les Provinces , Colléges.* 65
- CHAP. III. *Titres & droits des Médecins à la protection publique ; intérêt & devoir de la Nation à leur égard.* 75
- ART. I. *Premier devoir : justice , protection pour l'exercice exclusif.* 79
- §. I. *Des Charlatans ; leur proscription.* 82
- §. II. *Des Médecins manquant des qualités & titres prescrits.* 86
- §. III. *Des Chirurgiens ; de la nécessité de les réduire dans les bornes de leur état , de les y maintenir , protéger , honorer.* 89
- §. IV. *Des Apothicaires. Application des observations précédentes.* 112

ART. II. <i>Reconnoissance publique &amp; particulière.</i>	119
§. I. <i>Honoraires.</i>	124
§. II. <i>Honneurs, distinctions.</i>	135

Fin de la Table.











Sheet 12/83

$\frac{30}{1}$   
 $\frac{80}{80}$

